

2016

· Avis de convocation à l'assemblée annuelle
· et extraordinaire des actionnaires et circulaire
· d'information de la direction

· Assemblée annuelle et extraordinaire | Le 17 juin 2016 | Toronto, Canada

Brookfield

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES ET DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Brookfield Asset Management Inc. (la « société » ou « Brookfield ») se tiendra au **Design Exchange, 234 Bay Street (Toronto) Canada, le vendredi 17 juin 2016 à 10 h 30**, heure avancée de l'Est (HAE), pour :

1. recevoir les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, y compris le rapport de l'auditeur externe;
2. élire les administrateurs, qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. nommer l'auditeur externe, qui exercera ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et autoriser les administrateurs à établir sa rémunération;
4. examiner une résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction et, si elle est jugée à propos, adopter la présente résolution;
5. examiner une résolution approuvant l'adoption d'un nouveau régime d'options sur actions à l'intention de la direction, et si elle est jugée à propos, adopter la présente résolution.

Nous examinerons toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée. Vous avez le droit de voter à l'assemblée si vous étiez un actionnaire de Brookfield au 4 mai 2016. Avant de voter, nous vous invitons à prendre connaissance des points à l'ordre du jour de l'assemblée présentés à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de notre circulaire d'information de la direction datée du 2 mai 2016 (la « circulaire »). On pourra consulter la circulaire à compter du 16 mai 2016.

Une fois de plus cette année, nous publions des versions électroniques de notre circulaire et de notre rapport annuel 2015 (collectivement appelés « documents à l'intention des investisseurs ») sur notre site Web afin que nos actionnaires puissent en prendre connaissance. C'est ce qu'on appelle le « mécanisme de notification et d'accès ». Les versions électroniques des documents à l'intention des investisseurs peuvent être consultées aux adresses www.brookfield.com/notice_and_access_2016, www.sedar.com et www.sec.gov/edgar.

Pour la notification et l'accès, si vous souhaitez recevoir des exemplaires papier de tout document à l'intention des investisseurs, veuillez communiquer avec nous au 1-866-989-0311 ou à l'adresse inquiries@brookfield.com, et nous vous enverrons sans frais les documents demandés dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date de réception de votre demande, pour autant que cette demande soit faite avant la date de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Afin de recevoir les documents à l'intention des investisseurs avant la date limite du vote, nous recommandons de communiquer avec nous avant 17 h (HAE) le 2 juin 2016. Tous les actionnaires qui ont choisi la livraison électronique des documents à l'intention des investisseurs continueront de les recevoir par courriel.

Information à l'intention des porteurs inscrits

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée en personne et que vous comptez voter par procuration, votre vote doit nous parvenir avant 17 h (HAE) le mercredi 15 juin 2016. Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration de l'une des façons suivantes :

- Sur Internet à l'adresse www.cstvotemyproxy.com;
- Envoyez votre procuration signée par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111;
- Postez votre procuration signée dans l'enveloppe-réponse jointe à votre procuration;
- Numérisez votre procuration signée et envoyez-la à l'adresse proxy@canstockta.com.

Information à l'intention des porteurs non inscrits

Les actionnaires non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote avec la version papier du présent avis. Si vous désirez voter, mais que vous n'avez pas l'intention de participer à l'assemblée, veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote, le signer et nous le faire parvenir conformément aux directives qui y sont indiquées.

Par ordre du conseil d'administration,



A.J. Silber
Secrétaire général

LETTRE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous inviter à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Brookfield Asset Management de 2016. L'assemblée aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à Toronto, au Canada. Vous pouvez consulter les points à l'ordre du jour qui seront abordés lors de l'assemblée à la page 6 de la présente circulaire d'information de la direction.

La présente circulaire comprend également des renseignements importants concernant l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée, nos 16 candidats aux postes d'administrateurs, nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et la rémunération des administrateurs et de la direction. Par ailleurs, on demandera aux actionnaires d'envisager l'adoption d'un nouveau régime d'options sur actions à l'intention de la direction, approuvé par le conseil, afin d'assurer une harmonisation continue entre les actionnaires et les membres de la direction.

Faits saillants pour 2015

La société a de nouveau réalisé de solides progrès au cours de l'exercice. Depuis notre assemblée des actionnaires en mai, l'année dernière, la société a achevé le financement de notre principal fonds destiné à des occasions de placement immobilier avec 9 G\$ en engagements, et a obtenu d'importants engagements pour notre prochain principal fonds de capital-investissement et d'infrastructures. Ces fonds seront fermés en 2016. Nous avons également conclu plusieurs transactions intéressantes au cours du dernier exercice, dont les acquisitions de Canary Wharf Group, de Center Parcs UK et du groupe électrogène colombien Isagen, entre autres.

Le conseil a participé activement à la supervision du plan stratégique de la société en vue de développer une franchise de gestion d'actifs dominante d'envergure mondiale. Nous continuons à rechercher des actifs de grande qualité à des prix favorables, avant de recourir à nos équipes d'exploitation établies pour créer de la valeur. Le conseil est ravi de contribuer à la progression de notre plan d'affaires, et est particulièrement concentré sur la création de rendements totaux intéressants à long terme pour vous, tout en minimisant le risque. Lors de chaque réunion trimestrielle, le conseil consacre beaucoup de temps à discuter les divers éléments de notre stratégie qui concernent les possibilités d'affaires et les initiatives stratégiques à travers l'organisation.

Au fur et à mesure que nos activités de gestion d'actifs prennent de l'ampleur, nous passons davantage de temps à étudier les risques inhérents à notre entreprise. Nous continuons d'examiner les divers régimes réglementaires qui régissent nos activités de gestion d'actifs dans les territoires où nous sommes implantés, et veillons à être constamment en conformité vis-à-vis de ces obligations.

Les membres du conseil font également tout leur possible pour observer personnellement nos activités et, en 2015, entre autres visites, ils se sont rendus au siège social européen, à Londres, au Royaume-Uni. Alors qu'ils étaient à Londres, les membres du conseil ont rencontré les équipes de gestion locales et les dirigeants de la collectivité afin de renforcer nos relations d'affaires dans la région. Ce voyage a non seulement permis aux membres du conseil d'approfondir leur compréhension de nos activités européennes, en pleine expansion, mais il s'est également révélé être une excellente occasion de rencontrer nos collaborateurs.

Évolutions au sein du conseil d'administration

Le conseil a aussi consacré beaucoup de temps à nos pratiques de gouvernance d'entreprise cette année, plus particulièrement au niveau de la diversité et du renouvellement. En 2015, nous avons mis en œuvre une politique de diversité des administrateurs dans le but que le conseil continue à refléter la variété des antécédents pertinents dans le cadre de nos priorités stratégiques, notamment au niveau des compétences d'affaires et de l'expérience internationale, en plus de la diversité géographique et la mixité des sexes.

En 2015, dans le cadre du renouvellement en cours du conseil, deux nouvelles administratrices nous ont rejoint : M^{me} Angela Braly et M^{me} Elyse Allan, qui se représentent toutes deux à l'élection lors de l'assemblée. Nous sommes ravis qu'elles fassent partie de l'équipe.

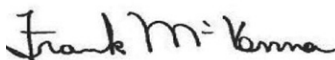
En novembre de l'année dernière, Lance Liebman a quitté son poste d'administrateur, après avoir siégé pendant plus de dix ans au conseil. J'aimerais remercier M. Liebman pour ses contributions, notamment à titre de président de longue date de notre comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération. Sa sagesse et son discernement nous manqueront.

Assemblée des actionnaires

Veillez prendre le temps de lire notre circulaire d'information de la direction et de déterminer la manière dont vous exercerez vos droits de vote. Nous accordons une grande importance à votre participation à notre assemblée annuelle, et nous vous remercions pour votre engagement dans le cadre de ce processus.

Les membres du conseil souhaitent vous témoigner leur reconnaissance pour votre confiance continue, et il nous tarde de vous rencontrer le 17 juin.

Sincèrement,



L'honorable Frank J. McKenna
Président du conseil de Brookfield Asset Management
Mai 2016

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	1
	Qui peut voter?	1
	Mécanisme de notification et d'accès	1
	Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration	2
	Principaux porteurs d'actions à droit de vote	4
DEUXIÈME PARTIE	POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	6
	1. Réception des états financiers consolidés	6
	2. Élection des administrateurs	6
	Élection des administrateurs par une majorité des voix	6
	Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs	7
	Exercice des droits de vote par procuration	7
	Candidats aux postes d'administrateur	7
	Aperçu des candidats aux postes d'administrateurs pour 2016	17
	Participation des administrateurs dans des filiales cotées en Bourse	18
	Présence des administrateurs en 2015	20
	Résultats des votes relatifs à l'élection des administrateurs pour 2015	21
	3. Nomination de l'auditeur externe	21
	Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables	21
	4. Résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction	22
	Résultat du vote des actionnaires	22
	5. Adoption d'un nouveau régime d'options sur actions à l'intention de la direction	23
	Options en cours et pouvant être octroyées au 2 mai 2016	23
	Approbation des actionnaires	23
TROISIÈME PARTIE	ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	24
	Gouvernance	24
	Conseil d'administration	24
	Comités du conseil	29
	Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs	31
	Responsabilités du conseil d'administration et de la direction	32
	Planification stratégique	32
	Surveillance de la gestion du risque	33
	Politiques en matière de communication et de présentation de l'information	34
	Code de déontologie des affaires	34
	Rapport du comité d'audit	35
	Rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	37
	Rapport du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	38
	Rapport du comité de gestion du risque	39
QUATRIÈME PARTIE	RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET ACTIONNARIAT	40
	Rémunération des administrateurs	40
	Participation des administrateurs	43
CINQUIÈME PARTIE	ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION	44
	Aperçu	44
	Principes de rémunération	47
	Éléments de la rémunération	48
	Vue d'ensemble de la rémunération	49
	Vue d'ensemble du régime de primes d'encouragement	50
	Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle	53
	Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions	54
	Décisions relatives à la rémunération pour 2015	55
	Gouvernance du comité de la rémunération	57
	Graphiques du rendement des actions de catégorie A	60
	Rémunération des membres de la direction désignés	61
	Primes d'encouragement	62
	Régimes de rémunération à base de titres	65
	Pension et prestations de retraite	68
SIXIÈME PARTIE	AUTRES RENSEIGNEMENTS	69
	Prêts de caractère courant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés	69
	Comité d'audit	69
	Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction	69
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	69
	Disponibilité des documents d'information	70
	Autres questions	70
	Approbation des administrateurs	70
ANNEXE A	CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	A-1

PREMIÈRE PARTIE – RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation par la direction de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield » ou la « société ») de procurations aux fins de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société (l'« assemblée ») dont il est question dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et de disponibilité des documents à l'intention des investisseurs de la société daté du 28 avril 2016 (l'« avis »), assemblée qui se tiendra au **Design Exchange, 234 Bay Street (Toronto) Canada, le vendredi 17 juin 2016, à 10 h 30, heure avancée de l'Est (HAE).**

Les procurations seront principalement sollicitées en envoyant les documents de procuration aux actionnaires par la poste et par courriel et, en ce qui a trait à la transmission de la présente circulaire, en publiant celle-ci sur notre site Web à l'adresse www.brookfield.com/notice_and_access_2016, sur notre profil SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur notre profil EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar conformément au mécanisme de notification et d'accès. Se reporter à la rubrique « Mécanisme de notification et d'accès » ci-après pour plus de détails. Les employés permanents de la société pourront également solliciter des procurations en personne ou par téléphone, à peu de frais. La société assumera les frais de sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 2 mai 2016. Comme la société exerce ses activités et publie ses résultats financiers en dollars américains, toute information financière figurant dans la présente circulaire est libellée en dollars américains, sauf indication contraire. Le symbole « £ » renvoie à la livre Sterling. Le symbole « \$ CA » renvoie au dollar canadien. À des fins de comparaison, tous les montants en dollars canadiens figurant dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains, sauf indication contraire, au taux de change moyen pour 2015 publié par Bloomberg L.P. (« Bloomberg »), soit 1,00 \$ CA pour 0,7832 \$ US.

Qui peut voter?

Au 2 mai 2016, il y avait en circulation 986 983 551 actions à droit de vote limité de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B (les « actions de catégorie B ») de la société. Les actions de catégorie A sont cotées conjointement sur la Bourse de New York (« NYSE »), sous le symbole « BAM », la Bourse de Toronto (« TSX »), sous le symbole « BAM.A », et NYSE Euronext, sous le symbole « BAMA ». Les actions de catégorie B ne sont pas cotées en Bourse (se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote » à la page 4 pour plus de renseignements). Chaque porteur inscrit d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B à la fermeture des bureaux le **mercredi 4 mai 2016** (la « date de clôture des registres ») établie dans le but de déterminer les actionnaires en droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y exercer leur droit de vote, pourra, à moins d'indication contraire dans la présente circulaire, exercer une voix pour chaque action de catégorie A ou chaque action de catégorie B qu'il détiendra, et ce, quant à toute question pouvant être soulevée à juste titre pendant l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, soit en personne, soit par procuration.

Les conditions relatives aux actions de catégorie A ou de catégorie B de la société prévoient que, sous réserve des lois applicables et en sus de toute autre approbation que les actionnaires doivent donner, toutes les questions qui doivent être approuvées par les actionnaires (autres que l'élection des administrateurs) doivent l'être par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A et par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution, chacune des catégories votant de façon distincte.

Les porteurs d'actions de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration de la société (le « conseil »), et les porteurs d'actions de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs », à la page 6 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Mécanisme de notification et d'accès

Brookfield utilise les dispositions relatives au mécanisme de notification et d'accès prévues au *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* et au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « mécanisme de notification et d'accès ») afin de distribuer par voie électronique les documents relatifs aux assemblées à l'attention des actionnaires inscrits et non inscrits. Plutôt que de poster aux actionnaires les documents relatifs à l'assemblée, Brookfield a publié la présente circulaire et le présent formulaire de procuration sur son site Web à l'adresse www.brookfield.com/notice_and_access_2016 ainsi que sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com et sur le système Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval (« EDGAR ») à l'adresse www.sec.gov/edgar. Brookfield a envoyé à tous les actionnaires l'avis ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote (collectivement, les « documents d'avis ») afin de les informer que la présente circulaire est disponible en ligne, ainsi que pour leur expliquer comment y accéder. Brookfield n'enverra pas directement les documents d'avis aux actionnaires non inscrits. Brookfield paiera plutôt des intermédiaires (comme il est défini à la page 2 de la présente circulaire) pour faire suivre les documents d'avis à tous les actionnaires non inscrits.

La société a adopté le mécanisme de notification et d'accès, car grâce à celui-ci, elle peut réduire la quantité de documents imprimés, ce qui s'inscrit dans la philosophie de Brookfield qui favorise une croissance durable. De plus, l'adoption du mécanisme de notification et d'accès a permis à la société de réduire considérablement les coûts d'impression et les frais postaux liés à ses assemblées annuelles des actionnaires.

Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont opté pour la réception électronique de la présente circulaire et du rapport annuel de la société (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015) (le « rapport annuel ») continueront de les recevoir par courriel. Aucun actionnaire ne recevra d'exemplaire papier de la présente circulaire à moins de communiquer avec la société, auquel cas la société lui en postera un exemplaire dans les trois jours ouvrables suivant la réception d'une demande à cet effet, pourvu que la demande soit présentée *avant* la date de l'assemblée ou avant toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Votre demande doit nous parvenir avant 17 h (HAE) le 2 juin 2016, afin de garantir que vous recevrez les documents papier avant la date limite du vote. Si votre demande nous parvient après l'assemblée, mais au cours de l'année suivant la date du dépôt de la présente circulaire, la société vous enverra la présente circulaire par la poste dans les dix jours civils suivant la réception de la demande.

Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration

Quelles sont les questions soumises au vote?

Résolution	Personnes autorisées à voter	Recommandation du conseil
Élection de l'autre moitié du conseil d'administration	Porteurs d'actions de catégorie A	EN FAVEUR de chaque candidat aux postes d'administrateurs
Élection de l'autre moitié du conseil d'administration	Porteurs d'actions de catégorie B	EN FAVEUR de chaque candidat aux postes d'administrateurs
Nomination de l'auditeur externe et octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération	Porteurs d'actions de catégorie A et porteurs d'actions de catégorie B	EN FAVEUR de la résolution
Scrutin consultatif à l'égard de la rémunération de la haute direction	Porteurs d'actions de catégorie A	EN FAVEUR de la résolution
Approbation du régime d'options sur actions à l'intention de la direction	Porteurs d'actions de catégorie A	EN FAVEUR de la résolution

Qui a le droit de voter?

Chaque porteur d'actions de catégorie A et porteur d'actions de catégorie B à la fermeture des bureaux le 4 mai 2016 a le droit d'exprimer une voix par action à l'égard des questions à l'ordre du jour indiquées ci-dessus.

Comment puis-je voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez :

- voter en personne à l'assemblée; ou
- signer le formulaire de procuration qui vous a été envoyé nommant les personnes qui y sont désignées ou une autre personne de votre choix (qui n'est pas obligatoirement un actionnaire) qui vous représenteront à titre de fondé de pouvoir et exerceront, ou non, les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire tel qu'une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières ou tout autre intermédiaire (un « intermédiaire »), veuillez vous reporter à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter et donner des instructions quant à la manière d'exercer les droits de vote rattachés aux actions dont vous êtes le propriétaire véritable.

Qu'arrivera-t-il si je prévois assister à l'assemblée et y voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous prévoyez assister à l'assemblée le 17 juin 2016 et que vous souhaitez y voter en personne, veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts de Brookfield, la Société de fiducie CST, à votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée.

Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire et que vous prévoyez assister à l'assemblée et y voter, veuillez vous reporter à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter.

Qui sollicite ma procuration?

La procuration est sollicitée par la direction de Brookfield et les frais connexes sont pris en charge par Brookfield.

Qu'arrive-t-il si je signe la procuration que j'ai reçue?

Le fait de signer la procuration désigne Frank J. McKenna ou J. Bruce Flatt, qui siègent tous deux au conseil d'administration de Brookfield, ou la personne que vous avez nommée, à titre de fondé de pouvoir pour exercer, ou non, les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

Puis-je nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir?

Oui. Vous pouvez nommer une personne ou une société autre que les administrateurs de Brookfield désignés sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir. Veuillez écrire le nom de la personne (ou de la société) dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. La personne que vous nommez n'est pas tenue d'être un actionnaire. Veuillez vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a le mandat d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Les fondés de pouvoir devraient se présenter à un représentant de la Société de fiducie CST à leur arrivée à l'assemblée.

Que dois-je faire après avoir rempli ma procuration?

Veuillez la retourner par la poste à la Société de fiducie CST, dans l'enveloppe fournie à cette fin, ou par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111, au plus tard à 17 h (HAE), le **mercredi 15 juin 2016**, soit deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Puis-je voter par Internet?

Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit, rendez-vous au www.cstvotemyproxy.com et suivez les instructions indiquées sur ce site Web. Vous devrez vous identifier au système au moyen de votre numéro de contrôle (indiqué sous votre adresse sur le formulaire de procuration). Vous devez soumettre votre vote au plus tard à 17 h (HAE), le **mercredi 15 juin 2016**, soit deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Si je change d'avis, puis-je présenter une autre procuration ou révoquer une procuration que j'ai déjà donnée?

Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez envoyer un autre formulaire de procuration dûment rempli portant une date ultérieure qui remplacera le formulaire initial. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, veuillez rédiger une déclaration écrite à cet effet signée par vous (ou par votre mandataire, autorisé par écrit) ou, si l'actionnaire est une société par actions, revêtue du sceau de celle-ci ou de la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. **Cette déclaration doit être remise au secrétaire général de Brookfield, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard à 17 h (HAE) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, soit le jeudi 16 juin 2016, ou précédant le jour de toute assemblée ajournée, ou au président du conseil (le « président ») avant le jour de l'assemblée, soit le vendredi 17 juin 2016, ou le jour de toute assemblée ajournée.**

Secrétaire général
Brookfield Asset Management Inc.
Brookfield Place, Suite 300
181 Bay Street
P.O. Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Télécopieur : 416-362-9642

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez révoquer un formulaire d'instructions de vote précédemment accordé à un intermédiaire, à tout moment, par avis écrit à l'intermédiaire. L'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote, à moins qu'il ne reçoive cette révocation au moins sept jours civils avant la tenue de l'assemblée. L'actionnaire non inscrit peut ensuite présenter un formulaire d'instructions de vote révisé, conformément aux directives décrites sur le formulaire.

Que dois-je faire pour recevoir les documents à l'intention des investisseurs par voie électronique?

Pour recevoir les documents à l'intention des investisseurs par voie électronique, veuillez remplir le formulaire à cet effet qui est joint aux documents d'avis et le poster à la Société de fiducie CST, C.P. 700, succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3, ou l'envoyer par télécopieur au 514-985-8843 ou au 1-888-249-6189. Vous pouvez également présenter votre demande en ligne sur le site Web de la Société de fiducie CST à l'adresse : www.canstockta.com/electronicdelivery.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne ma procuration?

Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent voter pour ou contre les résolutions présentées ou s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, conformément à vos instructions; vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous précisez votre volonté concernant toute question traitée, vos droits de vote seront exercés conformément à celle-ci. En l'absence d'instructions de votre part, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés en faveur de toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires pendant l'assemblée. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée », à la page 6 de la présente circulaire, pour plus de renseignements.

Qu'arrivera-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

Les personnes désignées dans la procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions énoncées dans l'avis et aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Brookfield n'est au courant d'aucune modification à l'ordre du jour ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration voteront avec discernement.

Qui comptabilise les votes?

L'agent des transferts de Brookfield, la Société de fiducie CST, comptabilise et compile les droits de vote afférents aux procurations.

Comment puis-je joindre l'agent des transferts?

S'il s'agit de questions d'ordre général, vous pouvez communiquer avec la Société de fiducie CST comme suit :

Par courrier

Société de Fiducie CST
C.P. 700, Succursale B
Montréal (Québec) H3B 3K3

Par téléphone/télécopieur

Tél. : 416-682-3860
Sans frais au Canada et aux États-Unis :
1-800-387-0825
Télécopieur : 1-888-249-6189 ou 514-985-8843

En ligne

Courrier électronique :
inquiries@canstockta.com
Site Web : www.canstockta.com

Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés?

Dans plusieurs cas, les actions de catégorie A dont le porteur non inscrit est le propriétaire réel sont enregistrées soit :

- a. au nom d'un intermédiaire comme une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières et le fiduciaire ou administrateur de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes semblables;
- b. au nom d'un dépositaire comme les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., ou la Depository Trust Company, dont l'intermédiaire est un participant.

Votre intermédiaire est tenu de vous faire parvenir un formulaire d'instructions de vote à l'égard du nombre d'actions dont vous êtes le propriétaire réel.

Comme Brookfield a un accès limité au nom de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, elle pourrait n'avoir aucune preuve des actions que vous détenez ou de votre droit de voter si votre intermédiaire ne vous a pas nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner en suivant les instructions fournies. N'inscrivez rien d'autre sur le formulaire, étant donné que votre vote sera comptabilisé à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de la Société de fiducie CST à votre arrivée à l'assemblée.

La société a distribué des exemplaires des documents d'avis au dépositaire et aux intermédiaires aux fins de distribution subséquente aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires sont tenus de faire suivre les documents d'avis aux actionnaires non inscrits.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas choisi la réception électronique recevront un formulaire d'instructions de vote qui leur permet de donner des instructions quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions dont ils sont les propriétaires réels. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites dans le formulaire et peuvent communiquer avec leurs intermédiaires en temps opportun s'ils ont besoin d'aide.

L'actionnaire non inscrit qui ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne doit remplir et signer le formulaire d'instructions de vote et le retourner conformément aux directives du formulaire. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives fournies dans le formulaire.

Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites dans les formulaires qu'ils ont reçus et peuvent communiquer avec leurs intermédiaires en temps opportun s'ils ont besoin d'aide.

Principaux porteurs d'actions à droit de vote

Partners Limited détient directement 100 % des actions de catégorie B, qui lui donnent le droit, entre autres, d'élire la moitié des administrateurs de la société. Les actionnaires de Partners Limited, directement et indirectement, sont principalement composés d'administrateurs et membres de la haute direction actuels et de ses sociétés affiliées, plus un nombre limité d'anciens membres de la haute direction (individuellement, « un actionnaire de Partners », et collectivement, les « actionnaires de Partners »). Collectivement, les actionnaires de Partners détiennent directement ou indirectement un droit de propriété, exercent un contrôle ou une emprise, ont conclu des ententes contractuelles, comme des options, visant l'acquisition ou la propriété réelle ou économique d'environ 200 millions d'actions de catégorie A au total, soit environ 20 % de cette catégorie d'actions après dilution totale et 20 % des capitaux propres ordinaires de la société. Ces participations comprennent les actions de catégorie A détenues directement et indirectement par les actionnaires de Partners ainsi que leur quote-part des actions de catégorie A détenues par Partners Limited et Partners Value Investments Inc. (« PVI »). Outre sa participation de 100 % dans les actions de catégorie B, Partners Limited détient, entre autres, directement 867 495 actions de catégorie A et environ 49 % des actions ordinaires de PVI, une société cotée à la Bourse de croissance TSX et dont l'objectif d'affaires principal est d'offrir à ses actionnaires une participation facilement financée dans

des actions de catégorie A et d'investir ses ressources financières additionnelles dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers, de manière à améliorer le rendement du capital investi. Les actionnaires de Partners détiennent eux-mêmes collectivement une participation d'environ 40 % dans PVI, sur une base individuelle. PVI détient environ 85,8 millions d'actions de catégorie A, sur une base consolidée, soit une participation d'environ 9 % dans cette catégorie d'actions. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la société, Partners Limited est la seule personne physique ou morale qui détient, directement ou indirectement, un droit de propriété réel ou exerce un contrôle ou une emprise à l'égard de plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres à droit de vote en circulation de la société.

Partners Limited est une société ontarienne créée en 1995 principalement dans le but de détenir, directement ou indirectement, des actions de la société sur le long terme. Au 2 mai 2016, 41 personnes étaient des actionnaires de Partners, et elles détenaient collectivement, directement ou indirectement, les actions ordinaires de Partners Limited. Les personnes suivantes, qui sont toutes directement ou indirectement actionnaires de Partners Limited, sont également des administrateurs actuels de la société ou des membres de la haute direction désignés de la société pour 2015 : Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, David W. Kerr, Brian D. Lawson, Brian W. Kingston, Cyrus Madon et Samuel J.B. Pollock (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 42, pour en savoir davantage sur les « membres de la haute direction désignés »). En outre, MM. Cockwell, Kerr, Lawson et Pollock sont des administrateurs de Partners Limited.

Les activités de Partners Limited sont régies par une convention des actionnaires (la « convention des actionnaires de Partners ») à laquelle chaque actionnaire de Partners Limited et de sa société liée, Partners (III) Limited (individuellement, un « actionnaire de Partners »), et chaque actionnaire de Partners, est partie. Certaines décisions de Partners Limited exigent l'approbation d'une majorité d'actionnaires de Partners (quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent), tandis que d'autres décisions exigent l'approbation d'une majorité ou d'une majorité qualifiée d'actionnaires de Partners. Plus précisément, les actionnaires de Partners qui détiennent les deux tiers des actions de Partners Limited peuvent exiger, à tout moment, d'un actionnaire de Partners qu'il vende ses actions au cours des actions de catégorie A alors en vigueur. La convention des actionnaires de Partners prévoit également que : i) à moins qu'elle ne soit approuvée par des porteurs des deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited, au minimum, la vente d'une participation dans Partners Limited ne peut être effectuée qu'auprès d'autres actionnaires de Partners; ii) tout changement apporté aux règlements administratifs de Partners Limited, à l'élection des administrateurs, à la politique en matière de dividendes, aux placements de capitaux, à l'émission ou au rachat d'actions ou à l'admission d'autres personnes à titre d'actionnaires de Partners nécessite l'approbation des personnes qui détiennent, au minimum, les deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited; iii) Partners Limited offrira de racheter annuellement 5 % de ses actions en circulation au cours des actions de catégorie A alors en vigueur, à condition que sa situation financière le permette à ce moment. Comme l'indique la convention des actionnaires de Partners, l'un des principaux objectifs d'affaires de Partners Limited consiste à assurer un transfert volontaire des participations, notamment des participations directes et indirectes de Partners Limited dans des actions de la société.

À des fins de planification successorale et pour d'autres raisons, un grand nombre des actionnaires de Partners détiennent leurs participations dans Partners Limited par l'entremise d'entités de portefeuille, à titre individuel ou à titre de codétenteurs. Une de ces entités de portefeuille (« Partners Holdings ») était le commanditaire initial de Partners Limited. Cette entité est détenue, directement et indirectement, par certains membres de la haute direction de la société en poste pendant de nombreuses années, soit Jack L. Cockwell, Timothy G. Price, David W. Kerr et J. Bruce Flatt. Bien que Partners Holdings détienne elle-même une participation majoritaire dans Partners Limited, aucun des actionnaires de Partners Holdings, ni aucun autre actionnaire de Partners ne détient, selon l'approche du conduit et sur une base proportionnelle, 25 % ou plus de Partners Limited. Les actionnaires de Partners Holdings, ainsi que Partners Holdings elle-même, sont signataires de la convention des actionnaires de Partners et sont, par conséquent, liés par ses modalités. De plus, indépendamment de la participation en pourcentage de Partners Investments Inc. dans Partners Limited, Partners Limited et les actionnaires de Partners ont la capacité contractuelle d'exercer le contrôle sur les décisions significatives de Partners Limited.

Partners Limited est partie à une convention de fiducie avec la Compagnie Montréal Trust du Canada (qui exerce maintenant ses activités sous le nom Société de fiducie Computershare du Canada) à titre de fiduciaire des porteurs d'actions de catégorie A, datée du 1^{er} août 1997 (la « convention de fiducie »). La convention de fiducie stipule, entre autres, que Partners Limited a accepté de ne vendre aucune action de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à un prix par action supérieur à 115 % du cours des actions de catégorie A ou dans le cadre d'une transaction comportant l'achat d'actions auprès d'un nombre total de plus de cinq personnes ou sociétés, à moins qu'une offre d'achat parallèle ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A. L'offre parallèle doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions de catégorie A que le pourcentage d'actions de catégorie B visées par l'offre d'achat adressée à Partners Limited; ii) être à un cours par action qui est à tout le moins aussi élevé que le cours par action le plus élevé payé dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions de catégorie B; et iii) comporter à tous les égards importants les mêmes modalités que l'offre visant les actions de catégorie B. Ces dispositions dans la convention de fiducie s'appliquent également à toute vente d'actions de Partners Limited dans le cas où cette vente serait considérée comme un placement indirect d'actions de catégorie B en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en matière d'offres publiques d'achat. Par ailleurs, Partners Limited a convenu d'empêcher toute personne ou société, y compris un actionnaire de Partners, d'effectuer une vente directe ou indirecte d'actions de catégorie B qui contrevient à la convention de fiducie.

DEUXIÈME PARTIE – POINTS À L’ORDRE DU JOUR DE L’ASSEMBLÉE

Nous traiterons des cinq questions suivantes à l’assemblée :

1. la réception des états financiers consolidés de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2015, y compris le rapport de l’auditeur externe;
2. l’élection des administrateurs, qui exerceront leurs fonctions jusqu’à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. la nomination de l’auditeur externe, qui exercera ses fonctions jusqu’à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et l’octroi aux administrateurs de l’autorisation d’établir sa rémunération;
4. le projet de résolution consultative sur l’approche de la société en matière de rémunération de la haute direction;
5. une résolution approuvant l’adoption d’un nouveau régime d’options sur actions à l’intention de la direction.

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l’assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction n’est au courant d’aucune modification qui aurait été apportée à ces questions et ne prévoit pas que d’autres questions seront soumises à l’assemblée. Cependant, le cas échéant, vous ou votre fondé de pouvoir pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la façon que vous ou lui jugerez appropriée. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement à d’éventuelles modifications ou questions nouvelles dûment soumises à l’assemblée et ces personnes voteront avec discernement.

1. Réception des états financiers consolidés

Les états financiers annuels de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2015 figurent dans le rapport annuel. On peut consulter le rapport annuel sur le site Web de la société à l’adresse www.brookfield.com/notice_and_access_2016, sur SEDAR à l’adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l’adresse www.sec.gov/edgar. Ce rapport est actuellement posté aux actionnaires inscrits de la société et aux actionnaires non inscrits qui ont communiqué avec la société et demandé un exemplaire du rapport annuel. Les actionnaires qui ont choisi la réception électronique du rapport annuel le recevront par courriel.

2. Élection des administrateurs

Le conseil se compose de 16 membres, qui seront tous élus lors de l’assemblée. Les porteurs d’actions de catégorie A sont en droit d’élire la moitié du conseil et les porteurs d’actions de catégorie B sont en droit d’élire l’autre moitié du conseil.

Si vous détenez des actions de catégorie A, vous pouvez voter à l’égard de l’élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l’élection par les porteurs d’actions de catégorie A :

• M. Elyse Allan	• Marcel R. Coutu	• Frank J. McKenna	• Seek Ngee Huat
• Angela F. Braly	• Maureen Kempston Darkes	• Youssef A. Nasr	• Diana L. Taylor

Si vous détenez des actions de catégorie B, vous pouvez voter à l’égard de l’élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l’élection par les porteurs d’actions de catégorie B :

• Philip B. Lind	• Lord O’Donnell	• Jack L. Cockwell	• Robert J. Harding
• George S. Taylor	• Jeffrey M. Blidner	• J. Bruce Flatt	• David W. Kerr

Élection des administrateurs par une majorité des voix

Le conseil a adopté une politique prévoyant que si le nombre total d’actions dont les droits de vote ont été exercés en faveur de l’élection d’un candidat au poste d’administrateur représentent moins de la majorité du total des actions dont les droits de vote ont été exercés et ont fait l’objet d’une abstention à l’égard de cet administrateur (dans chaque cas, sans que ce soit sur la base cumulative décrite dans la rubrique « Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs » à la page 7 de la présente circulaire), le candidat remettra sa démission sans délai après l’assemblée. En l’absence de circonstances spéciales, le conseil acceptera la démission dans les 90 jours suivant l’assemblée. Si le conseil décide que certaines circonstances justifient le refus de l’offre de démission du candidat, la décision du conseil et ses justifications seront annoncées par voie de communiqué de presse dans les plus brefs délais. La politique sur le vote à la majorité des voix ne s’applique pas lorsque l’élection d’un administrateur est contestée.

Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs

Les statuts constitutifs de la société prévoient que l'élection des administrateurs sera effectuée au moyen de droits de vote cumulatifs. Chaque actionnaire d'une catégorie ou d'une série d'actions de la société en droit de voter pour l'élection des administrateurs peut exprimer un nombre de voix équivalant au nombre de droits de vote rattachés aux actions qu'il détient multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus par l'actionnaire et par les porteurs d'actions des catégories ou des séries en droit de voter avec lui dans le cadre de l'élection des administrateurs. L'actionnaire peut exprimer toutes ses voix en faveur d'un candidat ou répartir celles-ci entre les candidats comme il l'entend. Lorsqu'un actionnaire vote pour plus d'un candidat sans avoir précisé la répartition de ses voix entre les candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix également entre les candidats en faveur desquels il a voté.

Un actionnaire qui ne souhaite pas répartir ses droits de vote de manière égale entre les candidats et qui a donné un mandat aux représentants de la direction désignés dans la procuration doit le faire en personne lors de l'assemblée ou au moyen d'une autre procuration remplie en bonne et due forme, qu'il est possible d'obtenir en s'adressant au secrétaire général de Brookfield.

Exercice des droits de vote par procuration

Les représentants de la direction désignés dans la procuration devant être remplie par les porteurs d'actions de catégorie A ont l'intention de voter EN FAVEUR et de répartir les votes représentés par la procuration de façon égale entre les candidats proposés à l'élection par les porteurs d'actions de catégorie A de la manière indiquée aux pages 8 à 11 de la présente circulaire, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

Les représentants de la direction désignés dans la procuration devant être remplie par les porteurs d'actions de catégorie B ont l'intention de voter EN FAVEUR et de répartir les votes représentés par la procuration de façon égale entre les candidats proposés à l'élection par les porteurs d'actions de catégorie B de la manière indiquée aux pages 12 à 15 de la présente circulaire.

Candidats aux postes d'administrateur

Le conseil recommande que les 16 candidats aux postes d'administrateurs soient élus lors de l'assemblée pour exercer la charge d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.


Le conseil est d'avis que la diversité et la pertinence des aptitudes, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateurs continueront de favoriser le bon fonctionnement du conseil de Brookfield. Selon le conseil, les candidats aux postes d'administrateurs, pris individuellement ou dans l'ensemble, détiennent les qualités nécessaires pour superviser efficacement les activités et les affaires de la société.


Quinze des candidats proposés aux postes d'administrateurs ont été élus à titre de membres du conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 6 mai 2015 et se représentent comme candidats. M^{me} Elyse Allan, une administratrice de la société nommée par le conseil le 5 novembre 2015, est candidate au poste d'administratrice du conseil pour la première fois.

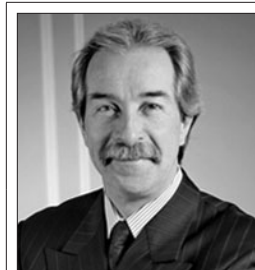
Nous ne prévoyons pas que l'un ou l'autre de ces candidats aux postes d'administrateurs sera dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur. Si un candidat nous informe, avant la tenue de l'assemblée, qu'il ou elle ne sera pas en mesure d'exercer la charge d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateurs de leur choix, sauf s'ils ont reçu pour instruction de s'abstenir de voter dans l'élection des administrateurs.

La biographie de chaque administrateur présente de l'information sur cette personne, ce qui comprend ses antécédents et son expérience, ses actions détenues dans Brookfield au 2 mai 2016, ainsi que les postes d'administrateur que cette personne a occupés dans d'autres sociétés ouvertes. Se reporter à la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées », à la page 41 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière d'actionnariat.

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions de catégorie A de la société.

 <p>M. Elyse Allan, C.M. ^{a)} Âge : 58 Administratrice depuis : 2015 (indépendante) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Expérience à titre de chef de la direction Gouvernance Gouvernement et politique publique Initiatives de croissance Secteurs d'activité : services aux entreprises, énergie, industrie, technologie</p>	<p>M^{me} Allan est la présidente du conseil et chef de la direction de General Electric Canada Company Inc., un poste qu'elle occupe depuis 2004, ainsi que vice-présidente de General Electric Co., une société industrielle numérique d'envergure mondiale. Elle siège au conseil d'administration de l'Institut C.D. Howe et au Conference Board du Canada, et est également membre du comité consultatif de la Commission écofiscale du Canada et du comité de surveillance de la Tuck School of Business à Dartmouth. M^{me} Allan a récemment terminé son mandat au conseil d'administration du Conseil canadien des chefs d'entreprise et de la Chambre de commerce du Canada, où elle exerçait également le rôle de présidente.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil (à partir du 5 novembre 2015)		Brookfield Asset Management Inc.	De 2015 à ce jour	
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
2016	1 791	1 805	3 596	5 novembre 2020
2015	1 791	—		
Variation	—	1 805		

 <p>Angela F. Braly ^{a)} Âge : 54 Administratrice depuis : 2015 (indépendante) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Expérience à titre de chef de la direction Expertise financière Gouvernance Gouvernement et politique publique Expertise juridique Secteur d'activité : soins de santé</p>	<p>M^{me} Braly est l'ancienne présidente du conseil et présidente et chef de la direction de WellPoint, Inc., une société qui offre des prestations pour soins de santé et qui exerce maintenant ses activités sous le nom de Anthem, Inc. Elle a été présidente du conseil d'administration de 2010 à 2012 et présidente et chef de la direction de 2007 à 2012. M^{me} Braly a auparavant été vice-présidente directrice, avocate générale et chef des affaires publiques de WellPoint, ainsi que présidente et chef de la direction de Blue Cross Blue Shield of Missouri.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil		Brookfield Asset Management Inc.	De 2015 à ce jour	
Comité d'audit (depuis le 6 mai 2015)		Lowe's Companies, Inc.	De 2013 à ce jour	
		The Procter and Gamble Company	De 2009 à ce jour	
		WellPoint, Inc.	De 2007 à 2012	
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
2016	—	4 837	4 837	6 mai 2020
2015	—	—		
Variation	—	4 837		



Marcel R. Coutu ^{a)}
 Âge : 62
 Administrateur
 depuis : 2006
 (indépendant) ^{b)}

Domaines de compétences :

Expérience à titre de chef de la direction
 Expertise financière
 Gouvernement et politique publique
 Initiatives de croissance
 Secteurs d'activité :
 énergie, finances, pétrole et gaz, électricité

M. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., un projet intégré de sables bitumineux, ainsi que l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, le plus important investisseur de la coentreprise Syncrude. M. Coutu est un administrateur du conseil du Calgary Exhibition & Stampede.

Membre du conseil/comité de Brookfield	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil	Brookfield Asset Management Inc.	De 2006 à ce jour
Comité d'audit	Enbridge Inc.	De 2014 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	Société financière IGM Inc.	De 2014 à ce jour
	Power Corporation du Canada	De 2011 à ce jour
	Great-West Lifeco Inc.	De 2007 à ce jour
	Canadian Oil Sands Limited	De 2001 à 2013

Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{c)}
2016	69 730	34 276	104 006	Respectées
2015	47 230	31 156		
Variation	22 500	3 120		



Maureen Kempston Darkes, O.C., O.Ont. ^{a) b)}
 Âge : 67
 Administratrice
 depuis : 2008
 (indépendante) ^{b)}

Domaines de compétences :


Expérience à titre de chef de la direction
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Initiatives de croissance
 Expérience internationale
 Expertise juridique
 Secteurs d'activité :
 Fabrication
 d'automobiles, pétrole et gaz, électricité et chemins de fer


M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation, un fabricant automobile. Elle a été nommée au Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du gouvernement du Canada en 2013.


Membre du conseil/comité de Brookfield	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil	Balfour Beatty plc	De 2012 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (depuis novembre 2015)	Brookfield Asset Management Inc.	De 2008 à ce jour
	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	De 1995 à ce jour
Comité de gestion du risque, <i>Présidente</i>	Enbridge Inc.	De 2010 à ce jour
	Schlumberger Limited	De 2014 à ce jour


Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{c)}
2016	—	45 991	45 991	Respectées
2015	—	42 115		
Variation	—	3 876		

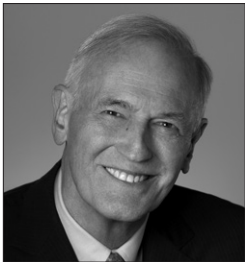
 <p>L'honorable Frank J. McKenna, P.C., O.C., O.N.B. ^{a)} Âge : 68 Administrateur depuis : 2006 (indépendant) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Gouvernance Gouvernement et politique publique Expérience internationale Expertise juridique Secteurs d'activité : énergie, services financiers, électricité, immobilier</p>	<p>M. McKenna est président du conseil de la société depuis août 2010. M. McKenna est vice-président du conseil de Groupe Banque TD, une institution financière. M. McKenna est un ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et un ancien premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil, <i>Président</i> Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, <i>Président</i>		Brookfield Asset Management Inc. Canadian Natural Resources Limited	De 2006 à ce jour De 2006 à ce jour	
<p>Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise</p>				
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
2016	—	126 508	126 508	Respectées
2015	—	105 726		
Variation	—	20 782		

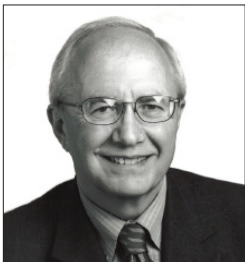
 <p>Youssef A. Nasr ^{a)} Âge : 61 Administrateur depuis : 2010 (indépendant) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Expérience à titre de chef de la direction Expertise financière Gouvernance Gouvernement et politique publique Expérience internationale Secteurs d'activité : services financiers</p>	<p>M. Nasr est un ancien président du conseil et chef de la direction de HSBC Middle East Ltd. Il a auparavant été président de Banque HSBC Brésil ainsi que président et chef de la direction de HSBC Strategic Investments Inc., de HSBC USA Inc., de HSBC Bank USA et de Banque HSBC Canada.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil Comité de gestion du risque		Brookfield Asset Management Inc. Bank Audi SAL	De 2010 à ce jour 2012	
<p>Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise</p>				
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
2016	19 500	17 506	37 006	Respectées
2015	19 500	14 137		
Variation	—	3 369		

 <p>Seek Ngee Huat ^{a)} Âge : 66 Administrateur depuis : 2012 (indépendant) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Expertise financière Gouvernance Secteurs d'activité Initiatives de croissance Perfectionnement des cadres Expérience internationale Secteurs d'activité : immobilier</p>	<p>N.H. Seek a quitté son poste de président du conseil de GIC Real Estate Pte Ltd en 2011 et a occupé pendant deux ans le poste de conseiller au comité de direction du groupe Government of Singapore Investment Corporation Pte Ltd. (GIC) et de président du conseil de son groupe d'affaires en Amérique latine. Il est administrateur au sein du conseil d'administration de Global Logistic Properties Ltd. en plus d'être le président du conseil de l'Institute of Real Estate Studies de l'Université nationale de Singapour. Il est également un conseiller principal chez Frasers Centrepoint Ltd. et un membre du comité consultatif de Brookfields Properties.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil		Brookfield Asset Management Inc.		De 2012 à ce jour
Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature (à partir de novembre 2015)		Global Logistic Properties Ltd.		De 2010 à ce jour
Comité de gestion du risque		Banco BTG Pactual S.A.		De 2012 à 2012
		BTG Pactual Participations Ltd.		De 2012 à 2012
		Fraser & Neave Ltd.		De 2011 à 2013
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées ^{c)}
2016	10 000	19 060	29 060	Respectées
2015	—	12 606		
Variation	10 000	6 454		

 <p>Diana L. Taylor ^{a)} Âge : 61 Administratrice depuis : 2012 (indépendante) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Expertise financière Gouvernance Secteurs d'activité : Initiatives de croissance Secteurs d'activité : immobilier</p>	<p>M^{me} Taylor est vice-présidente du conseil de Solera Capital LLC, une société de fonds de capital-investissement et de capital-risque axée sur le marché intermédiaire, et conseillère principale de Wolfensohn Fund Management, L.P., et membre du comité d'investissement du Fonds. Auparavant, elle a occupé les postes suivants : contrôleur générale des banques de l'État de New York, secrétaire adjointe du Gouverneur de New York et chef des finances de la Long Island Power Authority.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil		Brookfield Asset Management Inc.		De 2012 à ce jour
Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature		Citigroup Inc.		De 2009 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (à partir du 6 mai 2015) et <i>présidente</i> (depuis le 3 novembre 2015)		Sotheby's		De 2007 à ce jour
		Brookfield Office Properties Inc.		De 2007 à 2012
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées ^{c)}
2016	—	21 514	21 514	Respectées
2015	—	15 572		
Variation	—	5 942		

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions de catégorie B de la société.

 <p>Philip B. Lind, C.M. ^{a)} Âge : 72 Administrateur depuis : 1994 (indépendant) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Gouvernance Gouvernement et politique publique Expérience internationale Secteurs d'activité : communications, produits de consommation, électricité et immobilier</p>	M. Lind est l'un des fondateurs, un administrateur et vice-président du conseil de Rogers Communications Inc., une société de services de communications diversifiés. M. Lind est un administrateur de la Central Canadian Public TV Association et de CPAC Network. Il est également un membre du conseil d'administration du Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts, de The Power Plant, du Musée des beaux-arts de l'Ontario, de la Vancouver Art Gallery et de la Fédération du Saumon Atlantique.			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil		Brookfield Asset Management Inc.	De 1994 à ce jour
	Comité d'audit		Rogers Communications Inc. Tuckamore Capital Management Inc.	De 1979 à ce jour De 2011 à 2013
	Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise			
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{c)}
2016	113 044	120 278	233 322	Respectées
2015	113 044	112 347		
Variation	—	7 931		

 <p>George S. Taylor ^{a)} Âge : 75 Administrateur depuis : 1994 (indépendant) ^{b)}</p> <p>Domaines de compétences : Expérience à titre de chef de la direction Gouvernance Expertise financière Secteurs d'activité : boissons, divertissements et produits alimentaires</p>	M. Taylor est un ancien administrateur et président du comité d'audit de plusieurs sociétés et organismes culturels et de soins de santé sans but lucratif. M. Taylor a siégé à titre d'administrateur et de président du comité d'audit du Conseil des arts de l'Ontario et d'administrateur et président du conseil du Stratford Festival et de l'Institut de recherche John P. Robarts. Membre du conseil/comité de Brookfield			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil		Brookfield Asset Management Inc.	De 1994 à ce jour
	Comité d'audit, <i>Président</i>			
	Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise			
Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{c)}
2016	299 322	96 355	395 677	Respectées
2015	299 322	91 280		
Variation	—	5 075		



Lord O'Donnell ^{a)}

Âge : 63
Administrateur
depuis : 2013
(affilié) ^{c)}

Domaines de compétences :

Expertise financière
Gouvernance
Gouvernement et
politique publique
Expérience internationale
Secteurs d'activité :
services financiers

Lord O'Donnell est actuellement le président du conseil de Frontier Economics, une société de services-conseils dans le domaine de la microéconomie, ainsi qu'un conseiller principal chez Brookfield, en Europe. Il a agi à titre de secrétaire du cabinet et de chef de la fonction publique britannique entre 2005 et 2011. Il a été auparavant secrétaire permanent du Trésor de 2002 à 2005. Lord O'Donnell est devenu membre de la Chambre des lords en 2012.

Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil		Brookfield Asset Management Inc.	De 2013 à ce jour

Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
2016	—	15 695	15 695	Respectées
2015	—	9 301		
Variation	—	6 394		



Jeffrey M. Blidner ^{a)}

Âge : 68
Administrateur
depuis : 2013
(direction) ^{d)}

Domaines de compétences :

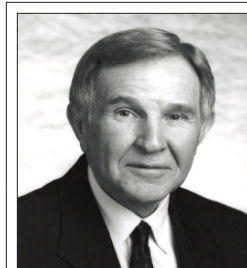
Initiatives de croissance
Gouvernance
Expertise juridique
Expérience internationale
Connaissances en
matière de planification
stratégique
Secteurs d'activité :
infrastructures, électricité,
capital-investissement et
immobilier

M. Blidner est un associé directeur principal de la société et il est responsable de la planification stratégique et du financement. M. Blidner est également le chef de la direction du groupe de fonds privés de Brookfield, président du conseil de Brookfield Renewable Energy Partners L.P., ainsi que président de Brookfield Business Partners L.P. Avant d'entrer au service de Brookfield en 2000, M. Blidner était un associé principal dans un cabinet d'avocats canadien.

Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil		Brookfield Asset Management Inc. Brookfield Infrastructure Partners L.P. Brookfield Property Partners L.P. Brookfield Renewable Energy Partners L.P. Rouse Properties, Inc.	De 2013 à ce jour De 2008 à ce jour De 2013 à ce jour De 2011 à ce jour De 2012 à ce jour

Nombre d'actions de catégorie A, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Unités d'actions à négociation restreinte et options	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
	Direct/ Indirect ^{f)}	Quote-part ^{g)}				
2016	1 902 558	5 438 651	620 206	2 152 302	10 113 717	Respectées
2015	1 443 008	5 006 859	595 094	3 052 302		
Variation	459 550	431 792	25 112	(900 000)		



Jack L. Cockwell,
C.M. ^{a) i)}

Âge : 75
Administrateur
depuis : 1979
(affilié) ^{c)}

Domaines de compétences :

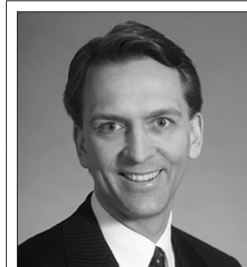
Expérience à titre de chef de la direction
Initiatives de croissance
Expertise financière
Expérience internationale
Secteurs d'activité : infrastructures, électricité et immobilier

M. Cockwell est un ancien chef de la direction de la société. M. Cockwell est également gouverneur du patrimoine du Musée royal de l'Ontario, un membre du comité consultatif de Brookfield Properties et président du comité consultatif sur l'immobilier de l'Université Ryerson.

Membre du conseil/comité de Brookfield	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil	Brookfield Asset Management Inc. Norbord Inc. Teck Resources Limited Astral Media inc. Brookfield Office Properties Inc.	De 1979 à ce jour De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 1997 à 2013 De 1999 à 2014

Nombre d'actions de catégorie A, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Unités d'actions à négociation restreinte et options	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
	Direct/ Indirect ^{d)}	Quote-part ^{g)}				
2016	16 290 231	8 032 849	659 311	1 064 192	26 046 583	Respectées
2015	16 221 483	7 851 851	647 559	1 232 942		
Variation	68 748	180 998	11 752	(168 750)		



J. Bruce Flatt ^{a)}

Âge : 50
Administrateur
depuis : 2001
(direction) ^{d)}

Domaines de compétences :

Expérience à titre de chef de la direction
Expertise financière
Secteurs d'activité : infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier

M. Flatt est chef de la direction de la société. M. Flatt a siégé aux conseils de plus de vingt sociétés ouvertes au cours des vingt dernières années et, outre notre conseil, il siège actuellement au conseil de General Growth Properties, Inc. à titre de président. M. Flatt ne siège à aucun conseil externe. M. Flatt est entré au service de Brookfield en 1990 et a été nommé chef de la direction en 2002.

Membre du conseil/comité de Brookfield	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil	Brookfield Asset Management Inc. General Growth Properties Inc. Brookfield Incorporações S.A. Brookfield Office Properties Inc.	De 2001 à ce jour De 2010 à ce jour De 2011 à 2012 De 2011 à 2012

Nombre d'actions de catégorie A, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Unités d'actions à négociation restreinte et options	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{e)}
	Direct/ Indirect ^{d)}	Quote-part ^{g)}				
2016	7 386 715	26 108 245	841 417	1 674 177	36 010 554	Respectées
2015	5 917 562	21 346 784	807 068	3 061 677		
Variation	1 469 153	4 761 461	34 349	(1 387 500)		



Robert J. Harding,
C.M., F.C.A. ^{a) j)}

Âge : 58
Administrateur
depuis : 1992
(affilié) ^{c)}

Domaines de compétences :

Gouvernance
Expertise financière
Gouvernement et politique publique :
Secteurs d'activité : services financiers, infrastructures, électricité et ressources

M. Harding a été président du conseil non membre de la direction de la société de 1997 à 2010. M. Harding est un fiduciaire du Musée des beaux-arts de l'Ontario. M. Harding a été président du conseil de NexJ Systems Inc. de 2006 à 2014 et ancien président du conseil des fiduciaires du Hospital for Sick Children.

Membre du conseil/comité de Brookfield	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil	Brookfield Asset Management Inc. First Quantum Minerals Ltd. Financière Manuvie NexJ Systems Inc. Norbord Inc.	De 1992 à ce jour De 2013 à ce jour De 2008 à 2014 De 2006 à 2014 De 1998 à 2015

Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{c)}
2016	1 081 200	604 837	1 686 037	Respectées
2015	1 081 200	594 059		
Variation	—	10 778		



David W. Kerr ^{a) k)}

Âge : 72
Administrateur
depuis : 1987
(affilié) ^{c)}

Domaines de compétences :

Expérience à titre de chef de la direction
Expertise financière
Expérience internationale
Secteurs d'activité : Services financiers et ressources

M. Kerr est président du conseil de Halmont Properties Corp., une société immobilière. M. Kerr est un administrateur de la Fondation des Jeux olympiques spéciaux du Canada ainsi que membre du comité consultatif de l'École de gestion Schulich de l'Université York. M. Kerr est l'ancien président du conseil et chef de la direction de Falconbridge Ltd., une société du secteur des ressources naturelles.

Membre du conseil/comité de Brookfield	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil Comité de gestion du risque	Brookfield Asset Management Inc. Halmont Properties Corporation BlackBerry Ltd. Financière Sun Life Inc.	De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à 2013 De 2004 à 2013

Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Exercice	Nombre d'actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées ^{c)}
	Direct/ Indirect ^{l)}	Quote-part ^{m)}			
2016	3 241 928	2 409 856	24 410	5 676 194	Respectées
2015	3 341 928	2 355 556	21 196		
Variation	(100 000)	54 300	3 214		

Note :

- a) Elyse Allan, Philip Lind, Jeffrey Blidner, Jack Cockwell, Bruce Flatt, Robert Harding et David Kerr résident principalement à Toronto, en Ontario, au Canada. Maureen Kempston Darkes réside principalement à Toronto, en Ontario, au Canada et Lauderdale-by-the-Sea, en Floride, aux États-Unis. Frank McKenna réside principalement à Toronto, en Ontario, au Canada et à Cap-Pelé, au Nouveau-Brunswick, au Canada. Angela Braly réside principalement à Indianapolis, en Indiana, aux États-Unis. Marcel Coutu réside principalement à Calgary, en Alberta, au Canada. Youssef Nasr réside principalement à Beyrouth, au Liban. Seek Ngee Huat réside principalement à Singapour. Diana Taylor réside principalement à New York, New York, aux États-Unis. George Taylor réside principalement à St. Marys, en Ontario, au Canada. Lord O'Donnell réside principalement à Londres, au Royaume-Uni.
- b) Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- c) Un candidat au poste d'administrateur est « affilié » i) s'il détient une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) ou ii) si, au cours des deux dernières années, il a directement ou indirectement a) été un dirigeant de la société ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, b) exécuté des services autres que minimes pour la société ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées ou c) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.
- d) Un candidat au poste d'administrateur est « membre de la direction » lorsqu'il est actuellement un membre de la direction de la société. M. Flatt est le chef de la direction de la société et M. Blidner en est un associé directeur principal. MM. Blidner et Flatt ne toucheront pas de rémunération pour leurs services à titre d'administrateurs de la société en 2016 (se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » à la page 38 de la présente circulaire).
- e) Les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs correspondent à détenir des actions de catégorie A, des unités d'actions différées ou des actions à négociation restreinte d'une valeur égale à trois fois leurs jetons de présence annuels en tant qu'administrateurs. Se reporter à la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées », à la page 41 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements. Les montants représentant trois fois les jetons de présence annuels pour chaque administrateur ne faisant pas partie de la haute direction et pour le président du conseil sont de 450 000 \$ et ~~de~~ 500 000 \$, respectivement. À titre de membres du comité de gestion de la société, MM. Blidner et Flatt doivent détenir des actions de catégorie A, des unités d'actions différées ou des actions à négociation restreinte dont la valeur équivaut à cinq fois leur salaire de base. Se reporter à la rubrique « Lignes directrices en matière d'actionnariat » à la page 52 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements. Après conversion au taux de change moyen pour 2015 de 1,00 \$ CA pour 0,7832 \$ US, les montants représentant cinq fois le salaire de base pour MM. Flatt et Blidner correspondent respectivement à 3 000 000 \$ et à 2 349 600 \$.
- f) Les chiffres présentés dans cette colonne incluent les actions de catégorie A détenues directement ou indirectement, y compris celles attribuées en vertu du régime d'actions à négociation restreinte.
- g) Les chiffres présentés dans cette colonne comprennent i) la quote-part de l'administrateur dans les actions de catégorie A détenues par Partners Limited et par PVI (sur une base consolidée) et ii) les actions incessibles détenues par l'administrateur, qui représentent également une quote-part indirecte des actions de catégorie A. La valeur de cette quote-part indirecte est touchée par certains facteurs, y compris les modalités relatives à la détention de ces actions, la structure du capital de chaque société, la valeur des actions de catégorie A détenues par chaque société ainsi que les obligations liées au passif net et aux actions privilégiées de la société (se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 4 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur Partners Limited et PVI, ainsi qu'à la rubrique « Régime d'actions incessibles », à la page 63 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur les actions incessibles). Partners Limited détient également 85 120 actions de catégorie B, mais toute quote-part indirecte de ces actions a été considérée comme étant minime.
- h) M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009.
- i) M. Cockwell était un administrateur de Papiers Fraser Inc. (« Fraser ») jusqu'en avril 2009. Fraser a demandé et obtenu une ordonnance de protection contre ses créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) en juin 2009 et, le 10 février 2011, une cour de l'Ontario a homologué un plan de transaction et d'arrangement modifié aux termes de cette loi qui prévoyait notamment la vente de la plupart des biens restants de Fraser et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.
- j) M. Harding était un administrateur de Fraser jusqu'en avril 2009. Fraser a volontairement demandé et obtenu une ordonnance de protection contre ses créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) en juin 2009 et, le 10 février 2011, une Cour de l'Ontario a homologué un plan de transaction et d'arrangement modifié aux termes de cette loi qui prévoyait notamment la vente de la plupart des biens restants de Fraser et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.
- k) M. Kerr était administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont demandé et obtenu une ordonnance de protection contre leurs créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en octobre 2009.

Aperçu des candidats aux postes d'administrateurs pour 2016

La présente rubrique donne un aperçu des compétences des candidats aux postes d'administrateurs pour 2016. Ces compétences ont permis au conseil de conclure que chacun des candidats est apte à siéger au conseil.

TOUS LES CANDIDATS AUX POSTES

D'ADMINISTRATEURS FONT PREUVE :

- D'une intégrité et de valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées
- D'un historique de réussites
- D'une expérience pertinente par rapport aux activités mondiales de Brookfield
- D'un engagement envers la durabilité et les enjeux sociaux
- D'une vision critique et objective
- D'appréciation de la valeur d'une bonne gouvernance d'entreprise

Le conseil se compose de 16 administrateurs, un nombre que la société juge approprié compte tenu de la diversité de ses activités et de la nécessité de rassembler des expériences et des antécédents variés dans le but d'assurer la gouvernance efficace de la société et pour donner des avis stratégiques à la direction. La société examine l'expertise des administrateurs sortants et des administrateurs mis en candidature dans les secteurs présentés dans le tableau ci-dessous (les administrateurs indépendants sont présentés en premier).

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie A	Expérience actuelle ou récente à titre de chef de la direction	Expertise financière	Expérience en matière d'initiatives de croissance	Connaissances des rouages du gouvernement et de la politique gouvernementale	Compétences en matière de gouvernance de conseil	Expertise juridique	Expérience internationale	Expérience sectorielle
M. Elyse Allan	✓		✓	✓	✓			Services aux entreprises, énergie, industrie, technologie
Angela F. Braly	✓	✓		✓	✓	✓		Soins de santé
Marcel R. Coutu	✓	✓	✓	✓				Énergie, finances, pétrole et gaz et électricité
Maureen Kempston Darkes	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Fabrication d'automobiles, pétrole et gaz, électricité et chemins de fer
Frank J. McKenna				✓	✓	✓	✓	Énergie, services financiers, électricité et immobilier
Youssef A. Nasr	✓	✓		✓	✓		✓	Services financiers
Seek Ngee Huat		✓	✓	✓	✓		✓	Immobilier
Diana L. Taylor		✓	✓	✓	✓			Immobilier

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie B	Expérience actuelle ou récente à titre de chef de la direction	Expertise financière	Expérience en matière d'initiatives de croissance	Connaissances des rouages du gouvernement et de la politique gouvernementale	Compétences en matière de gouvernance de conseil	Expertise juridique	Expérience internationale	Expérience sectorielle
Jeffrey M. Blidner			✓		✓	✓	✓	Infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier
Jack L. Cockwell	✓	✓	✓				✓	Infrastructures, électricité et immobilier
J. Bruce Flatt	✓	✓						Infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier
Robert J. Harding		✓		✓	✓			Services financiers, infrastructures, électricité et ressources
David W. Kerr	✓	✓					✓	Services financiers et ressources
Philip B. Lind				✓	✓		✓	Communications, produits de consommation, électricité et immobilier
Lord O'Donnell		✓		✓	✓		✓	Services financiers
George S. Taylor	✓	✓			✓			Boissons, divertissements et produits alimentaires

Participation des administrateurs dans des filiales cotées en Bourse

Le tableau ci-dessous décrit les titres dans les filiales de la société cotées en Bourse dont chaque candidat au poste d'administrateur a la propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquels il exerce un contrôle :

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie A	Nbre de titres		
	Brookfield Infrastructure Partners L.P.	Brookfield Property Partners L.P.	Brookfield Renewable Energy Partners L.P.
M. Elyse Allan ^{a)}	1 800 parts de société en commandite		
Angela F. Braly			
Marcel R. Coutu	1 170 parts de société en commandite	1 800 parts de société en commandite	
Maureen Kempston Darkes			
Frank J. McKenna	4 000 parts de société en commandite		895 parts de société en commandite
Youssef A. Nasr		2 746 parts de société en commandite	3 000 parts de société en commandite
Seek Ngee Huat			
Diana L. Taylor		1 000 parts de société en commandite 39 304 unités d'actions différées	

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie B	Nbre de titres		
	Brookfield Infrastructure Partners L.P.	Brookfield Property Partners L.P.	Brookfield Renewable Energy Partners L.P.
Jeffrey M. Blidner	6 366 parts de société en commandite	50 316 parts de société en commandite	
Jack L. Cockwell ^{b)}	418 946 parts de société en commandite	657 196 parts de société en commandite 332 910 parts de société en commandite rachetables-échangeables ^{f)}	
J. Bruce Flatt ^{c)}	129 927 parts de société en commandite	545 785 parts de société en commandite 106 816 unités d'actions différées	
Robert J. Harding ^{d)}			
David W. Kerr ^{e)}	163 224 parts de société en commandite	89 390 parts de société en commandite 26 030 parts de société en commandite rachetables-échangeables ^{f)}	65 000 parts de société en commandite
Philip B. Lind	135 parts de société en commandite	4 325 parts de société en commandite 5 850 parts de société en commandite rachetables-échangeables ^{f)}	
Lord O'Donnell			
George S. Taylor			54 300 parts de société en commandite

a) M^{me} Allan détient également 500 actions ordinaires de Norbord Inc., une filiale de la société cotée en Bourse (« Norbord »).

b) M. Cockwell détient également 24 128 actions ordinaires de Norbord et 55 000 actions ordinaires d'Acadian Timber Corp., une filiale de la société cotée en Bourse (« Acadian »).

c) M. Flatt détient également 500 actions ordinaires de Norbord.

d) M. Harding détient également 350 actions ordinaires de Norbord.

e) M. Kerr détient également 70 000 actions ordinaires d'Acadian, 10 611 actions ordinaires de Norbord et 30 000 actions ordinaires de Brookfield Real Estate Services Inc., une filiale de la société cotée en Bourse.

f) Parts de société de personnes en exploitation rachetables-échangeables qui sont économiquement équivalentes aux parts de société en commandite de Brookfield Property Partners L.P.

Présence des administrateurs en 2015

Nous sommes d'avis que le conseil ne peut agir efficacement que si les membres y participent activement. Nous nous attendons à ce que nos administrateurs participent à toutes les réunions du conseil, à toutes les réunions de leurs comités respectifs, ainsi qu'à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les administrateurs peuvent participer par voie de téléconférence s'ils ne peuvent pas se présenter en personne. Le tableau ci-après présente le nombre de réunions du conseil et des divers comités auxquelles a participé chaque administrateur en 2015. Les candidats aux postes d'administrateurs ont tous participé à au moins 75 % des réunions du conseil en 2015, et 14 des 16 candidats aux postes d'administrateurs ont participé à chaque réunion du conseil. Un quorum d'au moins sept administrateurs est nécessaire pour que le conseil puisse se réunir et gérer les affaires. Le conseil et ses comités se réunissent à huis clos sans la présence de la direction à toutes les réunions, ce qui comprend celles tenues par voie de téléconférence.

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie A	Indépendant	Toutes les réunions		Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	Comité de gestion du risque
M. Elyse Allan ^{a)}	oui	3 de 3	100 %	3 de 3	—	—	—	—
Angela F. Braly ^{b)}	oui	12 de 12	100 %	7 de 7	5 de 5	—	—	—
Marcel R. Coutu	oui	20 de 20	100 %	9 de 9	8 de 8	—	3 de 3	—
Maureen Kempston Darkes	oui	14 de 14	100 %	9 de 9	—	—	1 de 1 ^{c)}	4 de 4
Lance Liebman ^{d)}	oui	8 de 10	80 %	5 de 6	—	1 de 2 ^{d)}	2 de 2 ^{d)}	—
Frank J. McKenna	oui	12 de 12	100 %	9 de 9	—	3 de 3	—	—
Youssef A. Nasr	oui	13 de 13	100 %	9 de 9	—	—	—	4 de 4
James A. Pattison ^{e)}	oui	4 de 4	100 %	3 de 3	—	—	1 de 1	—
Seek Ngee Huat	oui	14 de 14	100 %	9 de 9	—	1 de 1 ^{f)}	—	4 de 4
Diana L. Taylor	oui	14 de 14	100 %	9 de 9	3 de 3 ^{f)}	3 de 3	2 de 2 ^{g)}	—

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie B	Indépendant	Toutes les réunions		Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	Comité de gestion du risque
Jeffrey M. Blidner	non	9 de 9	100 %	9 de 9	—	—	—	—
Jack L. Cockwell	non	7 de 9	78 %	7 de 9	—	—	—	—
J. Bruce Flatt	non	9 de 9	100 %	9 de 9	—	—	—	—
Robert J. Harding	non	8 de 9	89 %	8 de 9	—	—	—	—
David W. Kerr	non	10 de 13	77 %	7 de 9	—	—	—	3 de 4
Philip B. Lind	oui	17 de 17	100 %	9 de 9	8 de 8	—	—	—
Lord O'Donnell	non	9 de 9	100 %	9 de 9	—	—	—	—
George S. Taylor	oui	17 de 17	100 %	9 de 9	8 de 8	—	—	—

a) M^{me} Allan a été nommée au conseil le 5 novembre 2015 et a participé aux réunions du conseil à partir de cette date.

b) M^{me} Braly a été élue au conseil et nommée au comité d'audit le 6 mai 2015.

c) M^{me} Kempston Darkes a été nommée au comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération le 5 novembre 2015.

d) M. Liebman a démissionné du conseil, du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération le 5 novembre 2015.

e) M. Pattison a démissionné du conseil et du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération le 6 mai 2015.

f) N. H. Seek a été nommé au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature le 5 novembre 2015.

g) M^{me} Taylor a démissionné du comité d'audit le 6 mai 2015 et elle a été nommée au comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération le 6 mai 2015.

Résultats des votes relatifs à l'élection des administrateurs pour 2015

Le tableau ci-après illustre les résultats des votes des porteurs d'actions de catégorie A relatifs à l'élection des administrateurs ayant lieu dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société tenue le 6 mai 2015.

Candidats aux postes d'administrateur	Votes en faveur	%	Votes ayant fait l'objet d'une abstention	
				%
Angela F. Braly	419 208 562	99,92	329 984	0,08
Marcel R. Coutu	417 493 114	99,51	2 045 432	0,49
Maureen Kempston Darkes	416 431 796	99,26	3 106 750	0,74
Lance Liebman ^{a)}	417 465 056	99,51	2 073 490	0,49
Frank J. McKenna	416 257 971	99,22	3 280 575	0,78
Youssef A. Nasr	418 503 012	99,75	1 035 534	0,25
Seek Ngee Huat	418 111 000	99,66	1 427 546	0,34
George S. Taylor	411 396 329	98,06	8 142 217	1,94

a) M. Liebman ne se représente pas comme candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée du 17 juin 2016.

Lors de l'assemblée des actionnaires tenue le 6 mai 2015, le porteur d'actions de catégorie B a exercé les droits de vote liés à la totalité des 85 120 actions de catégorie B et voté en faveur de chacun des huit administrateurs mis en nomination pour cette catégorie d'actions, soit Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, Robert J. Harding, David W. Kerr, Philip B. Lind, Lord O'Donnell et Diana L. Taylor.

3. Nomination de l'auditeur externe

Sur la recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur externe de la société. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., y compris les cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ainsi que les membres respectifs de leur groupe (collectivement désignés comme « Deloitte »), est le principal auditeur externe de la société et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis (autres que Brookfield Renewable Energy Partners L.P.). Deloitte agit à titre d'auditeur externe de la société depuis 1981. La nomination de l'auditeur externe doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A et par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution, chacune des catégories votant de façon distincte.

Lors de tout scrutin qui peut être tenu pour la nomination de l'auditeur externe, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions EN FAVEUR du renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts comptables inscrit indépendant, à titre d'auditeur externe, et d'autoriser les administrateurs à établir la rémunération devant lui être versée, sauf si l'actionnaire a précisé dans le formulaire de procuration qu'il faut s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par cette procuration en ce qui a trait à la nomination de l'auditeur externe.

Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables

Le total des honoraires facturés à la société et à ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 par Deloitte s'est élevé à environ 39,6 M\$, dont 37,8 M\$ correspondent aux honoraires des auditeurs et à des honoraires liés à l'audit. À l'occasion, Deloitte fournit également des services d'experts-conseils et des services autres que d'audit à la société, à ses filiales ou à ses sociétés liées, en vertu d'une politique d'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit (la « politique en matière d'audit »). La politique en matière d'audit régit les dispositions ayant trait à la prestation de services d'audit et de services autres que d'audit par l'auditeur externe, et elle est révisée annuellement par le comité d'audit. La politique en matière d'audit prévoit l'approbation préalable du comité d'audit pour les services d'audit, les services liés à l'audit et les services autres que d'audit autorisés. Elle spécifie également un nombre de services qu'il est interdit à l'auditeur externe de la société de fournir, notamment l'exécution par celui-ci de missions de préparation de l'information financière ainsi que de conception et de mise en œuvre de systèmes.

Le tableau suivant donne de plus amples renseignements sur les honoraires facturés par Deloitte à la société et à ses filiales consolidées pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

<i>En millions de dollars</i>	2015			2014		
	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total
Honoraires des auditeurs	2,3	28,9	31,2	2,8	22,4	25,2
Honoraires pour services liés à l'audit	—	6,6	6,6	—	5,4	5,4
Honoraires pour services fiscaux	—	1,4	1,4	—	2,3	2,3
Tous les autres honoraires	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4
Total des honoraires	2,5	37,1	39,6	3,0	30,3	33,3

Les honoraires des auditeurs comprennent les honoraires pour des services qui sont normalement fournis par l'auditeur externe dans le cadre des dépôts réglementaires et prévus par la loi ou de missions, notamment les honoraires pour les services nécessaires à l'exécution d'un audit ou d'un examen conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également des services qu'en principe seul l'auditeur externe peut raisonnablement fournir, notamment les lettres d'accord présumé, les audits prévus par la loi, les services d'attestation, les consentements et l'aide fournie dans le dépôt de certains documents auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et leur examen.

Les honoraires de services liés à l'audit se rapportent à la certification et aux services connexes, notamment les services de contrôle préalable, qui sont habituellement effectués par l'auditeur externe. Plus précisément, ces services comprennent, entre autres : l'audit des régimes d'avantages sociaux, le contrôle préalable dans le cadre de regroupements et d'acquisitions d'entreprises, les services d'experts-conseils en comptabilité et les audits dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas prescrits par une loi ou un règlement et les services d'experts-conseils relatifs à la comptabilité financière et aux normes de présentation de l'information financière.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement à la préparation des déclarations fiscales et aux services de conseils en fiscalité. Parmi les autres honoraires, on retrouve les honoraires de traduction et les services de gestion des litiges et de soutien à la consultation.

Le comité d'audit a reçu des déclarations de Deloitte quant à l'indépendance de ce dernier et il a tenu compte des relations décrites ci-dessus pour arriver à la conclusion que Deloitte est indépendant de la société.

4. Résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction

La société estime que ses objectifs de rémunération et son approche en matière de rémunération de la haute direction concilient de façon appropriée les intérêts de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires. Pour de plus amples précisions sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction, se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 42 de la présente circulaire.

La société a adopté une politique qui accorde aux porteurs d'actions de catégorie A la possibilité d'exercer, sur une base annuelle, un droit de vote consultatif sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction. Cette politique reflète le souci de la société de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au maintien d'un niveau élevé d'engagement des actionnaires. Le conseil (MM. Blidner et Flatt s'étant abstenus) recommande unanimement que les porteurs d'actions de catégorie A votent en faveur de la résolution consultative suivante (la « résolution sur la rémunération »).

Qu'il soit résolu, à titre consultatif et sans empiéter sur le rôle et les responsabilités du conseil, que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction décrite dans la présente circulaire.

Résultat du vote des actionnaires

En raison du caractère consultatif du vote sur la résolution sur la rémunération, le conseil d'administration n'est pas tenu d'en appliquer le résultat. Cependant, le conseil et son comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération tiendront compte du résultat du vote dans leurs travaux sur les futures politiques, procédures et décisions en matière de rémunération. Le conseil est ouvert à tout commentaire et toute question concernant les pratiques de la société en matière de rémunération de la haute direction. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire par l'entremise du secrétaire général de la société.

Dans le cadre de tout scrutin qui pourrait avoir lieu relativement à la résolution sur la rémunération, les représentants de la direction nommés dans le formulaire de procuration ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions EN FAVEUR de la résolution sur la rémunération, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans le formulaire de procuration que son fondé de pouvoir doit s'abstenir de voter pour la résolution sur la rémunération.

5. Adoption d'un nouveau régime d'options sur actions à l'intention de la direction

L'utilisation d'options d'achat d'actions de catégorie A par la société est un élément important de ses ententes de rémunération d'encouragement à long terme avec les dirigeants. La société est d'avis que cette pratique permet d'harmoniser les intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires et permet d'attirer et de fidéliser des cadres supérieurs et des employés qualifiés et motivés.

Le Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012 (le « régime de 2012 ») prévoit l'émission d'un maximum de 22 500 000 actions de catégorie A lors de l'exercice d'options octroyées par le régime de 2012. Au 2 mai 2016, des options d'achat en vue d'acquérir 16 385 048 actions de catégorie A avaient été octroyées en vertu du régime de 2012, laissant donc 5 954 039 actions disponibles à des fins d'octroi futur. Le 11 février 2016, le conseil d'administration a approuvé un nouveau régime d'options sur actions à l'intention de la direction (le « régime de 2016 »), qui, conformément aux exigences de la TSX, nécessite l'approbation des actionnaires. L'objectif de la création du régime de 2016 est de s'assurer qu'il y a suffisamment d'options d'achat d'actions de catégorie A pouvant être émises afin de permettre à la société de poursuivre ses pratiques existantes d'octroi d'options plutôt que de primes en espèces à ses dirigeants. Le régime de 2016 comporte essentiellement les mêmes modalités que le régime de 2012, sauf que le nombre maximal d'actions de catégorie A pouvant être émises en vertu du régime de 2016 est de 15 000 000. Se reporter à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », aux pages 65 à 68 de la présente circulaire pour un résumé des modalités du régime de 2016 et des modifications portées aux régimes d'options depuis le régime de 2012, qui avait été adopté par les porteurs d'actions de catégorie A en mai 2012.

Le tableau suivant illustre le nombre d'options en cours et pouvant être octroyées en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 (le « régime de 1997 »), du régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 (le « régime de 2007 »), du régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 (le « régime de 2009 ») et du régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012, au 2 mai 2016. (Se reporter à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », aux pages 65 à 68 de la présente circulaire pour des renseignements concernant le régime de 1997, le régime de 2007, le régime de 2009 et le régime de 2012). Durant la période de 12 mois se terminant le 2 mai 2016, 14 546 781 options ont été exercées ou vendues (ce qui représente environ 1,5 % des actions de catégorie A émises et en circulation).

Options en cours et pouvant être octroyées au 2 mai 2016

Régime	Options en cours	Options pouvant être octroyées	Total en cours et pouvant être octroyées
Régime de 1997	1 840 172	— ^{a)}	1 840 172
Régime de 2007	9 029 087	— ^{a)}	9 029 087
Régime de 2009	14 076 046	140 740	14 216 786
Régime de 2012	16 385 048	5 954 039	22 339 087
Total	41 330 353	6 094 779	47 425 132

a) La société a préalablement déterminé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 1997 ou du régime de 2007.

L'ensemble de la dilution associée aux options non exercées, octroyées en vertu du régime de 1997, du régime de 2007 et du régime de 2009, ainsi que i) les options non exercées et les options pouvant être octroyées en vertu du régime de 2012 et ii) les 15 000 000 d'options pouvant être octroyées en vertu du régime de 2016 se chiffre à 62 425 132 actions de catégorie A, c'est-à-dire environ 6,3 % des 986 983 551 actions de catégorie A émises et en circulation au 2 mai 2016. La société prévoit octroyer d'autres d'options en vertu du régime de 2012 si le régime de 2016 est approuvé par les porteurs d'actions de catégorie A, mais aucune autre option ne sera octroyée en vertu du régime de 2009.

Approbation des actionnaires

La TSX nécessite l'approbation des actionnaires pour l'adoption du régime de 2016 décrit ci-dessus, par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée. Le conseil d'administration recommande unanimement que les porteurs d'actions de catégorie A votent en faveur de la résolution suivante (la « résolution sur le régime de 2016 »).

Qu'il soit résolu que le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2016 de la société soit approuvé;

Et que tout administrateur ou membre de la direction de la société soit ainsi autorisé pour, au nom et pour le compte de la société, à signer ou faire signer, et à remettre ou faire remettre, tous les documents et instruments pertinents, et prendre ou faire prendre toute autre mesure nécessaire ou souhaitable, selon le jugement d'un tel administrateur ou membre de la direction, afin de mener à bien l'intention de la présente résolution.

Dans le cadre de tout scrutin qui pourrait avoir lieu relativement à la résolution sur le régime de 2016, les représentants de la direction nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions en faveur de la résolution sur le régime de 2016, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans le formulaire de procuration ci-joint que son fondé de pouvoir doit s'abstenir de voter pour la résolution sur le régime de 2016.

TROISIÈME PARTIE – ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Gouvernance

La société s'est engagée à favoriser une bonne gouvernance d'entreprise. Dans cette optique, nous visons à renforcer l'obligation du conseil et de la direction de rendre des comptes afin que le public continue de faire confiance à la société et afin de promouvoir les intérêts à long terme de nos actionnaires.

Gouvernance d'entreprise

- 10 candidats indépendants aux postes d'administrateurs
- Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction
- Réunions privées entre les administrateurs indépendants après chaque réunion du conseil
- Surveillance des risques par le comité de gestion du risque
- Auto-évaluation annuelle du conseil et des comités
- Tous les administrateurs ont participé à au moins 75 % des réunions
- Code de déontologie étoffé
- Seuls les administrateurs indépendants peuvent siéger aux comités d'audit, de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, et des ressources en personnel de direction et de la rémunération
- Politique de diversité des administrateurs



Droits des actionnaires

- Élection annuelle des administrateurs
- Élection des administrateurs par une majorité des voix
- Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs
- Niveau élevé d'engagement des actionnaires

Rémunération

- Programme de rémunération à l'intention de la haute direction inspiré par une philosophie fortement axée sur la rémunération en fonction du rendement (qui est décrite à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire)
- Lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs en vertu desquelles les administrateurs doivent détenir des actions et des unités d'actions dont la valeur correspond à au moins trois fois leurs jetons de présence annuels
- Exigence selon laquelle les administrateurs indépendants doivent recevoir 25 % de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, indépendamment de leur participation
- Politique de conservation des actions et exigences relatives à la période de détention après exercice pour les membres de la haute direction
- Primes d'encouragement assujetties aux périodes de récupération
- Restrictions anticouvertures et restrictions sur la vente à découvert et la mise en garantie

Les politiques et les pratiques exhaustives de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») et la TSX. Les politiques et pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont également conformes aux exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, aux conditions d'inscription de la NYSE et aux dispositions applicables en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, dans sa version modifiée (la « loi Sarbanes-Oxley »).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil

Le conseil supervise la gestion des activités et des affaires de la société directement et par l'intermédiaire de quatre comités permanents : audit, gouvernance d'entreprise et mises en candidature, ressources en personnel de direction et rémunération et gestion du risque (collectivement, les « comités »). Les responsabilités respectives du conseil et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans par le conseil. Toutes les chartes du conseil et des comités sont publiées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance. La charte du conseil d'administration se trouve également dans la présente circulaire, à l'Annexe A.

Le conseil est responsable de ce qui suit :

- superviser le processus de planification stratégique à long terme de la société et examiner et approuver son plan d'affaires annuel;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la direction correspondent aux objectifs à long terme de la société et des actionnaires;
- nommer le chef de la direction, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;

-
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;
 - examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;
 - superviser l'approche de la direction concernant la gestion des effets des principaux risques auxquels la société doit faire face;
 - favoriser une bonne gouvernance d'entreprise;
 - protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la société.

Responsabilités des administrateurs

Le conseil a adopté une charte des responsabilités des administrateurs (la « charte des responsabilités »), qui définit les exigences de la société quant aux compétences personnelles et professionnelles, à l'actionnariat, à la présence aux réunions, aux conflits d'intérêts, aux changements de circonstances et aux démissions de ces administrateurs. Les administrateurs sont tenus de signaler préalablement les éventuels conflits d'intérêts au président du conseil ou du comité et de s'abstenir de voter sur ces questions. Les administrateurs sont aussi tenus de remettre leur démission au président : i) s'ils ne sont plus en mesure de se présenter à au moins 75 % des réunions régulières du conseil; ou ii) s'ils se trouvent engagés dans un différend d'ordre juridique, réglementaire ou de nature semblable, s'ils acceptent de nouvelles responsabilités ou s'ils font l'objet d'un changement de circonstances personnelles ou professionnelles pouvant nuire à la société ou à la capacité des administrateurs de s'acquitter de leurs tâches. La charte des responsabilités est révisée annuellement, et un exemplaire est publié sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.

Réunions du conseil

Les membres du conseil se réunissent au moins deux fois par trimestre : une fois pour étudier et approuver les résultats trimestriels et examiner les paiements de dividendes et une fois pour étudier des enjeux d'affaires précis, notamment les transactions et les initiatives stratégiques. L'ajout d'une deuxième réunion trimestrielle du conseil s'est fait dès août 2015. Le conseil tient des réunions supplémentaires, lorsque nécessaire, afin d'examiner d'autres enjeux d'affaires. Les membres du conseil se réunissent également une fois par année afin d'examiner le plan d'affaires annuel de la société et sa stratégie à long terme. En 2015, six réunions régulières ont été tenues, ainsi que trois réunions extraordinaires et une réunion portant sur la stratégie. Huit réunions trimestrielles et une réunion portant sur la stratégie sont prévues pour 2016. L'ordre du jour des réunions régulières du conseil est préparé par le président, avec la contribution du chef de la direction et du chef de la direction financière avant qu'il ne soit distribué aux membres du conseil.

Réunions des administrateurs indépendants

Des réunions privées des administrateurs indépendants sont tenues, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, après chaque réunion régulière et chaque réunion extraordinaire du conseil. Ces réunions sont présidées par le président du conseil, qui présente ensuite un rapport au chef de la direction concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu des réunions privées à neuf reprises en 2015.

Des réunions privées des comités sont également tenues, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, après chaque réunion de comité. Ces réunions privées sont présidées par le président du comité respectif, qui présente ensuite un rapport au membre de la direction approprié concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction.

Administrateurs indépendants

Conformément à une politique du conseil, au moins la majorité des administrateurs du conseil doivent être indépendants, afin de s'assurer que le conseil puisse agir indépendamment de la direction et puisse superviser efficacement la conduite de cette dernière. La société sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Le conseil détermine quels sont les administrateurs qui sont considérés comme indépendants en fonction des recommandations formulées par son comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature (le « comité de gouvernance d'entreprise »), lequel évalue l'indépendance des administrateurs selon les lignes directrices prescrites dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Dans le cadre de ce processus, le conseil effectue une analyse portant sur chaque candidat aux postes d'administrateurs afin de déterminer si ledit candidat est un administrateur affilié (tous les candidats aux postes d'administrateurs qui sont actuellement des membres de la direction sont, par définition, des administrateurs affiliés) ou un administrateur indépendant.

Le tableau suivant énumère les administrateurs candidats à l'élection au cours de l'assemblée et précise si chaque candidat sera un administrateur indépendant¹, Affilié² ou la direction³ administrateur.

	Indépendant	Affilié	Membre de la direction	Raison expliquant la situation d'administrateur affilié ou de membre de la direction
M. Elyse Allan	✓			
Jeffrey M. Blidner		✓	✓	M. Blidner est un associé directeur principal de la société.
Angela F. Braly	✓			
Jack L. Cockwell		✓		M. Cockwell est un actionnaire et il est également administrateur et président du conseil de Partners Limited.
Marcel R. Coutu	✓			
J. Bruce Flatt		✓	✓	M. Flatt est le chef de la direction de la société.
Robert J. Harding		✓		M. Harding est un ancien président du conseil de la société.
Maureen Kempston Darkes	✓			
David W. Kerr		✓		M. Kerr est un actionnaire et il est également administrateur de Partners Limited.
Philip B. Lind	✓			
Frank J. McKenna	✓			
Youssef A. Nasr	✓			
Lord O'Donnell		✓		Lord O'Donnell est un conseiller principal de la société en Europe.
Seek Ngee Huat	✓			
Diana L. Taylor	✓			
George S. Taylor	✓			

Le conseil est d'avis que les 10 administrateurs présentés comme indépendants ci-dessus (soit environ 63 % du conseil) sont indépendants.

¹ Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des —Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

² Un candidat au poste d'administrateur est « affilié » a) s'il détient une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) ou b) si, au cours des deux dernières années, il a directement ou indirectement i) été un dirigeant de la société ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, ii) exécuté des services autres que minimes pour la société ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées ou iii) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.

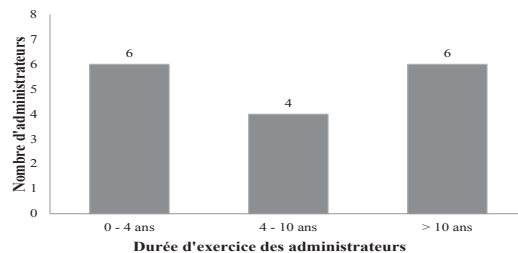
³ Un candidat au poste d'administrateur est « membre de la direction » lorsqu'il est actuellement un membre de la direction de la société.

Durée des mandats et renouvellement des membres du conseil

Le comité de la gouvernance d'entreprise chapeaute les efforts visant à trouver et recruter des candidats prêts à devenir membres du conseil. Dans ce contexte, le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis que le conseil devrait respecter un équilibre entre l'expérience et les connaissances propres aux membres qui siègent au conseil depuis longtemps et le besoin de renouvellement et de visions originales.

Le comité de gouvernance d'entreprise ne préconise pas d'âge obligatoire pour le départ à la retraite des administrateurs, de limite pour la durée de leur mandat ni d'autre mécanisme de renouvellement des membres du conseil, car il considère que de telles politiques sont trop contraignantes; par conséquent, la société n'impose pas de limite pour la durée du mandat ni aucun autre mécanisme qui entraîne le renouvellement des membres du conseil. Le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis que l'arrivée périodique de nouveaux membres au sein du conseil peut aider la société à s'adapter à un contexte commercial évolutif, et le renouvellement du conseil demeure une priorité pour le comité.

Le comité de gouvernance d'entreprise examine la composition du conseil régulièrement en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil (se reporter à la rubrique « Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature », à la partie « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise » de la présente circulaire pour de plus amples renseignements sur le processus qu'applique la société pour trouver des candidats pour l'élection au conseil. En supposant que tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée, dix nouveaux administrateurs auront été élus au conseil au cours des dix dernières années, et six nouveaux administrateurs, dont quatre sont indépendants, se sont joints au conseil au cours des quatre dernières années (un renouvellement de 38 % du conseil). Le tableau ci-après présente les caractéristiques actuelles du conseil.



Durée d'exercice des administrateurs

Brookfield s'engage à accroître la diversité du conseil. Les racines profondes de la société dans maints pays éclairent son point de vue sur la diversité, et la société est d'avis que la composition du conseil devrait refléter une diversité de connaissances qui sont pertinentes aux fins de ses priorités stratégiques. Cette diversité a trait notamment aux compétences en affaires et à l'expérience internationale, ainsi qu'à la diversité géographique et qu'à la mixité des sexes.

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de diversité, le conseil a adopté la politique écrite suivante :

- Les nominations au conseil seront fondées sur le mérite et tiendront dûment compte des avantages que présente la diversité du conseil, afin que chaque candidat à un poste d'administrateur possède les compétences, les connaissances et l'expérience voulues pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur avec efficacité;
- Dans le cadre du processus visant à trouver et à choisir des administrateurs, la diversité au sein du conseil, y compris la mixité des sexes, influera sur la planification de la relève et sera un critère clé de la sélection des nouveaux membres du conseil;
- Le conseil a établi un objectif en matière de mixité des sexes, qui vise à s'assurer qu'au moins 30 % des administrateurs indépendants sont des femmes.

À l'heure actuelle, quatre des dix administrateurs indépendants et des 16 administrateurs siégeant au conseil sont des femmes (toutes sont des administratrices indépendantes, dont trois qui se représentent pour l'élection et une nouvelle administratrice, M^{me} Elyse Allan, se présente pour l'élection pour la première fois). Par conséquent, si tous les candidats aux postes d'administrateurs sont élus à l'assemblée, le conseil comportera quatre administratrices, soit 40 % des administrateurs indépendants du conseil et 25 % de l'ensemble du conseil.

Le comité de gouvernance d'entreprise est responsable de la mise en œuvre de la politique de diversité du conseil et il est également chargé de surveiller les progrès accomplis relativement à l'atteinte de ses objectifs et de recommander au conseil toutes modifications qui devraient être apportées à la politique.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

La charte des responsabilités établit les exigences en matière d'actionnariat qui s'appliquent aux administrateurs et qui ont été mises en place, car la société est d'avis que les administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires s'ils sont eux-mêmes exposés à un risque économique lié à la société. La société exige que chaque administrateur détienne des actions de catégorie A, des actions à négociation restreinte et/ou des unités d'actions différées de la société, dont la valeur totale correspond au moins à trois fois leurs jetons de présence annuels (les « jetons de présence annuels »), tels qu'ils sont déterminés par le conseil de temps à autre. Les nouveaux administrateurs devront respecter cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au sein du conseil. Les administrateurs recevront la moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées, et ce jusqu'à ce qu'ils aient respecté la condition d'actionnariat minimal. Par la suite, tous les administrateurs indépendants recevront le quart de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées.

Politique anticouverture

Afin de maintenir la concordance des intérêts de la société et de ses administrateurs, la société interdit à tous les administrateurs, y compris les administrateurs membres de la direction et les administrateurs affiliés, d'utiliser des dérivés ou d'autres instruments financiers afin de conserver le droit de propriété des actions ou des unités d'actions de la société qu'ils détiennent tout en réduisant le risque auquel ils sont exposés relativement aux fluctuations du cours de l'action de la société. Par ailleurs, un administrateur ne peut pas détenir une position vendeur liée à tout titre de la société ou de ses sociétés liées, que ce soit par le biais d'une vente à découvert ou de dérivés.

Orientation des administrateurs

Une trousse d'orientation complète est remise aux nouveaux administrateurs. Cette trousse comprend des renseignements sur les diverses activités de la société, sur sa culture, sur ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que sur le cadre que le conseil et les comités utilisent pour gérer les affaires de la société et pour surveiller la direction. Chaque nouvel administrateur est avisé des responsabilités qui lui incombent et du niveau d'engagement envers la société dont il doit faire preuve. Lorsqu'ils deviennent membres du conseil ou avant de devenir membres du conseil, les nouveaux administrateurs tiennent des rencontres de formation privées avec le président du conseil, le chef de la direction et d'autres membres de la haute direction.

Formation et visites des administrateurs

La société offre une formation continue à l'intention des administrateurs. Une période est réservée à toutes les réunions régulières du conseil pour des présentations portant sur différents domaines d'activité de la société, données par les membres de la direction responsables de ces activités ou qui sont familiers avec celles-ci. Ceci comprend au moins une présentation trimestrielle qui permet aux administrateurs d'obtenir une analyse détaillée d'une unité opérationnelle de la société afin que ceux-ci puissent approfondir leurs connaissances de Brookfield. En outre, des présentations sur les nouveaux développements et les nouvelles tendances en gouvernance d'entreprise et en obligations fiduciaires des administrateurs sont fournies, si nécessaire.

Des soupers à l'intention des administrateurs, en présence de la direction, sont tenus avant ou immédiatement après toutes les réunions régulières du conseil, et une formation est offerte aux administrateurs durant ces soupers, sous forme de présentations portant sur des sujets pertinents liés aux activités de Brookfield. Ces soupers favorisent le partage d'informations concernant diverses activités et initiatives commerciales avec les administrateurs. Des membres de la direction qui débutent leur carrière sont invités aux soupers du conseil afin que les administrateurs puissent découvrir ceux qui ont un « fort potentiel » et que le conseil puisse jauger la robustesse de la relève de la société.

En 2014, la société a mis en œuvre une initiative d'une durée de deux ans, dans le cadre de laquelle des visites des lieux où la société exerce ses activités sont organisées dans les principaux marchés, autres que Toronto et New York, où se déroulent les réunions régulières du conseil. Ces visites visaient à fournir une occasion aux administrateurs d'en apprendre davantage sur les activités les plus importantes de la société en leur donnant la possibilité de visiter les lieux et de rencontrer les membres de l'équipe de direction locale.

Visite de Los Angeles : En novembre 2014, 15 des 16 administrateurs siégeant au conseil, y compris tous les administrateurs indépendants, ont visité certains des lieux où la société exerce des activités situés à Los Angeles, en Californie, ainsi que dans la région avoisinante. La région du grand Los Angeles a été choisie, car Brookfield y exerce des activités liées à quatre principaux groupes d'affaires de Brookfield. Lors de leur visite dans le sud de la Californie, les membres du conseil ont visité des immeubles de bureaux, des parcs éoliens, des projets d'aménagement résidentiels, un port de mer et un centre de commerces de détail.

Visite de Londres : En septembre 2015, 14 des 16 administrateurs siégeant au conseil, y compris tous les administrateurs indépendants, ont visité certains des lieux où la société exerce des activités situés à Londres, au Royaume-Uni, ainsi que dans la région avoisinante. Londres a été sélectionnée comme siège social européen de Brookfield et les quatre principaux groupes d'affaires de Brookfield possèdent des activités au Royaume-Uni. Alors qu'ils étaient à Londres, les membres du conseil d'administration ont visité les équipes de gestion locales afin d'assister à des présentations qui leur ont permis d'acquérir des connaissances sur divers actifs de la société. Ils ont également rencontré les dirigeants de la collectivité afin de renforcer les relations commerciales de la société au Royaume-Uni.

Engagement des administrateurs

Le comité de gouvernance d'entreprise surveille les tâches auxquelles chaque administrateur consacre du temps et de l'attention en dehors de ses fonctions d'administrateur du conseil. Cette surveillance consiste notamment à revoir le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur siège afin de s'assurer qu'aucun administrateur ne doive consacrer trop de temps à d'autres sociétés ouvertes, ce qui pourrait réduire sa capacité à s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités de surveillance à titre de membre du conseil. À cet égard, chaque administrateur est tenu d'aviser le président du conseil avant d'accepter un poste d'administrateur auprès d'une autre société ouverte.

Le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis qu'une politique qui limite le nombre d'autres conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur peut siéger est trop contraignante et limiterait inutilement notre bassin de candidats aux postes d'administrateurs. La philosophie du comité de gouvernance d'entreprise consiste plutôt à prendre en considération tous les engagements externes d'un administrateur et à déterminer si chaque directeur peut efficacement s'acquitter de ses responsabilités au nom des actionnaires de la société. Le comité de gouvernance d'entreprise a déterminé que tous les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs à l'assemblée peuvent consacrer et le temps et l'attention voulus pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de surveillance à titre de membres du conseil.

Conseils d'administration interdépendants

Le comité de gouvernance d'entreprise surveille l'interdépendance des membres du conseil et des comités parmi tous les administrateurs. Il y a interdépendance de conseils lorsque deux administrateurs d'une société siègent au conseil d'une autre société. Il y a interdépendance de comités lorsque deux administrateurs siègent ensemble à un autre conseil et qu'ils sont aussi membres du même comité. Il y a actuellement interdépendance au sein du conseil et des comités à l'égard des administrateurs indépendants : M. Coutu et M^{me} Kempston Darkes sont tous deux membres du conseil d'administration d'Enbridge Inc., une société de distribution d'énergie, et membres du comité sur la sécurité et la fiabilité d'Enbridge Inc. Aucune autre interdépendance n'existe par rapport au conseil et aux comités. En mars 2016, le comité de gouvernance d'entreprise a déterminé qu'aucune interdépendance au sein des membres du conseil ou des comités ne devrait avoir d'incidence négative sur la capacité des administrateurs interdépendants d'agir indépendamment les uns des autres et dans l'intérêt de la société.

Comités du conseil

Les quatre comités permanents du conseil contribuent à son bon fonctionnement et aident à s'assurer que les opinions des administrateurs indépendants sont bien représentées :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature;
- le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération; et
- le comité de gestion du risque.

Les responsabilités respectives de ces comités sont définies dans des chartes écrites, qui sont révisées et approuvées tous les ans par le conseil. La charte de chaque comité, qui comprend la description des tâches du président du comité respectif, est publiée sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance. Le conseil a pour politique que tous les comités, à l'exception du comité de gestion du risque, doivent être composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité de gestion du risque doit se composer à majorité d'administrateurs indépendants et il ne doit comprendre aucun membre actuel de la direction. À l'occasion, des comités spéciaux peuvent être formés afin d'examiner des questions ou des opérations particulières. Bien que le conseil d'administration demeure responsable de l'ensemble des questions liées à la gouvernance d'entreprise, chaque comité permanent a des responsabilités précises à l'égard de certains aspects de la gouvernance d'entreprise qui s'ajoutent à ses autres responsabilités, comme il est décrit ci-après.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable d'assurer le contrôle des systèmes et des processus de la société touchant l'information financière et les contrôles internes connexes, de même que du rendement des auditeurs externes et internes de la société. Il est aussi responsable de l'examen de certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la société. Le comité d'audit est également responsable de la recommandation du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe de la société et de l'approbation de l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit. Le comité d'audit se réunit régulièrement en privé avec l'auditeur externe de la société et avec l'auditeur interne, sans la présence de la direction, afin d'examiner des questions particulières, au besoin. Le comité d'audit s'est réuni à huit reprises en 2015.

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité d'audit de la société doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et par la loi Sarbanes-Oxley, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la société, directement ou indirectement, sera leurs jetons de présence. Par ailleurs, le comité d'audit exige que tous les administrateurs mentionnent toute forme de lien avec un auditeur interne ou externe actuel ou antérieur de la société, afin qu'il puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

En date du 2 mai 2016, le comité d'audit se composait des quatre administrateurs suivants : George S. Taylor (président), Angela F. Braly, Marcel R. Coutu et Philip B. Lind. Le conseil a déterminé que tous ces administrateurs sont indépendants relativement au comité d'audit et ont des compétences financières, et que M. Coutu et M. Taylor sont considérés comme des experts financiers. M. Taylor est comptable en management accrédité (CMA) et il a acquis une vaste expérience sur les plans des finances et de la haute direction au sein d'une société ouverte en tant que haut dirigeant de John Labatt Limited de 1977 à 1995. M. Taylor a été membre et président des comités d'audit de plusieurs sociétés ouvertes et d'organismes à but non lucratif. M^{me} Braly est l'ancienne présidente du conseil, présidente et chef de la direction de WellPoint, Inc., et elle est membre des comités d'audit de Lowe's Companies, Inc. et The Procter and Gamble Company. M. Coutu détient une maîtrise en administration des affaires et possède plus de 25 années d'expérience en matière de services bancaires d'investissement et de financement des entreprises. Il est l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. M. Lind est vice-président du conseil de Rogers Communications et il possède plus de 45 années d'expérience à titre de cadre dirigeant. MM. Taylor, Coutu et Lind ont siégé au comité d'audit tout au long de 2015. M^{me} Braly agit à titre de membre du comité d'audit depuis mai 2015.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit, conformément à la partie 5 du Règlement 52-110, Comités d'audit, se reporter à la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (la « notice annuelle »), laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar.

Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

Il incombe au comité de gouvernance d'entreprise, en collaboration avec le président du conseil, d'évaluer de temps à autre la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir son énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. Le comité de gouvernance d'entreprise s'est réuni à trois reprises en 2015.

Le comité de gouvernance d'entreprise examine annuellement les directives qui s'appliquent aux activités de placement et aux activités de la société au sein des marchés financiers, y compris les seuils et les autres critères qui servent à établir le niveau de l'approbation requise à l'égard de ces activités, soit celle de la direction ou celle du conseil.

Le conseil a établi des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel. Le comité de gouvernance d'entreprise examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs (se reporter à la rubrique « Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs » de la présente circulaire pour de plus amples renseignements sur le processus d'évaluation annuelle des administrateurs).

Le comité de gouvernance d'entreprise est également responsable de l'examen des états de service des candidats proposés à l'élection ou à la nomination au conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats proposés à la nomination pour l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Pour ce faire, le comité de gouvernance d'entreprise maintient continuellement à jour une liste de candidats afin de garantir que les candidats exceptionnels qui possèdent les compétences nécessaires pourront être rapidement ciblés pour pourvoir les postes, autant prévus qu'imprévus. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil afin de s'assurer que le conseil dispose de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences, de diversité, de visions et d'autres facteurs définis par le conseil qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance d'entreprise examine, au moins une fois l'an, la composition des comités afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent comme il convient. Le comité de gouvernance consulte ainsi le président et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité.

En date du 2 mai 2016, le comité de gouvernance d'entreprise se composait des trois administrateurs suivants : Frank J. McKenna (président), Seek Ngee Huat et Diana L. Taylor, qui sont tous des administrateurs indépendants. M. McKenna agit également à titre de président du conseil. M. McKenna et M^{me} Taylor ont siégé au comité de gouvernance tout au long de 2015, et M. Seek Ngee Huat est membre de ce comité depuis novembre 2015.

Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

Il incombe au comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la direction dans l'ensemble, y compris une évaluation des risques associés aux régimes de rémunération, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité de la rémunération examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et soumet les résultats à cet effet. Le comité de la rémunération s'est réuni à trois reprises en 2015.

Le conseil a adopté un critère d'indépendance rigoureux à l'égard de tous les membres du comité de la rémunération, ce qui signifie que le conseil a déterminé que tous les membres du comité de la rémunération sont indépendants de la direction dans le cadre de leurs devoirs en tant que membre du comité de rémunération. Cet examen correspond au test sur l'indépendance prévu aux conditions d'inscription à la NYSE. De plus, le comité de la rémunération évalue aussi l'indépendance des conseillers qu'il emploie à l'aide de ce test sur l'indépendance de la NYSE. Le conseil a adopté une politique de gouvernance stipulant qu'au plus le tiers des membres du comité de la rémunération exercent actuellement les fonctions de chef de la direction d'une entité ouverte.

En date du 2 mai 2016, le comité de la rémunération se composait des trois administrateurs suivants : Diana L. Taylor (présidente), Marcel R. Coutu et Maureen Kempston Darkes. Tous répondent au critère supplémentaire relatif à l'indépendance décrit dans le paragraphe ci-dessus. Aucun des membres du comité de la rémunération n'est actuellement le chef de la direction d'une entité ouverte. M. Coutu était membre du comité de rémunération jusqu'en 2015, tandis que M^{me} Taylor est membre du comité de rémunération depuis mai 2015 (et présidente du comité depuis novembre 2015) et M^{me} Kempston Darkes est membre du comité de rémunération depuis novembre 2015.

Comité de gestion du risque

Le comité de gestion du risque est responsable du contrôle de l'exposition au risque financier et non financier de la société, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque d'atteinte à la réputation, le risque de litige et réglementaire, le risque de fraude, le risque de corruption, le risque associé à la santé, à la sécurité et à l'environnement, le risque stratégique, le risque systémique et le risque d'entreprise, ainsi que du contrôle des étapes que la haute direction doit suivre pour surveiller et contrôler de telles expositions au risque. Il procède à l'examen annuel des lignes directrices qui s'appliquent aux activités de trésorerie et de gestion du risque de la société, et supervise l'ensemble des activités de gestion du risque de l'entreprise. Le comité fait régulièrement un compte rendu de ses travaux et de tous les sujets importants qu'il a traités au conseil d'administration. Le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises en 2015.

En date du 2 mai 2016, le comité de gestion du risque se composait des quatre administrateurs suivants : Maureen Kempston Darkes (présidente), David W. Kerr, Youssef A. Nasr et Seek Ngee Huat, qui sont tous des administrateurs indépendants, à l'exception de M. Kerr, qui est un administrateur affilié. M^{me} Kempston Darkes et MM. Kerr, Nasr et Seek ont siégé au comité de gestion du risque tout au long de 2015.

Communication de l'information

Chaque président de comité présente un rapport au conseil après chaque réunion trimestrielle, pour autant qu'une réunion ait eu lieu au cours du trimestre. Le comité présente au conseil un rapport concernant les questions soulevées durant cette réunion et comportant un sommaire de toutes décisions prises par le comité. Par ailleurs, dans le cadre de son rapport, le comité recommandera toutes résolutions qu'il propose afin qu'elles soient adoptées par le conseil. De plus, chaque comité présente annuellement un rapport aux actionnaires qui souligne son travail et ses réalisations au cours de l'exercice précédent.

Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs

Le conseil est d'avis que des processus d'évaluation réguliers définis en bonne et due forme accroissent le rendement du conseil dans son ensemble, de même que le rendement des comités et de chaque administrateur. Chaque année, un sondage est envoyé aux administrateurs indépendants dans lequel on sollicite des commentaires et des suggestions quant aux façons d'améliorer l'efficacité du conseil et des comités. Les résultats de ce sondage sont examinés par le comité de gouvernance d'entreprise, qui fait des recommandations au conseil, au besoin. Chaque administrateur indépendant reçoit un questionnaire d'auto-évaluation et tous les administrateurs sont tenus de se soumettre à une évaluation de leurs compétences qui servira au comité de gouvernance d'entreprise aux fins de planification.

Le président rencontre en privé annuellement chaque administrateur pour discuter des activités du conseil et des comités et pour commenter la contribution de chaque administrateur. Ce processus de rencontre comprend une évaluation des pairs, où on demande à chaque administrateur de partager avec le président ses commentaires concernant le rendement de ses collègues au sein du conseil. Le président fait rapport au comité de gouvernance d'entreprise quant à ces rencontres, et son rapport sert de base de référence dans la recommandation possible au conseil d'administrateur comme candidats à l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Responsabilités du conseil d'administration et de la direction

Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction

La société sépare officiellement les postes de président du conseil et de chef de la direction et réserve le poste de président du conseil pour un administrateur indépendant. M. Frank McKenna, un administrateur indépendant, est le président du conseil, et M. Bruce Flatt est le chef de la direction. Le conseil a adopté des descriptions écrites des tâches incombant au président du conseil et au chef de la direction, qui sont résumées ci-dessous, ainsi que les descriptions des tâches des présidents de chaque comité. Ces descriptions de tâches sont passées en revue tous les ans par le conseil puis affichées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.

Le président du conseil gère les activités du conseil et s'assure que les tâches énoncées dans la charte du conseil sont exécutées avec efficacité par le conseil et les comités. En outre, les tâches suivantes relèvent du président du conseil : approuver l'ordre du jour de chaque réunion du conseil après avoir consulté le chef de la direction et le chef de la direction financière; s'assurer que les administrateurs reçoivent l'information nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches; veiller à ce que la structure des comités soit adéquate; s'assurer qu'un système d'évaluation est en place pour évaluer le rendement du conseil dans son ensemble et celui des comités et des administrateurs à titre individuel, et travailler en collaboration avec le chef de la direction et la haute direction de la société afin de contrôler les progrès réalisés en ce qui a trait à la planification stratégique, à la mise en œuvre de politiques et à la planification de la relève. Le président du conseil préside également toutes les rencontres privées des administrateurs indépendants du conseil qui ont lieu après chaque réunion du conseil, et il est chargé de s'assurer que les questions soulevées au cours de ces réunions seront étudiées avec la direction de la société et ensuite traitées.

Le chef de la direction dirige la société et, conformément aux politiques et aux lignes directrices approuvées par le conseil, gère les activités de la société et supervise la réalisation de son plan stratégique. En outre, les tâches suivantes relèvent du chef de la direction : la présentation d'un plan stratégique annuel de la société au conseil à des fins d'approbation; la présentation des plans d'immobilisations et d'exploitation de façon continue au conseil à des fins d'approbation; la prise en charge du rôle de principal porte-parole de la société; la présentation d'une évaluation annuelle de la haute direction et des plans de relève au conseil à des fins d'approbation; la recommandation de la nomination ou de la cessation d'emploi de tout membre de la haute direction de la société, ainsi que, conjointement avec le chef de la direction financière, l'assurance que des contrôles et des procédures sont en place pour garantir l'exactitude et la fidélité de l'information financière de la société et des informations qu'elle fournit au public.

Relations de la direction avec le conseil

La haute direction de la société fait rapport au conseil d'administration et est responsable devant celui-ci. Les membres de la direction assistent aux réunions du conseil à la demande du président du conseil, et aux réunions de comité à la demande des présidents respectifs des comités.

Les renseignements que la direction soumet aux administrateurs sont essentiels à l'efficacité du conseil. Outre les rapports présentés au conseil et aux comités à l'occasion de leurs réunions, les administrateurs sont également informés par la direction en temps opportun des développements de la société et des décisions clés prises par la direction quant à l'application des objectifs d'entreprise de celle-ci. Les administrateurs évaluent annuellement la qualité, l'intégralité et la rapidité de publication des renseignements fournis au conseil par la direction.

Planification stratégique

Le conseil supervise la stratégie de la société qui consiste à offrir des services alternatifs de gestion d'actifs de classe et d'envergure mondiales, ciblant les actifs réels, comme l'immobilier, l'énergie renouvelable, les infrastructures et le capital-investissement. Pour ce faire, la société a élaboré un plan d'affaires annuel pour garantir la compatibilité des opinions des actionnaires, du conseil et de la direction à l'égard de l'orientation stratégique et des objectifs de rendement de la société, de même que l'utilisation efficace de ses capitaux propres. Le conseil se réunit une fois par année lors d'une réunion annuelle portant sur la stratégie afin d'examiner les initiatives stratégiques et le plan d'affaires annuel soumis par la haute direction.

Lors de la réunion annuelle du conseil portant sur la stratégie, le conseil examine le modèle d'affaires de la société, qui consiste à profiter de sa portée mondiale pour identifier et acquérir des actifs de grande qualité à des prix favorables, de les financer avec prudence, puis d'améliorer les flux de trésorerie et la valeur de ces actifs par le biais de groupes d'affaires chevronnés. Le plan stratégique de la société est conçu afin de générer des rendements totaux intéressants à long terme pour les actionnaires tout en minimisant les risques. Lors de la réunion annuelle portant sur la stratégie, le conseil évalue le plan stratégique et les réalisations annuelles de la direction comparativement aux objectifs d'affaires fixés dans le plan.

Le conseil doit approuver le plan d'affaires annuel qui accorde à la haute direction le mandat de mener les activités de la société conformément aux modalités du plan. Les écarts importants par rapport au plan d'affaires annuel sont rapportés au conseil et étudiés par celui-ci.

Beaucoup de temps est consacré, lors de chaque réunion du conseil, à discuter la stratégie de gestion de la société dans le cadre des possibilités d'affaires et des initiatives stratégiques à travers l'organisation. Tous les trimestres, le conseil examine la situation économique mondiale du point de vue de Brookfield et de ses activités, afin de voir si des modifications de la stratégie de la société pourraient être envisagées.

Surveillance de la gestion du risque

La gestion du risque fait partie intégrante des activités du conseil. La société a mis en place un cadre de gestion du risque à l'échelle de l'organisation, et le conseil a quant à lui supervisé le développement d'une approche rigoureuse et ciblée sur la gestion du risque.

Compte tenu de la nature diversifiée et décentralisée des activités de Brookfield, la société souhaite que les risques soient gérés aussi près que possible de leur source, et par des équipes de gestion possédant le meilleur niveau de connaissance et d'expertise dans le domaine d'activité ou de risque pertinent. C'est pourquoi les risques spécifiques à une activité sont généralement gérés au niveau de l'unité fonctionnelle, car ils peuvent varier selon les caractéristiques commerciales et opérationnelles particulières. Parallèlement, la société privilégie une approche coordonnée à l'égard des risques plus généralisés, dont l'effet peut avoir des corrélations dans l'ensemble de l'organisation, et pour lesquels la direction peut mobiliser des connaissances spécialisées afin de mieux les gérer.

Tous les trimestres, au moins, la direction présente au conseil et à ses comités les réalisations et les progrès accomplis dans le cadre des stratégies de gestion des principaux risques.

Le conseil supervise la gouvernance de la gestion du risque en se concentrant sur les risques les plus importants auxquels la société doit faire face, et s'appuie sur les processus d'évaluation mis en œuvre par la direction dans ce domaine. Le conseil a délégué la responsabilité de la supervision des risques particuliers à ses comités, de la manière suivante :

Comité d'audit

Il supervise la gestion des risques associés aux systèmes et procédures de Brookfield pour la présentation de l'information financière, ainsi que les processus d'audit associés (internes et externes). L'un des aspects des responsabilités du comité d'audit consiste à examiner et approuver le plan d'audit interne, qui est conçu de façon à veiller à l'harmonisation des activités de gestion du risque et des priorités de l'organisation.

Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

Il supervise les risques liés à la structure de gouvernance de Brookfield, notamment en ce qui concerne l'efficacité des activités du conseil et de ses comités, et les conflits d'intérêts éventuels.

Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

Il supervise les risques liés à la planification des ressources en personnel de direction de la société, notamment la planification de la relève, les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la rémunération des administrateurs et de la direction, ainsi que la description des tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction et leur rendement par rapport à ces objectifs.

Comité de gestion du risque

Il supervise la gestion des expositions aux risques financiers et non financiers importants de Brookfield et examine les pratiques de gestion du risque avec la direction afin d'évaluer l'efficacité des efforts d'atténuation des principaux risques organisationnels et de confirmer que les principes observés par la société en matière de prise et d'approche du risque sont appropriés et adéquats. Le comité de gestion du risque s'est particulièrement concentré sur la protection de la santé et de la sécurité de nos employés et du grand public. Ceci inclut la supervision des efforts déployés par la direction afin d'améliorer constamment notre performance en matière de santé et de sécurité dans le cadre de nos activités, en fonction d'objectifs mesurables. Le comité de gestion du risque a contribué à promouvoir une culture où la santé et la sécurité font partie intégrante de nos principes d'affaires, et où les employés sont encouragés à mener leurs activités de telle sorte que la gestion de la santé et de la sécurité soit une priorité.

Politiques en matière de communication et de présentation de l'information

La société suit une politique en matière de présentation de l'information (la « politique en matière de présentation de l'information ») qui résume ses politiques et pratiques en matière de présentation de renseignements aux investisseurs, aux analystes et aux médias. Cette politique permet de s'assurer que les communications de la société avec la communauté financière se font en temps opportun, sont conséquentes et sont conformes à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables. La politique en matière de présentation de l'information est examinée chaque année par le conseil, puis affichée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Conduct Guidelines.

La société renseigne ses actionnaires quant à ses progrès et développements au moyen d'un rapport annuel exhaustif, de rapports intermédiaires trimestriels et de communiqués ponctuels. Le site Web de la société fournit des renseignements sommaires sur la société et un accès rapide à ses rapports, communiqués et documents légaux publiés, de même qu'à des renseignements supplémentaires fournis aux analystes et aux investisseurs. **Brookfield peut, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, diffuser d'importants renseignements uniquement sur son site Web; les actionnaires et autres parties intéressées devraient consulter le site Web afin d'avoir accès à ces renseignements concernant la société et ses activités.** Les administrateurs et les membres de la direction se réunissent avec les actionnaires de la société à l'assemblée annuelle des actionnaires à Toronto et, dans le cas des membres de la direction, lors de la journée annuelle des investisseurs à New York; à ces occasions, ils sont disponibles pour répondre à des questions. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire par l'entremise du secrétaire général de la société en communiquant avec lui par téléphone au 1-866-989-0311 ou par courriel à l'adresse inquiries@brookfield.com.

La société offre également un programme de relations avec les investisseurs qui sert à répondre rapidement aux demandes. La direction se réunit régulièrement avec des investisseurs et des analystes en placement, en plus de présenter des conférences téléphoniques trimestrielles et des diffusions sur le Web permettant de discuter des résultats financiers de la société. Les transcriptions de ces conférences téléphoniques sont publiées sur le site Web de la société. La société anime une journée annuelle des investisseurs à New York chaque automne, où les membres de la direction font des présentations à l'intention des actionnaires, des investisseurs et des analystes concernant notre performance récente, nos plans pour l'avenir et nos perspectives. La direction veille à ce que les médias soient informés des faits nouveaux en temps opportun et à ce qu'ils aient la possibilité de rencontrer les porte-parole désignés de la société et de discuter de ces faits nouveaux avec eux.

Code de déontologie des affaires

La société a pour politique d'exercer toutes ses activités conformément aux normes d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées et dans le respect de toutes les exigences légales et réglementaires. Le code de déontologie de la société (le « code ») établit les lignes directrices et les principes relatifs à la manière dont les administrateurs et les employés doivent se comporter en leur qualité de membres de l'équipe de Brookfield. Le maintien de notre culture d'entreprise est essentiel pour la société, et le respect du code nous aide à maintenir cette culture.

Tous les administrateurs, membres de la direction et employés de la société doivent consigner par écrit qu'ils connaissent le code et qu'ils acceptent de s'y conformer lors de leur entrée en fonction auprès de Brookfield. Tous les administrateurs, membres de la direction et employés de la société doivent réitérer cette déclaration chaque année.

Le conseil revoit chaque année le code afin de décider s'il approuvera ou non les modifications aux normes et pratiques de la société. Le conseil assure le suivi de la conformité au code par l'intermédiaire du comité de gestion du risque qui reçoit régulièrement de l'auditeur interne de la société des rapports sur tout cas de non-conformité. Le code est publié sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Conduct Guidelines, et a été déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ainsi que sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar.

Rapport du comité d'audit

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité d'audit en 2015 conformément à sa charte :

Information financière

- ✓ Examen des états financiers annuels et intermédiaires, des rapports de l'auditeur externe, du rapport de gestion, des informations supplémentaires, des communiqués de presse financiers, des attestations des membres de la direction et de tous les autres documents d'information comportant des renseignements financiers importants, audités ou non audités
- ✓ Examen des systèmes et des procédures utilisés dans la préparation des états et des rapports financiers
- ✓ Surveillance de l'efficacité des procédures et des contrôles relatifs à l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière
- ✓ Réception des présentations de la direction concernant des questions pertinentes aux fins de la surveillance exercée par le comité d'audit relativement aux rapports financiers, et du rôle du comité d'audit dans l'examen des états financiers consolidés de la société
- ✓ Examen et approbation des états financiers annuels et intermédiaires détachés de Brookfield Business Partners LP

Auditeur externe

- ✓ Recommandation du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe par les actionnaires de la société
- ✓ Évaluation du rendement de l'auditeur externe et surveillance de la qualité et de l'efficacité de la relation entre l'auditeur externe, la direction et le comité d'audit
- ✓ Examen et approbation de la mission et des honoraires proposés par l'auditeur externe pour l'exercice
- ✓ Surveillance de l'indépendance de l'auditeur externe et réception du rapport de ce dernier à cet égard
- ✓ Examen de l'étendue de l'audit projeté, des domaines qui devaient faire l'objet d'une attention particulière et des seuils d'importance relative que l'on se proposait d'utiliser
- ✓ Approbation de la politique d'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit qui régit l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit fournis par l'auditeur externe à la société ainsi que la ratification des services fournis
- ✓ Examen des rapports présentés par l'auditeur externe sur les questions de contrôle interne soulevées dans le cadre de ses travaux d'audit et de certification
- ✓ Examen des rapports présentés par l'auditeur externe de Brookfield Property Partners LP, Brookfield Renewable Energy Partners LP et Brookfield Infrastructure Partners LP afin de mieux comprendre les domaines qui posent d'importants risques liés à la capacité de jugement et à l'audit.
- ✓ Tenue de réunions privées avec l'auditeur externe après chaque réunion sans la présence de la direction

Auditeurs internes

- ✓ Examen des activités et des rapports trimestriels des auditeurs internes, y compris les audits terminés, les plans de suivi concernant les questions non réglées qui ont été soulevées et d'autres priorités
- ✓ Réception d'un rapport sur le plan de la société visant à assurer la conformité aux dispositions de la loi Sarbanes-Oxley
- ✓ Examen du rendement des auditeurs internes
- ✓ Examen et approbation du plan d'audit des auditeurs internes pour 2015
- ✓ Obligation des auditeurs internes de relever directement du comité d'audit

Compétences financières des membres du comité d'audit

- ✓ Évaluation des compétences financières de chacun des membres du comité d'audit

MANDAT

Le comité d'audit supervise la façon dont Brookfield présente et communique son information financière et se conforme aux lois et aux règlements applicables qui régissent la présentation d'informations.

La charte du comité d'audit et la description des tâches du président du comité d'audit peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.

Autres fonctions et responsabilités

- ✓ Examen et approbation de la charte du comité d'audit et des auditeurs internes
- ✓ Examen et approbation du rapport du comité d'audit compris dans la circulaire d'information de la direction
- ✓ Examen du programme annuel des travaux du comité d'audit
- ✓ Surveillance des activités de gouvernance et de contrôle de la société liées aux responsabilités du comité d'audit
- ✓ Examen et approbation de l'évaluation trimestrielle de la société en vertu de la Loi sur les sociétés de placement
- ✓ Examen des dépenses de la haute direction
- ✓ Surveillance de la qualité de la fonction financière de la société et de son harmonisation avec l'ampleur et l'étendue des activités de la société
- ✓ Rencontre privée après chaque réunion

MEMBRES

George S. Taylor, *président*
Angela F. Braly
Marcel R. Coutu
Philip B. Lind

COMPÉTENCES FINANCIÈRES

Tous les membres ont des « compétences financières », conformément aux exigences des ACVM, et MM. Coutu et Taylor sont désignés à titre d'experts financiers.

INDÉPENDANCE

Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit, conformément à la partie 5 du Règlement 52-110, se reporter à la rubrique « Renseignements concernant le comité d'audit », aux pages 31 à 32 de la notice annuelle, laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar.

Honoraires des auditeurs

Se reporter aux pages 21 et 22 de la présente circulaire pour obtenir une description des honoraires que Deloitte a reçus en contrepartie des services fournis pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le comité d'audit s'est réuni à huit reprises en 2015. De plus, le président du comité d'audit rencontre régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par le comité d'audit : George S. Taylor, *président*; Angela F. Braly, Marcel R. Coutu; et Philip B. Lind.

Rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gouvernance en 2015 conformément à sa charte :

Composition et rendement du conseil et de ses comités i)

i) Mise en candidature des administrateurs

- ✓ Examen de la taille, de la composition et de la diversité du conseil et de ses comités
- ✓ Examen des compétences et des aptitudes représentées au conseil et des aptitudes que les administrateurs et le conseil dans son ensemble doivent posséder
- ✓ Maintien d'une liste à jour de candidats aux postes d'administrateurs
- ✓ Sélection d'un nouveau candidat qui siègera au conseil et qui se présentera comme candidat à un poste d'administrateur lors de l'assemblée des actionnaires de 2016
- ✓ Approbation, et recommandation au conseil, de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions de catégorie A et de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions de catégorie B

ii) Évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs

- ✓ Examen du rendement du conseil, des comités et de chacun des administrateurs
- ✓ Examen du processus d'évaluation du rendement du conseil et de chacun des administrateurs
- ✓ Examen et approbation des nominations des membres actuels des comités

Rémunération des administrateurs

- ✓ Examen de la rémunération versée au président du conseil ainsi qu'aux administrateurs indépendants et aux administrateurs affiliés

Communication de l'information

- ✓ Examen et approbation de l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société et d'autres renseignements sur la gouvernance d'entreprise aux fins d'inclusion dans la circulaire d'information de la direction de 2015
- ✓ Examen et approbation du rapport du comité de gouvernance compris dans la circulaire d'information de la direction de 2015

Gouvernance d'entreprise

- ✓ Établissement du plan de travail du conseil pour 2016
- ✓ Évaluation et recommandation d'améliorations aux pratiques de la société en matière de gouvernance
- ✓ Examen des transactions importantes entre parties liées
- ✓ Choix des membres de la haute direction de la société
- ✓ Examen du rôle du conseil dans le cadre des activités et des affaires de la société en tant que gestionnaire d'actifs
- ✓ Examen et approbation des politiques et procédures de placement de la société et approbation de la politique de la société relative aux placements et aux marchés financiers
- ✓ Évaluation des chartes du conseil et des comités, de la description des tâches du conseil et de la charte des responsabilités des administrateurs
- ✓ Examen et approbation du code de déontologie des affaires, de la politique portant sur les opérations de négociation personnelles, de la politique en matière de communication de l'information et de la politique en matière de résolution sur la rémunération

MANDAT

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature supervise la démarche de Brookfield en matière de gouvernance d'entreprise.

La charte du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et la description des tâches du président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.

MEMBRES

Frank J. McKenna, *président*
Seek Ngee Huat
Diana L. Taylor

INDÉPENDANCE

Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni à trois reprises en 2015.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature : Frank J. McKenna, *Président*; Seek Ngee Huat; et Diana L. Taylor.

Rapport du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de la rémunération en 2015 conformément à sa charte :

Planification de la relève

- ✓ Examen et évaluation du programme de planification des ressources en personnel de direction de la société
- ✓ Examen et évaluation du rendement des membres de la haute direction
- ✓ Évaluation des candidats qui pourraient assurer la relève des membres de la haute direction
- ✓ Examen de la diversité au sein de la société et des initiatives pour le développement des membres de la direction à fort potentiel

Principes de rémunération de la direction

- ✓ Examen des principes de rémunération de la société
- ✓ Examen des politiques de rémunération de la société relatives à l'harmonisation des intérêts des membres de la direction et des actionnaires
- ✓ Évaluation de l'harmonisation des intérêts des membres du comité de la rémunération par l'intermédiaire de participations dans les capitaux propres et de la création de valeur à long terme pour les actionnaires
- ✓ Évaluation du risque associé à l'approche, aux politiques et aux pratiques de la société en matière de rémunération

Nomination et rémunération des membres de la haute direction

- ✓ Examen et approbation de la rémunération des membres de la haute direction
- ✓ Évaluation du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme
- ✓ Examen et approbation des i) attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction; et des ii) attributions du régime d'actionnariat à long terme et examen de la valeur future de versements associés aux attributions du régime d'actionnariat accordées aux membres de la haute direction selon divers scénarios de rendement

Rendement, évaluation et rémunération du chef de la direction

- ✓ Évaluation du rendement du chef de la direction
- ✓ Examen et approbation de la rémunération du chef de la direction
- ✓ Examen des priorités du chef de la direction

Communication de l'information

- ✓ Examen et approbation aux fins de la recommandation au conseil du rapport sur la rémunération de la direction et du rapport du comité de la rémunération qui doivent figurer dans la circulaire d'information de la direction

Autres fonctions et responsabilités

- ✓ Examen et approbation de la charte du comité de la rémunération
- ✓ Examen et approbation de la description des tâches du chef de la direction

MANDAT

Le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») supervise la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield.

La charte du comité de la rémunération et la description des tâches du président du comité de la rémunération peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.

MEMBRES

Diana L. Taylor, *présidente*
Marcel R. Coutu
Maureen Kempston Darkes

Le conseil a resserré les critères d'admissibilité au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers de ses membres exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte. Aucun des membres du comité n'est chef de la direction d'une entité ouverte.

INDÉPENDANCE

Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Le comité de la rémunération s'est réuni à trois reprises en 2015.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de la rémunération : Diana L. Taylor, *présidente*; Marcel R. Coutu; et Maureen Kempston Darkes.

Rapport du comité de gestion du risque

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gestion du risque en 2015 conformément à sa charte :

Gestion du risque

- ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, de la capacité de la société d'assumer le risque, de ses principes en matière de prise et d'approche du risque afin de déterminer un équilibre approprié entre les risques et les avantages
- ✓ Examen et évaluation des risques financiers importants de la société, y compris les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de marché, de même que des mesures prises par la haute direction pour surveiller et gérer ces risques (au moyen notamment de couvertures, de swaps et d'autres instruments financiers), y compris la gestion du risque de contrepartie, conformément aux politiques applicables
- ✓ Examen et analyse, en collaboration avec la haute direction, des risques non financiers importants de la société, y compris les risques stratégiques, d'atteinte à la réputation, opérationnels, juridiques et d'entreprise, en plus des mesures prises par la haute direction pour surveiller et contrôler ces risques conformément aux politiques applicables
- ✓ Examen des initiatives de protection de la santé et de la sécurité de nos employés et du grand public et supervision des efforts déployés par la direction afin d'améliorer constamment la performance de nos activités en matière de santé et de sécurité par rapport à des objectifs mesurables
- ✓ Confirmation, avec la haute direction, de la présentation en bonne et due forme des informations importantes de nature non financière au sujet de la société et de ses filiales, conformément aux exigences des lois pertinentes et des règles boursières
- ✓ Examen de la couverture d'assurance de la société, de ses niveaux de franchise, de ses besoins en matière de réassurance et de ses diverses ententes en matière de partage des risques
- ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, de la qualité et de la compétence des membres de la direction chargés d'administrer les fonctions relatives à la gestion du risque
- ✓ Examen, en collaboration avec un conseiller juridique au besoin, des litiges, des réclamations, des avis d'imposition et des autres questions fiscales, des demandes de renseignements émanant des autorités de réglementation et des organismes gouvernementaux, et des autres éventualités susceptibles d'avoir une incidence importante sur les résultats financiers ou la réputation de la société, ou d'influer autrement sur la santé financière de la société
- ✓ Examen et évaluation de la vulnérabilité de la société à la fraude et à la corruption, ainsi que des processus qu'utilise la direction pour mettre en évidence et gérer les risques de fraude et de corruption
- ✓ Examen et analyse, en collaboration avec la haute direction, des programmes de conformité
- ✓ Étude d'autres questions liées à la gestion du risque, à la demande du conseil

Autres fonctions et responsabilités

- ✓ Examen et approbation de la charte du comité de la gestion du risque
- ✓ Examen et approbation de la politique de gestion de la trésorerie et des risques financiers
- ✓ Examen et recommandation de la politique et du programme anticorruption de la société aux fins d'approbation
- ✓ Examen et approbation de la politique de gestion des risques fiscaux

MANDAT

Le comité de gestion du risque surveille les activités de Brookfield en matière de gestion du risque d'entreprise.

*La charte du comité de gestion du risque et la description des tâches du président du comité de gestion du risque peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*.*

MEMBRES

Maureen Kempston Darkes, *présidente*
David W. Kerr
Youssef A. Nasr
Seek Ngee Huat

INDÉPENDANCE

Trois membres du comité, soit M^{me} Kempston Darkes, MM. Youssef A. Nasr et Seek Ngee Huat, répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM. M. David W. Kerr est un administrateur affilié et, par conséquent, il n'est pas considéré comme étant indépendant.

Le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises en 2015.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gestion du risque : Maureen Kempston Darkes, *présidente*, David W. Kerr, Youssef A. Nasr et Seek Ngee Huat.

QUATRIÈME PARTIE – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET ACTIONNARIAT

Rémunération des administrateurs

Éléments de la rémunération

Le programme de rémunération du conseil s'établit comme suit (en dollars américains) :

Éléments de la rémunération	Montant	Commentaires
Jetons de présence du président du conseil	500 000 \$ ^{a)}	Le président du conseil ne reçoit pas une rémunération additionnelle pour son rôle de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.
Jetons de présence des administrateurs ^{b)}	150 000 \$	
Jetons de présence du président du comité d'audit	35 000 \$	
Jetons de présence du président du comité de la rémunération et du comité de gestion du risque	15 000 \$	
Jetons de présence d'un membre du comité d'audit (qui n'est pas président)	10 000 \$	
Allocation de déplacement pour les – administrateurs qui ne résident pas dans la région de Toronto ou dans la région de New York	15 000 \$	Ce montant sert à reconnaître le temps pris par les administrateurs pour se déplacer sur de longues distances pour assister à toutes les réunions régulières prévues. Cette allocation s'ajoute au remboursement des frais de déplacement et des menues dépenses.

a) Actuellement, ce montant est reçu à part entière sous forme d'unités d'actions différées.

b) Destinés aux administrateurs qui ne sont pas présidents et qui ne sont pas membres de la direction.

Les membres de la direction qui agissent également à titre d'administrateurs de la société ne touchent aucune rémunération pour leur rôle d'administrateur.

Le comité de gouvernance d'entreprise évalue chaque année la rémunération payée au président du conseil et aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la société en tenant compte de la complexité des activités de la société, des risques et responsabilités qu'implique le fait d'être administrateur de la société, de l'obligation de prendre part aux réunions régulières et extraordinaires du conseil, de la participation souhaitée aux réunions des comités du conseil et de la rémunération payée aux administrateurs de sociétés comparables. En septembre 2015, le conseil, à la suite de la recommandation formulée par le comité de gouvernance, a augmenté les jetons de présence destinés au président du comité d'audit de 25 000 \$ à 35 000 \$ et a mis en place des jetons de présence pour les autres membres du comité d'audit (qui ne sont pas présidents) de 10 000 \$. Cette augmentation de la rémunération, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, vise à reconnaître l'importante charge de travail du comité d'audit et les contributions de ses membres. Tous les autres éléments de la rémunération demeurent inchangés depuis le début de 2015.

En 2015, les administrateurs, à l'exclusion de MM. Flatt et Blidner, ont reçu collectivement une rémunération des administrateurs annuelle totalisant 2 593 439 \$, à l'exclusion de toute autre rémunération non liée aux membres du conseil. La rémunération des administrateurs était composée d'une rémunération en espèces de 838 624 \$ et d'unités d'actions différées de la société évaluées à 1 754 815 \$, ce qui représentait approximativement 32 % et 68 % de la rémunération globale versée à ces administrateurs en 2015, respectivement. Aucun administrateur n'a reçu d'actions à négociation restreinte dans le cadre de la rémunération des administrateurs en 2015.

Rémunération des administrateurs en 2015^{a)}

Le tableau qui suit présente la rémunération reçue par les administrateurs de la société en 2015 ^{a)} (en dollars américains) :

Nom	Poste du conseil	Honoraires en espèces gagnés (\$)	Attributions en actions (unités d'actions différées) (\$) ^{b)}	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération globale (\$)
M. Elyse Allan		—	23 234	—	23 234
Angela F. Braly		—	112 885	9 808 ^{e)}	122 693
Jack L. Cockwell		146 962 ^{e)}	—	3 038 ^{d)}	150 000
Marcel R. Coutu		127 500	42 500	15 000 ^{e)}	185 000
Robert J. Harding		147 897 ^{e)}	—	2 103 ^{d)}	150 000
Maureen Kempston Darkes	Présidente du comité de gestion du risque	82 500	82 500	—	165 000
David W. Kerr		75 000	75 000	—	150 000
Lance Liebman	Président du comité de rémunération (jusqu'au 5 novembre 2015)	69 946	69 946	50 000 ^{f)}	189 892
Philip B. Lind		—	155 000	—	155 000
Frank J. McKenna ^{g)}	Président du conseil et président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	—	500 000	—	500 000
Youssef A. Nasr		82 500	82 500	15 000 ^{e)}	180 000
Lord O'Donnell		—	165 000	320 700 ^{e) h)}	485 700
James A. Pattison		16 319	41 250	5 234 ^{e)}	62 803
Seek Ngee Huat		—	165 000	15 000 ^{e)}	180 000
Diana L. Taylor	Présidente du comité de rémunération (à partir du 5 novembre 2015)	—	150 000	—	150 000
George S. Taylor	Président du comité d'audit	90 000	90 000	—	180 000
Total		838 624	1 754 815	435 883	3 029 322

a) M. Flatt et M. Blidner ne reçoivent aucune rémunération en tant qu'administrateurs de la société ou pour tout autre conseil où ils siègent au nom de la société. Se reporter aux pages 46 et 61 à 65 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements au sujet de la rémunération de M. Flatt à titre de chef de la direction. Se reporter aux pages 61 à 65 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements sur la rémunération de M. Blidner à titre d'associé directeur principal.

b) La valeur de chacune des unités d'actions différées est égale au cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX à la date d'octroi des unités d'actions différées.

c) M. Cockwell a reçu 150 000 \$ CA et M. Harding a reçu 75 000 \$ CA et 75 000 \$ US en 2015 pour les services qu'ils ont rendus à la société à titre d'administrateurs. En 2016, des sommes forfaitaires de 29 482 \$ (37 643 \$ CA convertis en dollars américains selon le taux de change moyen pour 2015 de 1,00 \$ CA = 0,7832 \$ US publié par Bloomberg) et de 14 157 \$ (18 076 \$ CA convertis en dollars américains selon le taux de change moyen pour 2015 publié par Bloomberg) ont été reçues par MM. Cockwell et Harding, respectivement, ce qui porte la valeur de la rémunération totale de chaque administrateur pour 2015 à 150 000 \$.

d) MM. Cockwell et Harding ont bénéficié d'avantages aux termes du régime de soins de santé de la société.

e) Comprend l'allocation de déplacement versée aux administrateurs admissibles d'un montant de 15 000 \$.

f) En 2015, M. Liebman a perçu des honoraires de 50 000 \$ à titre d'administrateur d'une filiale de Brookfield Office Properties Inc., sous la forme d'unités d'actions différées octroyées par Brookfield Office Properties Inc.

g) M. McKenna a reçu des jetons de présence annuels de 500 000 \$ en 2015. Il ne touche aucune rémunération additionnelle pour son rôle de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.

h) Lord O'Donnell a conclu une entente visant la prestation de services-conseils à la société pour ses activités européennes, moyennant des honoraires annuels de 200 000 £. En 2015, Lord O'Donnell a touché, en vertu de cette entente, des honoraires de 305 700 \$ (200 000 £ convertis en dollars américains au taux de change moyen pour la période publié par Bloomberg, soit 1,00 £ = 1,5285 \$ US).

En outre, les frais de déplacement et les menues dépenses engagés par les administrateurs pour assister aux réunions du conseil ou des comités leur sont remboursés. En 2015, à l'exclusion de MM. Flatt et Blidner, les administrateurs ont reçu 173 700 \$ en remboursements de cette nature.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les attributions en options et les autres attributions en actions octroyées aux administrateurs, exclusion faite de MM. Flatt et Blidner, dont les attributions sont liées à leurs fonctions et sont présentées à la rubrique « Rémunération des membres de la direction désignés » qui commence à la page 61 de la présente circulaire.

Attributions en options et en actions en cours au 31 décembre 2015 (excluant les administrateurs membres de la direction)

Nom	Attributions en options		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte		Attributions en actions			
	Droits acquis et non acquis		Droits acquis et non acquis		Unités d'actions différées			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Valeur de marché des options non exercées (\$)	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours (#)	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$) ^{a)}	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis (#)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (\$) ^{a)}	Nombre d'unités d'actions différées – droits acquis (#)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits acquis (\$) ^{a)}
M. Elyse Allan	—	—	—	—	—	—	728	22 950
Angela F. Braly	—	—	—	—	—	—	3 571	112 580
Jack L. Cockwell	—	—	1 064 192	25 526 140	—	—	656 774	20 717 086
Marcel R. Coutu	—	—	—	—	—	—	32 895	1 037 665
Robert J. Harding	—	—	—	—	—	—	602 501	19 005 937
Maureen Kempston Darkes	—	—	—	—	—	—	45 225	1 426 590
David W. Kerr	—	—	—	—	—	—	23 782	750 134
Lance Liebman	—	—	—	—	—	—	41 098	1 296 385 ^{b)}
Philip B. Lind	—	—	—	—	—	—	118 673	3 743 482
Frank J. McKenna	—	—	—	—	—	—	122 456	3 862 479
Youssef A. Nasr	—	—	—	—	—	—	16 851	531 490
Lord O'Donnell	—	—	—	—	—	—	14 459	455 955
Seek Ngee Huat	—	—	—	—	—	—	17 810	561 685
Diana L. Taylor	—	—	—	—	—	—	20 362	642 196 ^{c)}
George S. Taylor	—	—	—	—	—	—	95 323	3 006 946

a) La valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2015 sur le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. La valeur de marché des unités d'actions différées correspond au cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2015, soit 31,55 \$ (43,65 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US) et au cours de clôture de ces actions à la NYSE au 31 décembre 2015, soit 31,53 \$, selon le cas.

b) Ne tient pas compte de la valeur de marché des unités d'actions différées de Brookfield Office Properties, Inc. dont les droits ont été acquis, soit 848 128 \$.

c) Ne tient pas compte de la valeur de marché des unités d'actions différées de Brookfield Office Properties, Inc. dont les droits ont été acquis, soit 902 521 \$.

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2015

Nom	Options			Unités d'actions à négociation restreinte			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options ^{a)} (\$)	Date d'expiration des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2015 ^{b)} (\$)	Nombre d'actions à négociation restreinte (#)	Prix d'émission ^{a) b)} (\$)	Valeur de marché au 31 décembre 2015 ^{c)} (\$)
Jack L. Cockwell	—	—	—	—	84 375	4,25	2 302 744
					574 817	6,44	14 431 440
					405 000	9,84	8 791 957
	—	—	—	—	1 064 192	—	25 526 140

a) Le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte est en dollars canadiens; il est présenté dans le tableau après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2015 de 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US.

b) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

c) La valeur de marché des actions de catégorie A correspond à l'excédent du cours de clôture des actions de catégorie A de la société au 31 décembre 2015 sur le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Le cours de clôture des actions de catégorie A de la société à la TSX le 31 décembre 2015 était de 31,55 \$ (43,65 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US).

Participation des administrateurs

Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées

Le conseil croit que ses administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires de la société s'ils sont eux-mêmes actionnaires. Par conséquent, les administrateurs sont tenus de détenir des actions de catégorie A, des unités d'actions différées, des actions à négociation restreinte ou d'autres titres de capitaux propres de la société dont la valeur correspond à au moins trois fois leurs jetons de présence annuels. Cet actionnariat minimal se chiffre actuellement à 450 000 \$ pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et à 1 500 000 \$ pour le président du conseil. Un administrateur doit respecter cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans suivant son entrée en fonction au sein du conseil.

Tous les administrateurs indépendants sont tenus de toucher au moins 25 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées (se reporter à la rubrique « Attribution au titre des régimes d'actionnariat à long terme », aux pages 51 à 53 de la présente circulaire). Les administrateurs indépendants qui ne satisfont pas au critère d'actionnariat minimal sont tenus de toucher au moins 50 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées. Sous réserve de ces exigences, tous les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction pouvaient choisir de recevoir leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées, d'actions à négociation restreinte ou d'espèces.

En date du 2 mai 2016, 14 des 16 candidats proposés à l'élection à titre de membres du conseil respectaient la condition d'actionnariat minimal. Angela F. Braly et M. Elyse Allan, administratrices de la société depuis le 6 mai 2015 et le 5 novembre 2015, respectivement, reçoivent chacune la totalité de leur jetons de présence annuels sous la forme d'unités d'actions différées et sont en voie d'atteindre la condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au sein du conseil.

Aucune attribution d'options ne peut être faite aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction.

Politique anticouverture

Il est interdit à tous les administrateurs (y compris le chef de la direction) d'utiliser des dérivés ou d'autres instruments financiers pour conserver le droit de propriété des actions de catégorie A, des unités d'actions différées, des unités d'actions à négociation restreinte, des actions à négociation restreinte ou d'autres titres de la société afin de réduire le risque économique lié à la fluctuation du cours de l'action de la société. Cette interdiction permet aux actionnaires d'évaluer le véritable risque économique encouru par un administrateur par rapport aux capitaux propres de la société.

Participation des administrateurs

Le tableau suivant indique le nombre total des actions de catégorie A, de la quote-part des actions de catégorie A et des unités d'actions différées détenues par les 16 candidats proposés à l'élection au conseil lors de l'assemblée des actionnaires. Se reporter aux pages 8 à 15 de la présente circulaire pour obtenir plus d'information au sujet de l'actionnariat de chacun des candidats.

Participation en date du 2 mai 2016	Nombre d'actions de catégorie A (#)	Quote-part ^{a)} (#)	Unités d'actions différées (#)	Total des actions de catégorie A, de la quote-part et des unités d'actions différées (#)
Total	30 514 229	41 989 601	3 254 006	75 757 836

a) Tient compte i) de la quote-part de l'administrateur dans les actions de catégorie A détenues par Partners Limited et par PVI (sur une base consolidée) et ii) des actions incessibles détenues par l'administrateur, qui représentent également une quote-part indirecte des actions de catégorie A. La valeur de cette quote-part indirecte est touchée par certains facteurs, y compris les modalités relatives à la détention de ces actions, la structure du capital de chaque société, la valeur des actions de catégorie A détenues par chaque société ainsi que les obligations liées au passif net et aux actions privilégiées de la société.

CINQUIÈME PARTIE – ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Aperçu

L'analyse de la rémunération fournit une description détaillée de la philosophie de la société et de nos programmes en matière de rémunération de la direction, des décisions que le comité de la rémunération a prises en vertu de ces programmes et des facteurs qui ont été pris en considération dans le cadre de ces décisions.

Les activités de la société sont organisées en cinq groupes d'affaires. Ces groupes d'affaires incluent les biens immobiliers, les infrastructures, l'énergie renouvelable, le capital-investissement et les titres cotés en Bourse. Le comité de gestion (le « comité de gestion ») se compose de 18 membres de la haute direction de la société et de ses filiales (les « associés directeurs principaux »). Certains des associés directeurs principaux qui : i) sont responsables des activités générales de la société; ii) sont responsables de l'une des principales unités d'exploitation, divisions ou fonctions de la société; ou iii) exercent des fonctions de direction semblables pour la société sont des membres de la direction de la société (les « membres de la direction »). Les autres associés directeurs principaux sont des membres de la haute direction qui ont d'autres responsabilités de direction.

La philosophie de la société à l'égard de la rémunération décrite dans cette analyse de la rémunération s'applique à tous les membres de la direction, mais plus particulièrement aux membres de la direction désignés pour 2015, soit :

Membre de la direction désigné	Poste
J. Bruce Flatt	Associé directeur principal
Brian D. Lawson	Associé directeur principal et chef des finances
Brian W. Kingston	Associé directeur principal
Cyrus Madon	Associé directeur principal
Samuel J.B. Pollock	Associé directeur principal

Le comité de la rémunération approuve la rémunération des membres de la direction désignés et des 13 autres membres de la haute direction de la société, qui sont membres de notre comité de gestion.

Le conseil a mandaté le comité de gestion pour la mise sur pied d'activités de gestion d'actifs à l'échelle mondiale, axées sur la croissance durable des flux de trésorerie à long terme. Les principales réalisations de l'entreprise en 2015 sont présentées ci-dessous :

Réalisations de l'entreprise pour 2015

- Les activités de gestion d'actifs se sont accrues de manière importante.
 - Les capitaux générant des honoraires ont augmenté de plus de 10 G\$ pour s'établir à 99 G\$.
 - Lancement de notre prochaine série de principaux fonds de capital-investissement.
 - Annonce aux actionnaires de la création et de la scission partielle d'un nouveau véhicule principal coté pour la détention de services aux entreprises et d'activités industrielles.
- Augmentation des flux de trésorerie liés aux opérations de 18 % à 2,6 G\$, soit 2,49 \$ par action; le bénéfice net de 2015 était de 4,7 G\$, soit 2,26 \$ par action.
 - Augmentation des flux de trésorerie liés aux opérations à 1,7 G\$, compte non tenu des profits à la cession, témoignant de la croissance des revenus d'honoraires et des robustes résultats d'exploitation à l'échelle de la majorité de notre portefeuille.
 - Poursuite de la vente d'actifs arrivés à maturité à d'excellents prix, réalisant des profits de cession de 842 M\$.
 - Génération d'un bénéfice net de 4,7 G\$, soit 2,26 \$ par action, témoignant de l'augmentation de la juste valeur de nos actifs.
- Nous avons investi ou nous nous sommes engagés à investir 21 G\$ de capitaux.
 - Nous avons investi 16 G\$ de capitaux, dont 6 G\$ provenant de nos sociétés en commandite cotées et 7 G\$ de nos partenaires.
 - Nous nous sommes engagés à investir 5 G\$ supplémentaires dans des projets, dont un portefeuille hydroélectrique en Colombie.
 - Gestion des 15 G\$ en liquidités disponibles et d'engagements de financement non appelé pour la réalisation d'initiatives de croissance future.

Gouvernance en matière de rémunération

Le comité de la rémunération établit des régimes de rémunération qui englobent les principes de gouvernance dominants. Certaines politiques et pratiques en matière de rémunération de la direction de la société, présentées ci-après, sont conçues pour i) encourager les membres de la direction à tenir compte des risques associés à leurs décisions; ii) réduire le risque que les membres de la direction tirent profit à court terme d'actions qui seraient préjudiciables à long terme et iii) renforcer la conciliation des intérêts de la direction et des intérêts à long terme des actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente les politiques et pratiques de la société, lesquelles englobent les principes de gouvernance dominants en matière de rémunération :

Politiques et pratiques :

- ✓ Exiger que les membres de la haute direction détiennent une participation importante dans la société.
- ✓ Exiger que les membres du comité de gestion détiennent, pour au moins un an, des actions de catégorie A d'une valeur correspondante au produit net réalisé à l'exercice de leurs options.
- ✓ Prévoir le remboursement de la rémunération à base d'actions dans le cas de redressements ou de conduite préjudiciable.
- ✓ Exiger que les droits se rapportant aux mesures incitatives à long terme soient acquis après une période de cinq ans.
- ✓ Les dispositions relatives à la cessation d'emploi prévoient que les membres de la direction qui quittent leur emploi annulent les avantages non acquis.
- ✓ Les membres de la direction ne bénéficient d'aucun régime de retraite à prestations déterminées.
- ✓ La couverture d'actions ou de primes d'encouragement à base d'actions n'est pas permise.

Aligner la rémunération sur le rendement

En moyenne, près de 80 % de la valeur de la rémunération de nos membres de la direction désignés est remis sous forme de primes incitatives à long terme. La valeur réelle de cette rémunération, qui est gagnée au fil du temps, dépend du rendement des actions de catégorie A de la société.

Ratio de la rémunération des membres de la direction désignés par rapport aux flux de trésorerie liés aux opérations

Le tableau suivant illustre la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés en pourcentage des flux de trésorerie liés aux opérations :

	2015	2014	2013
Total de la rémunération des membres de la direction désignés ^{a)}	22 868 243 \$	26 548 440 \$	22 712 088 \$
En pourcentage des flux de trésorerie liés aux opérations ^{b)}	0,9 %	1,2 %	0,7 %

a) La rémunération globale des membres de la direction désignés est définie comme le total de la rémunération qui figure dans le tableau du sommaire de la rémunération à la page 61 de la présente circulaire.

b) Les flux de trésorerie liés aux opérations ont totalisé 2,559 G\$, 2,160 G\$ et 3,376 G\$ en 2015, 2014 et 2013, respectivement (se reporter au rapport annuel de la société pour en savoir davantage sur les flux de trésorerie liés aux opérations, qui est une mesure non définie par les IFRS).

Révision de la rémunération sur cinq ans – chef de la direction

Lors des exercices 2011 à 2015 inclus, M. Flatt a reçu un total de 2,7 millions \$ en salaire de base. Le salaire de base versé à M. Flatt représente son unique rémunération en espèces durant cette période.

La participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société, qui sont fondés sur le rendement des actions de catégorie A de la société, représente au moins 85 % de la valeur de la rémunération globale octroyée à M. Flatt au cours des cinq dernières années.

Le tableau suivant présente la valeur réelle de la compensation globale octroyée à M. Flatt au cours des cinq dernières années en fonction de la valeur d'une action de catégorie A au 31 décembre 2015. Le rendement des actions de catégorie A au cours des cinq dernières années sur la TSX et la NYSE peut être consulté à la page 60 de la présente circulaire.

Rémunération cumulative globale du chef de la direction pour les exercices 2011 à 2015

	Rémunération globale Exercices 2011 à 2015
Rémunération en espèces	
Salaire de base ^{a)}	2 705 659 \$
Primes d'encouragement en espèces versées	— \$
Total de la rémunération en espèces	2 705 659 \$
Attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme	
Unités d'actions différées, actions incessibles et actions à négociation restreinte ^{b)}	18 098 646 \$
Avantages et avantages indirects	
Autre rémunération ^{c)}	108 466 \$
Rémunération cumulative globale 2011 à 2015	20 912 771 \$
Rémunération annuelle moyenne	
	4 182 554 \$

a) Somme du salaire de base réel versé au cours de chaque exercice compris entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2015, convertie en \$ CA au taux de change moyen de Bloomberg pour chaque exercice.

b) Ces valeurs comprennent toutes les unités d'actions différées, les actions à négociation restreinte et les actions incessibles octroyées sur cinq ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015, alors que M. Flatt était chef de la direction. Les unités d'actions différées ne sont pas rachetables avant sa retraite. Les valeurs des unités d'actions différées et des actions à négociation restreinte sont calculées à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX le 31 décembre 2015 (43,65 \$ CA) ou à la NYSE le 31 décembre 2015 (31,53 \$ CA), selon le cas. La valeur des actions incessibles correspond à la valeur des actions de catégorie A détenues par la société entières moins les obligations liées au passif net et aux actions préférentielles de la société entières.

c) Les autres éléments de rémunération versés au cours de l'exercice comprennent les examens médicaux annuels et les cotisations au REER. La valeur en dollars canadiens de ces autres éléments pour chaque exercice a été convertie en \$ CA au taux de change moyen de Bloomberg pour cet exercice.

Participation du chef de la direction dans la société

Conformément aux principes de la société en matière d'harmonisation des intérêts des dirigeants et des actionnaires ainsi que de soutien d'un esprit d'entreprise axé sur la création de valeur à long terme, M. Flatt a acquis, au fil de près de 27 années en poste au sein de la société, un certain nombre de participations dans la société sous forme d'unités d'actions différées, d'options, d'unités d'actions à négociation restreinte, d'actions à négociation restreinte et d'actions incessibles. En outre, et indépendamment du régime de rémunération, M. Flatt détient un nombre important d'actions de catégorie A de la société, ce qui est pertinent dans la mesure où cela harmonise les intérêts de M. Flatt et ceux des actionnaires. Ces participations sont détenues à la fois directement, comme il est indiqué à la page 14 de la présente circulaire, et sous forme d'une quote-part des actions de catégorie A largement détenue par l'intermédiaire de Partners Limited et de PVI (se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote » à la page 4 de la présente circulaire).

Principes de rémunération

Les objectifs de nos régimes de rémunération sont les suivants :

- le recrutement et le maintien en poste de membres de la direction hautement qualifiés et motivés qui ont confiance en la stratégie d'affaires globale de la société et s'engagent à y adhérer, et qui sont capables et désireux de créer de la valeur à plus long terme;
- la promotion de prises de décisions à long terme axées sur la préservation du capital et sur des rendements ajustés en fonction du risque;
- la promotion d'un environnement favorisant le travail d'équipe et la collaboration;
- la récompense d'un rendement constant à long terme;
- la transparence à l'égard des employés et des actionnaires de la société.

Les principes de rémunération de la société harmonisent les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de la société.

La direction, les membres de la haute direction et les administrateurs de la société et de ses sociétés liées détiennent actuellement des participations directes, indirectes et économiques d'environ 200 millions d'actions de catégorie A et d'équivalents d'actions de la société, ce qui représente une proportion d'environ 20 % des capitaux propres ordinaires.

L'objectif est d'harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de la société. Cet objectif est atteint en fondant la part la plus importante de la rémunération des membres de la direction et, par le fait même, la possibilité de création de patrimoine personnel, sur la valeur des actions de la société.

Bien que ces objectifs soient ceux du régime de rémunération pour tous les membres de la direction, le régime réel peut varier pour les membres de la direction dont les responsabilités sont plus grandes et ceux qui exercent leurs fonctions dans des unités fonctionnelles particulières comme les groupes de gestion de fonds. Le principe consistant à récompenser la gestion du risque et la création de valeur sur le long terme s'applique en revanche à toutes nos activités. Par exemple, les membres de la direction de groupes de gestion de fonds peuvent bénéficier d'un régime de rémunération lié de façon plus directe au rendement à long terme du fonds géré. Cependant, les paiements versés en vertu de tels régimes sont directement liés à la valeur créée pour les investisseurs, laquelle constituera à son tour un avantage pour la société. Ces paiements n'interviennent généralement pas avant d'avoir la certitude du niveau de rendement. Sauf indication contraire, la suite de l'analyse contenue dans le présent rapport met l'accent sur les membres de la direction désignés. Toutefois, elle prête aussi attention aux membres de la direction de la société qui ont des responsabilités d'entreprise.

Pour atteindre les objectifs décrits précédemment, les membres de la direction reçoivent une part importante de leur rémunération sous la forme d'attributions en vertu de régimes d'actionnariat à long terme tels qu'ils sont décrits aux pages 51 à 53 de la présente circulaire, ce qui :

- renforce l'importance accordée à la création de valeur à long terme;
- harmonise les intérêts des membres de la direction avec ceux des autres actionnaires de la société;
- encourage la direction à suivre un rigoureux processus d'évaluation prospective du risque dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.

L'accent mis sur les régimes de rémunération en actions, dont les droits sont acquis à long terme assortis d'exigences en matière de rétention, garantit que les membres de la direction prennent des décisions et des risques alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Éléments de la rémunération

Au cours des cinq dernières années, la rémunération totale des membres de la direction désignés était composée d'environ 11 % en salaire de base, 12 % en attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et 77 % en attributions du régime d'actionnariat à long terme.

La rémunération globale des membres de la direction qui ont des responsabilités d'entreprise comprend trois éléments : le salaire de base, les attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction (« primes en espèces ») ainsi que la participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société. Le total de la rémunération annuelle attribuée aux membres de la direction désignés et aux autres membres de la haute direction ne varie habituellement pas de façon importante d'une année à l'autre. Toutefois, de temps à autre, le comité de la rémunération octroie des primes spéciales aux membres de la direction qui ont assumé des responsabilités additionnelles ou afin de récompenser de façon périodique les membres de la direction qui ont offert un rendement soutenu et exceptionnel. Ces primes spéciales prennent habituellement la forme d'attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme. Ces primes spéciales aident la société à maintenir en poste le personnel clé ayant le potentiel d'ajouter de la valeur à la société à plus long terme.

La rémunération totale des membres de la direction au début de leur carrière comprend également des attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme de la société, mais un plus grand pourcentage de leur rémunération totale est composé du salaire de base et des primes en espèces pour combler leurs besoins personnels et demeurer concurrentiel sur le marché des services financiers. Également, les modifications apportées à la rémunération totale d'un exercice à l'autre peuvent varier de façon plus importante pour ces membres de la direction à mesure qu'ils acceptent des responsabilités additionnelles.

À mesure que les membres de la direction progressent au sein de la société, ils ont l'occasion de recevoir leurs primes annuelles sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées de la société ou sous forme d'actions à négociation restreinte en vertu du régime d'actions à négociation restreinte, ce qui permet aux membres de la direction d'augmenter leur participation dans la société au fil du temps.

Composition de la rémunération des membres de la direction désignés ^{a)}

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres de la direction désignés.

	Salaire de base	Primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction		Actionnariat à long terme	Pourcentage de la rémunération à risque
		Primes en espèces	Unités d'actions différées / actions à négociation restreinte		
2015					
Chef de la direction	12 %	0 %	12 %	76 %	88 %
Autres membres de la direction désignés	15 %	8 %	6 %	71 %	77 %
Cinq ans (2011 à 2015)					
Chef de la direction	10 %	0 %	10 %	80 %	90 %
Autres membres de la direction désignés	12 %	5 %	7 %	76 %	83 %

a) Le salaire de base et les primes en espèces versés à chaque exercice ont été convertis en \$ CA au taux de change moyen de Bloomberg pour chaque exercice, le cas échéant.

Vue d'ensemble de la rémunération

Élément	Objectifs	Façon dont il est déterminé
<p>Salaire de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unique forme de rémunération fixe. • Le salaire de base du chef de la direction est semblable à celui des autres membres du comité de gestion, selon le coût de la vie des différents emplacements d'emploi. • N'est pas censée constituer la composante principale de la rémunération des membres de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les salaires de base des membres de la haute direction et des autres membres de la direction sont révisés chaque année afin de tenir compte de l'expérience relative et de la contribution de chaque membre de la direction.
<p>Régime de primes d'encouragement annuelles (primes)</p> <p>Primes annuelles cibles maximales de 100 % du salaire de base (une description détaillée du régime est présentée à la page 50 et les attributions pour 2015 sont présentées à la page 55)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Motiver et récompenser les participants qui atteignent les objectifs opérationnels annuels et prennent des décisions et des mesures qui cadrent avec l'objectif à long terme de la société. • Favoriser l'esprit d'équipe afin de réaliser les objectifs à long terme. • N'est pas censée constituer la composante principale de la rémunération des membres de la direction. • Les membres de la direction peuvent choisir de les recevoir sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreinte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant des primes en espèces annuelles est discrétionnaire et est basé sur le rendement de la personne concernée, de l'équipe et de la société. • Les primes sont basées sur le rendement, mais ne sont pas calculées selon une formule ni fondées uniquement sur des cibles annuelles de rendement opérationnel ou individuel particulières.
<p>Régimes d'actionnariat à long terme</p> <p>(une description détaillée de chacun des régimes, y compris des attributions pour 2015, est présentée aux pages 51 à 53)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires de la société. • Favoriser l'esprit d'équipe afin de réaliser les objectifs à long terme. • Permettre aux participants de créer un patrimoine personnel au moyen des hausses du cours des actions de la société. • Motiver les membres de la direction à améliorer le succès financier à long terme de la société. • Doivent constituer la composante principale de la rémunération des membres de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • La société offre quatre régimes d'actionnariat à long terme et les membres de la direction reçoivent leurs primes d'encouragement à long terme dans un des régimes suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction 2. Régimes d'unités d'actions différées 3. Régimes d'actions à négociation restreinte <ul style="list-style-type: none"> - Régime d'actions à négociation restreinte - Régime d'actions incessibles 4. Régime d'unités d'actions à négociation restreinte (non offert depuis 2005) • La participation annuelle à chaque régime dépend de l'unité d'exploitation et du niveau du membre de la direction. • Les membres de la direction désignés reçoivent leurs primes d'encouragement à long terme sous forme d'actions incessibles aux termes du régime d'actions incessibles.
<p>Avantages collectifs</p> <p>Assurance maladie</p> <p>Régimes d'épargne-retraite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assurance de soins de santé et de soins dentaires de même qu'une assurance vie et invalidité. • Offrir une épargne-retraite donnant droit au report de l'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le personnel, y compris les membres de la direction désignés, participe à des régimes d'assurance de soins de santé et de soins dentaires ainsi que d'assurance vie, lesquels peuvent varier selon le marché et la situation géographique. • Tout le personnel, y compris les membres de la direction désignés et les autres membres du comité de gestion, peuvent recevoir une contribution annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite correspondant à un pourcentage nominal de leur salaire de base, selon les pratiques de leur marché local. Le pourcentage est le même pour tous les membres de la direction. • Aucun régime de retraite à prestations déterminées n'existe pour le chef de la direction ni pour les autres membres de la direction.

Vue d'ensemble du régime de primes d'encouragement

Régime de primes d'encouragement annuelles (primes)

Compte tenu de l'attention accordée par la société à la prise de décisions à long terme, dont l'incidence est difficile à évaluer à court terme, la société est d'avis qu'une trop grande importance accordée aux primes annuelles et une formule de calcul de primes fondée sur l'accomplissement des objectifs opérationnels ou individuels annuels pourraient ne pas refléter les décisions prises qui cadrent parfaitement avec la stratégie à long terme de la société.

Le comité de la rémunération estime que sa capacité à apprécier et à juger est essentielle pour faire en sorte que les primes annuelles reflètent l'évaluation du risque dans les décisions et les actions de la direction et prennent en compte les circonstances inattendues qui se sont produites au cours de l'année. Par conséquent, en ce qui concerne les membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés, le comité de la rémunération commence par examiner le rendement collectif de l'équipe à l'égard des objectifs généraux du plan d'affaires. Ces objectifs comprennent des objectifs opérationnels à court terme et des objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie à long terme. Étant donné l'importance accordée à la création de valeur sur le long terme, il n'est pas inhabituel de voir les objectifs fixés au début de l'année changer au cours de l'année. Chaque année, le comité de la rémunération passe en revue :

- les réalisations de l'année;
- les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints ou des mesures n'ont pas été entreprises;
- des initiatives supplémentaires prises par la direction qui n'avaient pas été envisagées au moment de fixer les objectifs initiaux.

Par conséquent, pour déterminer les primes d'encouragement annuelles, le comité de la rémunération doit :

- évaluer les décisions et les actions de la direction, la façon dont ces décisions et ces actions s'alignent sur la stratégie à long terme de la société pour créer de la valeur et la façon dont la direction a tenu compte des risques associés à ces décisions;
- déterminer si les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints sont liées à des décisions prises par la direction dans les meilleurs intérêts de la société ou à des facteurs hors du contrôle de la direction.

En outre, comme la société considère qu'une approche fondée sur l'équipe est fondamentale pour atteindre ses objectifs à long terme, les primes du chef de la direction et des autres membres de la direction désignés ont tendance à être semblables et ne fluctuent généralement pas de façon considérable d'une année à l'autre.

Pour les membres de la direction avec moins d'expérience, les primes sont fondées surtout sur le rendement individuel du membre de la direction en fonction de l'atteinte de certains objectifs précis, et moins sur le rendement collectif.

Attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme

Les régimes d'actionnariat à long terme de la société sont conçus pour :

- encourager l'actionnariat;
- accroître l'intérêt des membres de la direction envers le succès de la société;
- encourager les membres de la direction à demeurer au sein de la société au moyen de l'acquisition différée des attributions;
- attirer de nouveaux dirigeants en demeurant concurrentiels sur le plan de la rémunération globale.

La société offre quatre régimes d'actionnariat à long terme. Les attributions sont faites en fonction des régimes présentés ci-dessous :

Attributions	Conditions d'attribution	Conditions d'attribution
Régime d'options		
Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 et de 2012 ^{a)}		
Options visant l'achat d'actions de catégorie A (« options »), qui sont réglées en actions de catégorie A.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de 10 ans. • Les droits de chaque attribution sont acquis à raison de 20 % par année sur cinq ans. • Ne donne pas droit à des dividendes. • Le prix d'exercice est fondé sur : <ol style="list-style-type: none"> i) le cours de clôture d'une action de catégorie A le dernier jour de Bourse précédant l'attribution ou ii) le prix moyen pondéré en fonction du volume d'une action de catégorie A pour les cinq jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction d'opérations si l'attribution est octroyée durant cette période. 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement attribuées au premier trimestre de chaque exercice dans le cadre de la révision annuelle de la rémunération ^{b)}: <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'options est déterminé selon le niveau de responsabilité et le rendement du membre de la direction; • Le nombre d'attributions en options déjà accordées et leur valeur sont pris en considération. • Les options sont également attribuées : <ul style="list-style-type: none"> • De temps à autre, à titre de primes spéciales pour les membres de la direction qui ont accepté des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon soutenue un rendement exceptionnel; • Dans certains cas, à des membres de la direction qui commencent leur emploi au sein de la société. • Le chef de la direction recommande toutes les attributions au comité de la rémunération. • Le comité de la rémunération recommande l'attribution relative au chef de la direction. • Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions.
Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil et décrits en détail à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », aux pages 65 à 68 de la présente circulaire.		

Attributions en 2015

En novembre 2015, à la lumière de la proposition électorale du gouvernement fédéral canadien de modifier le traitement fiscal des options d'achat d'actions, de nombreux cadres canadiens envisageaient d'exercer leurs options dont les droits avaient été acquis avant la fin de 2015 plus précipitamment qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de cette proposition. Afin d'éviter une perturbation du marché associée à l'exercice d'options et à la vente d'actions de catégorie A à grande échelle sur le marché, la société a offert aux cadres concernés par cette modification potentielle la possibilité d'exercer ou de vendre ces options en échange d'actions de catégorie A d'une valeur égale à celle en jeu, déduction faite des impôts (le « programme »). Par ailleurs, en vertu du programme, les cadres acceptant de conserver ces actions de catégorie A pendant au moins deux ans ont reçu un octroi supplémentaire, soit d'options, soit d'actions incessibles, d'une durée de cinq ans, bloquées sur deux ans.

En 2015, la société a octroyé un total de 6 292 738 options en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction, dont 288 734 ont été octroyées en vertu du programme, ce qui représente environ 0,6 % des actions de catégorie A de la société après dilution.

Au total, en 2015, 17,2 millions d'options d'une valeur dans le cours totale de 349,8 millions \$ ont été exercées ou vendues. Les options exercées ou vendues par les membres de la direction désignés et le comité de gestion en 2015 étaient en circulation durant environ huit ans, en moyenne. La durée des options détenues par les membres de la direction démontre leur alignement sur les intérêts des actionnaires.

Parmi les 17,2 millions d'options exercées ou vendues, 10 millions ont été vendues en vertu du programme. Parmi ces 10 millions d'options, seuls 4,5 millions d'actions de catégorie A ont été émises par la trésorerie et seront détenues pendant au moins deux ans. La société est d'avis que ce programme a diminué la perturbation du marché qui aurait pu découler de l'exercice à grande échelle des options, a renforcé l'importance de la participation financière des membres de la haute direction afin d'harmoniser les intérêts des cadres et ceux des actionnaires, et l'a fait de manière à réduire la dilution pour les actionnaires d'environ 5,5 millions d'actions.

a) Dans certains territoires à l'extérieur de l'Amérique du Nord, les options sont attribuées en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction à l'échelle mondiale. Les modalités de ce régime sont identiques à celles du régime d'options sur actions à l'intention de la direction, à l'exception du fait que les options sont réglées au moyen d'un paiement en espèces correspondant à l'augmentation de la valeur des actions de catégorie A de la société. En 2015, en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction, la société a octroyé un total de 939 000 options et aucune option n'a été exercée.

b) Pour les membres de la direction, la prime d'encouragement annuelle à long terme est généralement versée sous la forme d'options, d'actions incessibles ou, à l'occasion, d'actions à négociation restreinte. Le nombre d'options, d'actions incessibles ou d'actions à négociation restreinte octroyées varie selon l'objectif annuel du membre de la direction (l'« objectif »). L'objectif varie en fonction du rôle, du niveau et de la contribution du membre de la direction. Par conséquent, l'objectif d'une personne donnée augmente généralement avec le temps. Le nombre d'options ou d'actions incessibles octroyées à un membre de la direction est calculé selon i) l'objectif divisé par ii) le cours des actions de catégorie A au moment de la détermination de la prime. Dans certaines circonstances, des primes supérieures à l'objectif sont attribuées aux membres de la direction qui ont accepté des responsabilités additionnelles ou qui ont affiché de façon soutenue un rendement exceptionnel.

Attributions	Conditions d'attribution	Conditions d'attribution
--------------	--------------------------	--------------------------

Le régime d'unités d'actions différées

Unités d'actions différées

Réglée au moyen d'un paiement en espèces correspondant à la valeur des actions de catégorie A de la société.

- Les droits sont acquis sur une période de plus de cinq ans.
- Les droits des unités d'actions différées qui sont attribuées au lieu d'une prime en espèces annuelle sont immédiatement acquis.
- Ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.
- Les dividendes sont reçus sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires.
- Les primes en espèces annuelles sont reçues sous forme d'unités d'actions différées au choix du membre de la direction.
- Le report d'une prime en espèces est obligatoire dans certaines unités d'exploitation.
- Des primes spéciales sont également attribuées aux membres de la direction qui ont accepté des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon soutenue un rendement exceptionnel.

Attributions en 2015

En 2015, la société a attribué un total de 160 878 unités d'actions différées au lieu de primes en espèces.

Régimes d'actions assujetties à des restrictions

Actions à négociation restreinte

Actions de catégorie A acquises sur le marché libre, sous réserve de certaines conditions.

- Les droits sont acquis sur une période de cinq ans.
- Les droits des unités d'actions différées qui sont attribuées au lieu d'une prime en espèces annuelle sont immédiatement acquis.
- Les actions à négociation restreinte dont les droits sont acquis et celles dont les droits ne sont pas acquis doivent être détenues jusqu'à la date d'acquisition des droits (ou, dans certains territoires, jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution).
- Les dividendes sont reçus sous la forme d'espèces additionnelles, à moins qu'un choix différent n'ait été effectué.
- Mêmes conditions que dans le cas du régime d'unités d'actions différées.
- Octroyées à l'occasion comme primes à long terme.

Attributions en 2015

En 2015, la société a attribué un total de 1 040 373 actions à négociation restreinte.

Régime d'actions incessibles

Actions ordinaires sans droit de vote (« actions incessibles ») d'une ou de plusieurs sociétés privées (chacune, une société entiercée). Les capitaux de chaque société entiercée proviennent d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises à la société pour un produit en espèces. Chaque société entiercée utilise ses ressources en espèces pour acquérir directement ou indirectement des actions de catégorie A de la société sur le marché libre. Les dividendes versés à chaque société entiercée sur les actions de catégorie A acquises par la société entiercée seront utilisés pour verser des dividendes sur les actions privilégiées qui sont détenues par la société.

- Les droits sont habituellement acquis à raison de 20 % chaque année, à partir du premier anniversaire de la date d'attribution.
- Doivent être détenues jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution.
- Les participants canadiens ont le droit d'échanger des actions incessibles contre des actions de catégorie A émises à partir de la trésorerie, entre cinq – et dix ans après la date d'attribution pour les participants canadiens.
- Les droits des actions de catégorie A acquises par une société entiercée ne seront pas exercés.
- Les actions acquises par les sociétés entiercées sont acquises sur le marché libre, ce qui limite la dilution pour les actionnaires.
- Généralement attribuées au premier trimestre de chaque exercice dans le cadre de la révision annuelle de la rémunération et seulement à certains membres du comité de gestion.^{a)}
- Le chef de la direction recommande toutes les attributions au comité de la rémunération.
- Le comité de la rémunération recommande l'attribution relative au chef de la direction.
- Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions.

Attributions en 2015

En 2015, la société a octroyé un total de 6 313 231 actions incessibles, dont 1 963 231 actions incessibles ont été octroyées en vertu du programme décrit à la page 51 de la présente circulaire.

a) Pour les membres de la direction, la prime d'encouragement annuelle à long terme est généralement versée sous la forme d'options, d'actions incessibles ou, à l'occasion, d'actions à négociation restreinte. Le nombre d'options, d'actions incessibles ou d'actions à négociation restreinte octroyées varie selon l'objectif annuel du membre de la direction (l'« objectif »). L'objectif varie en fonction du rôle, du niveau et de la contribution du membre de la direction. Par conséquent, l'objectif d'une personne donnée augmente généralement avec le temps. Le nombre d'options ou d'actions incessibles octroyées à un membre de la direction est calculé selon i) l'objectif divisé par ii) le cours des actions de catégorie A au moment de la détermination de la prime. Dans certaines circonstances, des primes supérieures à l'objectif sont attribuées aux membres de la direction qui ont accepté des responsabilités additionnelles ou qui ont affiché de façon soutenue un rendement exceptionnel.

Attributions	Conditions d'attribution	Conditions d'attribution
Régime d'unités d'actions à négociation restreinte		
Unités d'actions à négociation restreinte		
Unités d'actions à négociation restreinte d'une valeur correspondant à l'augmentation de la valeur de marché d'une action de catégorie A.	<ul style="list-style-type: none"> Les droits sont acquis sur une période de plus de cinq ans. Ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune attribution n'a été faite depuis 2005.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle

De manière générale, la société n'offre aux employés aucun paiement contractuel de cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, ni entente relative au changement de contrôle. Plus particulièrement, la société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle, aucun contrat de travail ni aucun parachute doré visant les membres de la direction désignés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme de la société. Aucun droit supplémentaire n'est déclenché par la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite ou un changement de contrôle. Toute exception à ces dispositions est approuvée sur une base individuelle au moment de la cessation d'emploi. Les exceptions sont approuvées par le président du comité de la rémunération ou le conseil, selon les circonstances.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme ^{a)}

Événement menant à la cessation d'emploi	Unités d'actions différées et unités d'actions à négociation restreinte	Options	Actions à négociation restreinte / Actions incessibles
Retraite (à la discrétion du conseil d'administration)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	L'acquisition des droits prend fin au départ à la retraite. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à leur date d'expiration. Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
Cessation d'emploi sans motif	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	À la date de cessation d'emploi, les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées et les options dont les droits sont acquis continuent de pouvoir être exercées pendant une période de 60 jours ^{b)} après la date de cessation d'emploi, après quoi les options non exercées sont immédiatement annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
Congédiement justifié	Au moment de la cessation d'emploi, toutes les unités dont les droits ont été acquis ou non acquis font l'objet d'une renonciation, sauf pour les unités d'actions différées octroyées à la suite de la décision du participant de recevoir sa prime annuelle sous la forme d'unités d'actions différées.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.	À la date de cessation d'emploi, toutes les actions dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
Démission	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.

Décès	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour du décès. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	L'acquisition des droits se poursuit et les options peuvent être exercées pendant les six mois suivant la date de décès ^{b)} ; toutes les options non exercées sont annulées immédiatement après cette période. Dans certains territoires, les options dont les droits sont acquis sont réputées être exercées immédiatement avant la date de décès et toutes les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
-------	--	--	--

a) Ces tableaux présentent un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme offerts par la société et ne devraient pas être considérés comme une liste exhaustive des dispositions.

b) À la date d'échéance des options ou avant

Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions

La société a défini un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour renforcer l'importance de la participation à long terme. Ces politiques et ces lignes directrices sont présentées en détail ci-dessous.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Les 18 membres du comité de gestion, qui comprend les membres de la direction désignés, doivent détenir des actions de catégorie A ou des unités d'actions différées, dont la valeur équivaut à cinq fois le salaire de base, selon la valeur de marché des actions de catégorie A et des unités d'actions différées détenues, et cette valeur doit être atteinte dans les cinq années suivant la nomination à titre de membre du comité de gestion. Au 2 mai 2016, 17 membres du comité de gestion, y compris tous les membres de la direction désignés, respectaient la condition d'actionnariat. Le dernier membre du comité de gestion est en voie d'atteindre la condition d'actionnariat minimal d'ici le 31 décembre 2019, dans les cinq ans suivant son entrée en fonction au sein du comité.

Période de détention minimale des options en cours d'emploi et par la suite

Afin de réduire au minimum toute possibilité d'exercice d'options à caractère opportuniste et de vente inopportune des titres et afin d'exiger la détention d'actions après la cessation d'emploi, les membres du comité de gestion doivent continuer de détenir, pendant au moins un an, une quote-part des actions de catégorie A d'une valeur égale à tout produit net en espèces, après impôts, tiré de l'exercice des options octroyées.

Remboursement des primes d'encouragement et de la rémunération à base d'actions (périodes de récupération)

Les membres du comité de gestion pourraient devoir verser à la société un montant équivalant à une partie ou au total des primes d'encouragement ou de la rémunération à base d'actions et des profits réalisés sur la vente de titres de la société en cas d'un important redressement des résultats financiers, ou s'ils adoptent un comportement largement préjudiciable, selon le conseil, à l'égard de la société. Le cas échéant, le montant du remboursement sera déterminé par le comité de la rémunération, qui recommandera des mesures appropriées au conseil et prendra des dispositions adéquates pour assurer le recouvrement du montant. Dans le cas d'un important redressement des résultats financiers, le chef de la direction et le chef des finances pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement. Dans le but de préserver la réputation et la compétitivité de la société, tous les membres du comité de gestion pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement s'ils adoptent un comportement largement préjudiciable à l'égard de la société pendant ou après la cessation de leur emploi au sein de la société. Les comportements préjudiciables comprennent la fraude, le vol, le détournement de fonds. Ils comprennent également les activités qui ont lieu après le départ du dirigeant, notamment la participation à des opérations auxquelles sont parties la société et ses clients et lesquelles étaient en cours ou envisagées au moment de la cessation d'emploi, le démarchage auprès de clients ou d'employés, la divulgation de renseignements confidentiels ou la tenue de propos inappropriés ou diffamatoires au sujet de la société ou de ses clients. Cette politique vise toute rémunération ou avantage reçu pendant une période de deux années précédant l'événement donnant lieu à la réclamation et comprend à la fois les rétributions monétaires et les actions ou espèces reçus par suite de l'exercice d'options ou du remboursement d'unités d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions différées, d'actions incessibles et d'actions à négociation restreinte.

Couverture du risque économique lié à la détention d'actions à titre personnel

Il est interdit à tous les membres de la direction et à tous les administrateurs de participer à des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de toute détention directe ou indirecte d'actions de catégorie A par les membres de la direction ou les administrateurs, y compris la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, sauf si de telles opérations sont exécutées et présentées en toute conformité avec l'ensemble des règlements applicables et approuvées au préalable par le chef des finances et le chef de la direction, ainsi que par le comité de la rémunération, s'il y a lieu. À ce jour, aucun membre de la direction ou administrateur n'a couvert la valeur économique de ses détentions directes ou indirectes.

Décisions relatives à la rémunération pour 2015

M. Flatt et son équipe de gestion ont été chargés par le conseil de bâtir des activités de gestion d'actifs à l'échelle mondiale. Le rendement personnel de M. Flatt et le rendement du comité de gestion de la société sont évalués chaque année par le conseil et le comité de la rémunération en fonction des résultats opérationnels, de l'atteinte d'autres objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires et ayant été définis au début de l'exercice, ainsi que d'autres réalisations.

Chaque année, le chef de la direction présente un plan d'affaires annuel au conseil. Le plan comprend des objectifs en matière de croissance à court terme et à long terme. Ce plan d'affaires annuel énonce l'orientation stratégique de la société, de même que des cibles opérationnelles précises et des objectifs directeurs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires à long terme de la société. Les cibles et les objectifs sont ambitieux et, compte tenu de la nature opportuniste des activités de la société et de l'esprit d'entreprise qui lui est propre, donnent au conseil des exemples de diverses opérations et initiatives qui, selon la direction, créeront de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le rendement personnel de M. Flatt et celui du comité de gestion sont revus annuellement et comparés aux résultats d'exploitation de la société et de l'atteinte d'objectifs stratégiques fixés au début de l'année. L'établissement des primes annuelles et des attributions de propriété sur le long terme n'est pas fondé sur une formule, mais est plutôt entièrement fondé sur l'évaluation que fait le conseil de certaines mesures particulières prises au cours de l'année par l'équipe pour mettre en œuvre les plans stratégiques de la société et pour apporter toute modification à ces plans, dans une perspective de création de valeur à long terme, et d'autres mesures prises à la suite d'événements imprévus survenus au cours de l'année.

Renseignements examinés par le comité de la rémunération

En février 2016, le comité de la rémunération a reçu un rapport détaillant le régime de rémunération concernant chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés. Le rapport, préparé par le chef de la direction, comprenait également un sommaire de la rémunération globale pour 2015, y compris les primes annuelles et les montants proposés au titre des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les salaires de base proposés pour 2016. De plus, le rapport contenait une analyse de la création de patrimoine, y compris la valeur en jeu des avantages acquis et non acquis octroyés antérieurement au titre des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des options exercées au cours de l'exercice pour chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés.

Le rapport contenait également une analyse de la valeur prévue de la rémunération versée aux membres de la direction désignés en 2015, selon divers résultats relatifs au rendement. Le comité de la rémunération a déterminé que la rémunération résultante était raisonnable et appropriée en fonction du rendement des actions de catégorie A de la société sur une période de dix ans.

Le niveau de participation de l'ensemble des membres de la direction est une considération importante pour le comité de la rémunération. Il démontre la mesure dans laquelle les membres de la direction profiteront de l'amélioration à long terme de la valeur pour les actionnaires, et seront donc motivés à y contribuer. Par conséquent, le rapport comprenait aussi une analyse de la participation des membres de la haute direction, y compris les actions de catégorie A détenues directement et indirectement ainsi que par l'intermédiaire des régimes d'actionnariat à long terme, de même qu'un sommaire de la durée du mandat de chacun des membres du comité de gestion au sein de la société. Le comité de la rémunération a déterminé que le niveau significatif de participation des membres du comité de gestion assure une harmonisation des intérêts qui favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

En outre, le rapport contenait un sommaire des attributions régulières et spéciales d'options à tous les membres de la direction tel que la direction le recommande. Le comité de la rémunération a déterminé que ce régime était raisonnable et approprié.

Rendement en 2015

Le comité de la rémunération a pris en considération les réalisations importantes de la société en 2015, telles qu'elles sont décrites à la page 44 de la présente circulaire.

Primes d'encouragement pour 2015

Compte tenu de ces réalisations et de la constatation par le comité de la rémunération du fait que la direction a mis en œuvre la stratégie d'affaires à long terme de la société de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme, le comité de la rémunération a recommandé que tous les membres de la direction désignés reçoivent leur prime d'encouragement annuelle cible. Trois des membres de la direction désignés ont choisi de recevoir la totalité de leur prime d'encouragement annuelle en unités d'actions différées.

Le tableau suivant présente les primes d'encouragement annuelles et à long terme pour 2015 :

Membre de la direction désigné	Prime d'encouragement annuelle	Forme de la prime d'encouragement annuelle	Valeur de la prime incitative à long terme
J. Bruce Flatt	600 000 \$	Unités d'actions différées	3 703 000 \$
Brian D. Lawson	469 920 \$	Unités d'actions différées	1 322 500 \$
Brian W. Kingston	700 000 \$	Espèces	3 703 000 \$
Cyrus Madon	469 920 \$	Espèces	2 645 000 \$
Samuel J.B. Pollock	469 920 \$	Unités d'actions différées	2 645 000 \$

Le comité a jugé que ces attributions étaient conformes à l'approche en matière de rémunération qui consiste à récompenser la création de valeur à long terme et à la philosophie de la société en matière de rémunération qui consiste à octroyer une part importante de la rémunération sous forme d'attributions à long terme fondées sur des actions.

Les membres de la direction désignés canadiens ont également bénéficié d'une cotisation annuelle à un régime d'épargne-retraite établie en fonction d'un pourcentage du salaire de base. En 2015, cette cotisation s'est élevée à 4,5 % du salaire de base pour MM. Flatt, Lawson, Madon et Pollock. La participation des membres de la direction désignés à ce régime d'épargne-retraite est établie sur la même base que tous les autres employés de la société, et ils n'ont droit à aucune prestation de retraite future ni aux autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la société. Par conséquent, la société n'a aucune obligation postérieure à l'emploi de verser une pension, une assurance pour frais médicaux ou d'autres avantages du personnel aux membres de la direction désignés.

Des renseignements détaillés sur les composantes de la rémunération versée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés pour 2013, 2014 et 2015 sont fournis dans le tableau présentant le sommaire de la rémunération, à la page 61 de la présente circulaire.

Gouvernance du comité de la rémunération

Membres et expertise du comité de la rémunération

Lance Liebman (ancien président) a été nommé au comité de la rémunération le 30 avril 2008, et a siégé à ce comité jusqu'au moment de sa démission le 5 novembre 2015. Marcel Coutu a été nommé au comité de la rémunération le 7 août 2014. Diana Taylor a été nommée au comité de la rémunération le 6 mai 2015, puis au poste de présidente du comité de la rémunération le 5 novembre 2015. Maureen Kempston Darkes a été nommée au comité de la rémunération le 5 novembre 2015. Chacun des trois membres du comité de la rémunération est indépendant et a une expérience en rémunération dans le secteur privé. Chacun des trois membres a également siégé au comité de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Le conseil d'administration est d'avis que le comité, dans son ensemble, possède les connaissances, les compétences, l'expérience et les antécédents nécessaires à la réalisation de son mandat.

Mandat du comité de la rémunération

Le comité de la rémunération a un mandat précis, stipulé par écrit, qui consiste à passer en revue et à approuver la rémunération de la haute direction. Ce mandat comprend l'évaluation annuelle du rendement des membres de la haute direction et des autres membres du comité de gestion. Le comité de la rémunération formule des recommandations à l'intention du conseil relativement à la rémunération des membres de la direction désignés et le conseil donne son approbation finale au sujet des questions liées à la rémunération.

Le comité de la rémunération se réunit au besoin, et au moins une fois par année, afin de contrôler et d'examiner les politiques de rémunération de la direction et la planification de la relève de la direction, ainsi que de passer en revue la diversité, ainsi que la composition et la qualité globales des ressources en personnel de direction de la société. Le comité de la rémunération s'est réuni à trois reprises en 2015 et une fois jusqu'à présent en 2016. Aucune des recommandations du comité de la rémunération n'a été rejetée ni modifiée par le conseil en 2015 ou jusqu'à présent en 2016.

Analyse comparative de la rémunération de la haute direction et définition d'un groupe de référence pour la rémunération

Les salaires et primes à court terme sont des éléments de la rémunération qui peuvent facilement faire l'objet d'une évaluation comparative; cependant, les mesures incitatives à long terme sont plus difficiles à comparer, car leur valeur varie en fonction des hypothèses sous-jacentes de chaque organisation et peuvent différer d'une organisation à l'autre. Puisque les mesures incitatives à long terme sont au cœur des programmes d'encouragement de la société, le comité de la rémunération n'a donc pas défini de groupe de référence ni comparé la rémunération des membres de la direction à celle d'un groupe de référence. Le comité de la rémunération estime que les politiques de rémunération actuelles de la société ont été efficaces pour attirer et retenir les meilleurs talents et encourager les membres de la direction à évaluer les risques associés à leurs décisions et à leurs actions, et qu'elles réduisent les possibilités pour les membres de la direction de tirer profit de la prise de risques en vue d'accroître le rendement à court terme, au détriment de la valeur à long terme. Le comité de la rémunération estime par ailleurs que les politiques de rémunération actuelles de la société répondent aux autres objectifs de la société décrits à la rubrique « Principes de rémunération ».

Conseillers en rémunération indépendants

Le comité de la rémunération est habilité à retenir les services de conseillers en rémunération indépendants, mais ne l'a pas fait en 2015. Si le comité de la rémunération devait retenir les services de conseillers externes en rémunération dans l'avenir, des mesures appropriées seront prises pour s'assurer qu'ils sont indépendants de la société ou de sa direction et n'offrent pas d'autres services à ces dernières.

Planification de la relève

Chaque année, le comité de la rémunération vérifie la présence de candidats appropriés pour les postes de chef de la direction et des autres membres de la direction désignés. Plus particulièrement, une liste des candidats éventuels pour les postes de chef de la direction et des autres membres de la direction désignés est remise au comité de la rémunération, qui passe en revue leur rendement, leurs compétences et leurs responsabilités actuelles en plus de planifier leur formation continue. En outre, chaque année, le comité de la rémunération prend le temps d'examiner avec la direction le rendement et le développement des membres de la direction qui sont au début de leur carrière. Le comité de la rémunération estime que cet examen est important pour planifier la relève des postes et pour les processus de rémunération. Depuis longtemps, la société préfère former les membres de la direction en interne plutôt que d'embaucher en externe. L'attribution de mesures incitatives à long terme constitue un élément important pour récompenser et retenir les membres de la direction.

Mixité des sexes

La société a pris un engagement relatif à la diversité en milieu de travail, et tant la diversité culturelle que la mixité des sexes sont importantes aux fins de la réussite à long terme de la société. La société soutient activement le perfectionnement et l'avancement d'un groupe diversifié d'employés pouvant accéder à des postes de cadres dirigeants. Les nominations à des postes de cadres dirigeants

sont basées sur le mérite uniquement, et non sur d'autres facteurs, car la direction et le conseil sont d'avis que le mérite devrait être le principal facteur qui permet de déterminer si un candidat donné peut apporter de la valeur à la société. Le conseil n'a donc pas établi de cibles officielles en ce qui a trait au nombre de postes de la haute direction occupés par des femmes. Cependant, une pierre angulaire du processus de planification de la relève de la société prévoit la mise en application d'une approche personnalisée aux fins du perfectionnement et de l'avancement des employés pouvant accéder à des postes de cadres dirigeants. Cette approche personnalisée aux fins du perfectionnement, consiste dans un premier temps à trouver des personnes qui démontrent les compétences et les qualités requises pour accéder à des postes de cadres dirigeants au sein de la société. Les progrès réalisés par ces personnes sont revus annuellement afin de s'assurer que chacune de ces personnes a l'occasion de réaliser son potentiel. Les occasions de perfectionnement comprennent l'apprentissage de nouvelles compétences, les mutations d'une unité d'exploitation à l'autre, les reclassements, l'élargissement du rôle ou d'autres occasions de se dépasser. En personnalisant le plan de perfectionnement de chaque personne, la société peut ainsi tenir compte des besoins de la personne, et tenir également compte du sexe de la personne visée. Bien que la société n'ait pas adopté de cibles officielles en ce qui a trait au nombre de postes de cadres dirigeants qui sont occupés par des femmes, la direction et le comité surveillent activement le pourcentage des employés de sexe féminin qui sont capables d'accéder à des postes de cadres dirigeants dans l'ensemble de la société ainsi que dans chaque unité d'exploitation et chaque secteur géographique. À l'heure actuelle, plus de 25 % des personnes considérées comme des candidats à un poste de cadre dirigeant sont des femmes. De plus, la direction et le comité revoient annuellement les types d'occasions de perfectionnement offertes aux candidats à des postes de cadres dirigeants, ainsi que la rémunération connexe, afin de s'assurer qu'il n'existe aucun préjugé sexiste.

À l'heure actuelle, 111 femmes occupent des postes de direction (poste de vice-présidente ou d'un échelon plus élevé) au sein de la société et de ses principales filiales, ce qui représente environ 23 % de tous les postes de direction. Une femme est membre du comité de gestion, lequel se compose de 18 membres.

Risque lié à la rémunération

Chaque année, le comité de la rémunération examine l'approche, les politiques et les pratiques de la société en matière de rémunération et les régimes d'encouragement de la société au niveau du siège et à l'échelle des unités fonctionnelles.

Le comité de la rémunération examine également les modalités des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les modifications proposées et évalue le caractère adéquat et l'efficacité des régimes dans le contexte des pratiques actuelles en matière de rémunération, des modifications réglementaires et des objectifs de la société. Le comité de la rémunération reçoit une vue d'ensemble des opérations financières conclues par la société pour couvrir l'incidence sur la société des hausses futures du cours du marché de ses actions de catégorie A sur les passifs engagés par la société en vertu de son régime d'unités d'actions différées et de son régime d'unités d'actions à négociation restreinte. Le comité a déterminé que les régimes sont adéquats et efficaces.

Le comité de la rémunération a examiné les politiques et les pratiques de rémunération de la société; il s'est penché notamment sur la conception des régimes d'encouragement de la société afin de vérifier qu'ils :

- encouragent la direction à prendre en compte les risques liés à leurs décisions et leurs actions;
- n'entraînent pas une probabilité que des paiements excessifs soient faits avant de connaître les enjeux des risques.

Une distinction a été faite au cours de cet examen entre les entreprises qui déploient du capital (p. ex., des sociétés de placement privé) et celles qui ne déploient pas de capital (p. ex., les sociétés de services rémunérées à l'acte), puisque les risques liés à la rémunération associés à ces entreprises sont différents.

Le comité de la rémunération a présenté les résultats de son examen au conseil le 19 novembre 2015. Le comité de la rémunération n'a relevé aucun risque susceptible, selon une estimation raisonnable, d'avoir une incidence négative importante sur la société. Il a conclu que l'approche, les politiques et les pratiques de rémunération de la société à l'intention des membres de la direction, au niveau du siège social et au sein de ses unités fonctionnelles, permettaient d'atteindre les objectifs suivants :

- encourager la direction à prendre en compte les risques liés à ses décisions;
- réduire les possibilités que la direction tire profit de la prise de risques en vue d'accroître le rendement à court terme, au détriment de la création de valeur à long terme;
- faire en sorte que les membres de la direction soient responsables de leurs décisions, pendant leur mandat et après leur départ de la société;
- permettre, si nécessaire, au comité de la rémunération d'empêcher certains effets non prévus qui profiteraient indûment à la direction, ou au contraire, la pénaliseraient.

Le comité de la rémunération a formulé ses conclusions en tenant compte des éléments suivants :

- la priorité accordée à la rémunération à long terme des dirigeants au sein d'entreprises qui répartissent du capital, y compris les périodes d'acquisition des droits de cinq ans et les modalités d'extinction liées au départ;
- la conception des ententes de rémunération des entreprises qui déploient du capital tient compte du risque additionnel comparativement aux entreprises qui ne déploient pas du capital;
 - le lien direct existant entre la rémunération versée aux dirigeants et le rendement des entreprises;
 - le fait de retarder le versement des primes aux membres de la direction désignés jusqu'à ce que leur rendement soit réalisé en grande partie et que les enjeux des risques soient connus.

Le comité de la rémunération a par ailleurs conclu que le régime de rémunération des membres de la direction désignés concorde avec les objectifs du programme de rémunération de la société, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Principes de rémunération » à la page 47 de la présente circulaire, favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires ainsi que la capacité d'attirer et de maintenir en fonction des dirigeants qui prennent des décisions dans une perspective à long terme et encourage l'évaluation des risques associés aux décisions prises et aux actions entreprises. Cette conclusion s'appuie sur les pratiques de rémunération suivantes relatives au comité de gestion :

- le pourcentage le plus élevé de rémunération annuelle totale est versé sous forme d'attributions du régime d'actionnariat à long terme assorties d'une période d'acquisition des droits sur cinq ans, les périodes d'acquisition des droits se chevauchant;
- l'importance des participations des dirigeants;
- l'important réinvestissement des primes annuelles dans des actions à négociation restreinte de la société qui doivent être détenues pendant cinq ans ou dans des unités d'actions différées qui ne sont pas rachetables au gré du porteur avant sa retraite, son décès ou la cessation de son emploi, ce qui garantit que la direction demeure exposée aux risques à long terme associés aux décisions qu'elle prend;
- le fait que les options sont détenues au-delà de la période d'acquisition des droits et généralement jusqu'à leur date d'expiration. Les options exercées en 2015 par les membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés, étaient détenues depuis huit ans en moyenne; et
- la durée du mandat des dirigeants au sein de la société.

Conclusion

Le comité de la rémunération estime que les principes, les politiques et les pratiques de rémunération de Brookfield soutiennent la société dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques à long terme, en plus d'être efficaces pour attirer et retenir des dirigeants dont les décisions sont alignées sur ces objectifs stratégiques. Le comité de la rémunération estime que les pratiques de rémunération de la société : i) récompensent les dirigeants de leur rendement à long terme d'une façon qui privilégie adéquatement la gestion du risque, qui n'incite pas la direction à prendre des risques inconsidérés ou excessifs et qui favorise la création de valeur à long terme, tout en la rémunérant de façon appropriée; ii) sont simples et transparentes; iii) encouragent les dirigeants à acquérir une participation dans la société et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de façon significative; iv) ne prévoient pas d'avantages démesurés en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle et; v) soutiennent une planification successorale efficace. Lors de l'assemblée qui aura lieu le 17 juin 2016, la présidente du comité de la rémunération, M^{me} Taylor, répondra aux questions portant sur les pratiques de rémunération des membres de la direction de Brookfield.

Au nom du comité de la rémunération,

• D.L. Taylor – présidente

• M.R. Coutu

• M. Kempston Darkes

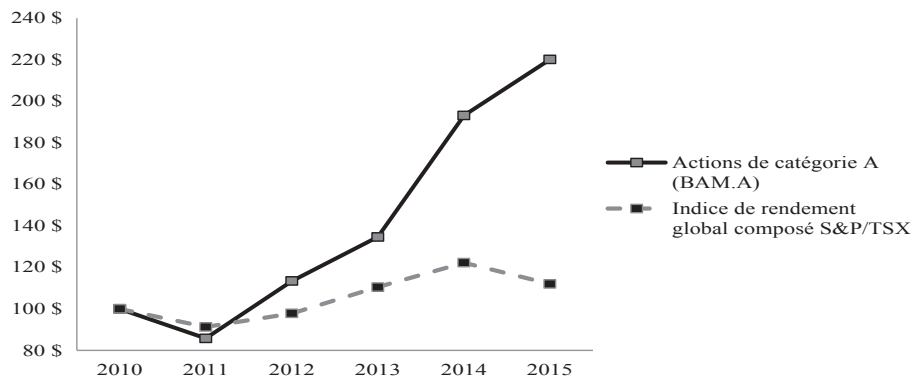
Graphiques du rendement des actions de catégorie A

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement des actions de catégorie A de la société sur la TSX et la NYSE.

TSX (symbole : BAM.A)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé S&P/TSX :

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ CA selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2015

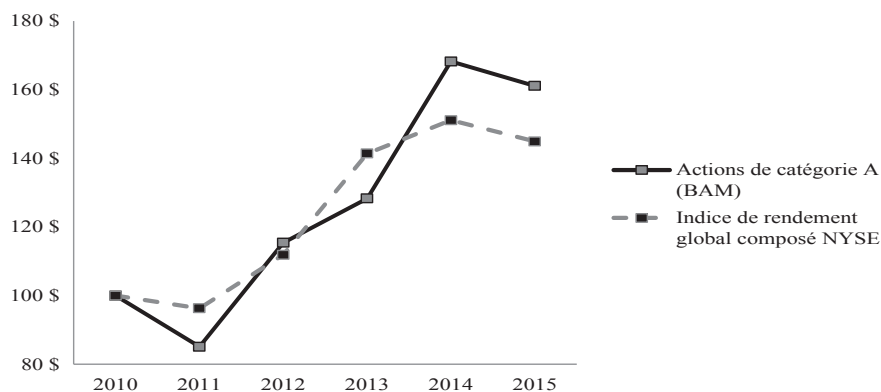


	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Actions de catégorie A (BAM.A)	100,0	85,8	113,4	134,6	193,1	220,1
Indice de rendement global composé S&P/TSX	100,0	91,3	97,8	110,5	122,2	112,0

NYSE (symbole : BAM)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé NYSE :

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ US du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2015



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Actions de catégorie A (BAM)	100,0	85,1	115,4	128,3	168,2	161,1
Indice de rendement global composé NYSE	100,0	96,3	111,9	141,4	151,1	144,9

Rémunération des membres de la direction désignés

Le tableau qui suit présente la rémunération versée aux membres de la direction désignés pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013. MM. Flatt et Kingston sont rémunérés en dollars américains. MM. Lawson, Madon et Pollock sont rémunérés en dollars canadiens. Afin de permettre la comparaison avec les états financiers de la société, qui sont libellés en dollars américains, tous les montants de la rémunération qui sont libellés en dollars canadiens dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains selon un taux de change de 1,00 \$ CA = 0,7832 \$ US, ce qui correspond au taux de change moyen pour 2015 selon Bloomberg, à moins d'indication contraire.

Tableau du sommaire de la rémunération

Nom et principales fonctions	Exercice	Salaire de base annuel (\$)	Espèces (\$)	Prime annuelle ^{a)}			Rémunération globale (\$)
				Unités d'actions différées ^{b)} / Actions à négociation restreinte (\$)	Actions incessibles/ Options ^{c)} (\$)	Ensemble des autres éléments de rémunération ^{d)} (\$)	
J. Bruce Flatt Associé directeur principal et chef de la direction	2015	600 000	—	600 000	4 749 991	19 525	5 969 516
	2014	600 000	—	600 000	5 430 000	19 006	6 649 006
	2013	500 000	—	500 000	4 495 000	17 622	5 512 622
Brian D. Lawson ^{e)} Associé directeur principal et chef des finances	2015	469 920	—	469 920	2 251 369	20 970	3 212 179
	2014	469 920	—	469 920	2 172 000	20 414	3 132 254
	2013	391 600	—	391 600	2 247 500	18 989	3 049 689
Brian W. Kingston Associé directeur principal	2015	700 000	700 000	—	3 703 000	—	5 103 000
	2014	600 000	600 000	—	5 430 000	—	6 630 000
	2013	600 000	600 000	—	4 495 000	50 000	5 745 000
Cyrus Madon ^{f)} Associé directeur principal	2015	469 920	469 920	—	3 379 205	20 970	4 340 015
	2014	469 920	469 920	—	4 344 000	20 414	4 834 334
	2013	391 600	391 600	—	3 596 000	18 989	4 006 589
Samuel J.B. Pollock ^{g)} Associé directeur principal	2015	469 920	—	469 920	3 282 722	20 970	4 243 532
	2014	469 920	—	469 920	4 344 000	19 006	5 302 846
	2013	391 600	—	391 600	3 596 000	18 989	4 398 189

a) Chacun des membres de la direction désignés reçoit une prime annuelle qu'il choisit de recevoir en espèces ou sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreinte. Trois des membres de la direction désignés ont choisi de recevoir leur prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées, tel qu'il est expliqué à la page 56 de la présente circulaire.

b) Tient compte des unités d'actions différées ou des actions à négociation restreinte émises en remplacement d'une prime en espèces, au choix de la personne. Les attributions en unités d'actions différées présentées dans cette colonne pour 2015 ont pris effet le 23 février 2016. La valeur affichée dans cette colonne rend compte de l'intégralité de la valeur de la prime attribuée, convertie en dollars américains au taux de change de 1,00 \$ CA pour 0,7832 \$ US. Le nombre d'unités d'actions différées attribuées est fondé sur un prix de 30,59 \$ US, soit le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A au NYSE pour les cinq jours précédant la date d'attribution.

c) Les montants pour 2015 tiennent compte des primes annuelles en actions incessibles de MM. Flatt, Lawson, Madon et Pollock, ainsi que les octrois supplémentaires d'actions incessibles qui ont pris effet le 23 novembre 2015 en contrepartie pour les membres de la direction qui ont accepté de conserver leurs actions de catégorie A reçues lors de l'exercice de certaines options pendant au moins deux ans. Le montant attribué à M. Kingston tient compte d'un octroi annuel en options. La valeur attribuée en vertu du régime d'actions incessibles et du régime d'options sur actions à l'intention de la direction pour les octrois annuels est déterminée par le conseil et prend en compte le cours de marché des actions de catégorie A au moment de l'attribution ainsi que la possible augmentation de la valeur en fonction d'une période de possession de 7,5 ans, d'une volatilité de 28 %, d'un taux d'intérêt sans risque de 1,6 % et d'un taux de croissance du dividende de 6,4 %. Cette valeur, pour les octrois annuels, a été diminuée de 25 % pour refléter la durée et la retenue obligatoire de cinq ans. Pour l'octroi supplémentaire d'actions incessibles attribuées le 23 novembre 2015, la valeur prend en compte le cours de marché des actions de catégorie A au moment de l'attribution ainsi que la possible augmentation de la valeur en fonction d'une retenue de 5 ans, d'une volatilité de 15,9 %, d'un taux d'intérêt sans risque de 1,6 % et d'un taux de croissance du dividende de 6,0 %. Cette valeur a été diminuée de 25 % pour refléter la retenue obligatoire.

Nom	Exercice	Actions incessibles		
		Octroi annuel (\$)	Octroi complémentaire (\$)	Total (\$)
J. Bruce Flatt	2015	3 703 000	1 046 991	4 749 991
Brian D. Lawson	2015	1 322 500	928 869	2 251 369
Cyrus Madon	2015	2 645 000	734 205	3 379 205
Samuel J.B. Pollock	2015	2 645 000	637 722	3 282 722

- d) Ces montants comprennent les cotisations annuelles au régime d'épargne-retraite et la participation à un programme médical à l'intention des membres de la direction.
- e) La valeur dans cette ligne ne comprend pas la valeur dans le cours de 5,0 millions \$ des 135 000 options qui ont été vendues en 2015 en contrepartie de 78 742 actions à négociation restreinte. Ces options venaient à échéance en 2015.
- f) La valeur dans cette ligne ne comprend pas la valeur dans le cours de 7,8 millions \$ des 208 750 options qui ont été vendues en 2015 en contrepartie de 121 758 actions à négociation restreinte. Ces options venaient à échéance en 2015.
- g) La valeur dans cette ligne ne comprend pas la valeur dans le cours de 5,0 millions \$ des 135 000 options qui ont été vendues en 2015 en contrepartie de 78 742 actions à négociation restreinte. Ces options venaient à échéance en 2015.

Primes d'encouragement

Trois des membres de la direction désignés n'ont pas reçu de prime d'encouragement en espèces annuelle en 2015, ayant décidé de plutôt recevoir le montant de leur prime d'encouragement annuelle intégrale sous forme d'unités d'actions différées. La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions. Les quatre tableaux suivants présentent pour chaque membre de la direction désigné i) les options non exercées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis, ainsi que les unités d'actions à négociation restreinte en circulation au 31 décembre 2015; ii) les actions incessibles, les actions à négociation restreinte ainsi que les unités d'actions différées dont les droits ne sont pas acquis et la valeur de marché des actions incessibles, des actions à négociation restreinte et des unités d'actions différées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis au 31 décembre 2015; iii) les détails de chaque option et unité d'actions à négociation restreinte en cours et iv) la valeur de toutes les attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2015.

Attributions en options et en actions en cours au 31 décembre 2015

Options et actions à négociation restreinte

Nom	Attributions en options ^{a)}		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte ^{a)}	
	Droits acquis et non acquis		Droits acquis et non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Valeur de marché des options non exercées (\$)	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours (#)	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$)
J. Bruce Flatt	—	—	1 674 177	41 946 995
Brian D. Lawson	—	—	1 505 427	37 341 508
Brian W. Kingston	4 813 125	46 355 136	—	—
Cyrus Madon	1 181 250	22 380 649	1 400 487	35 160 849
Samuel J.B. Pollock	825 000	15 370 439	1 421 052	35 038 770

- a) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions de catégorie A de la société à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2015, soit 31,55 \$ (43,65 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US) et au cours de clôture de ces actions au NYSE au 31 décembre 2015, soit 31,53 \$, selon le cas.

Actions incessibles, actions à négociation restreinte et unités d'actions différées

Nom	Actions incessibles			Attributions en actions ^{a)} Actions à négociation restreinte			Unités d'actions différées		
	Nombre d'actions incessibles – droits non acquis (#)	Valeur de marché des actions incessibles – droits non acquis ^{b)} (\$)	Valeur de marché des actions incessibles – droits non acquis ^{b)} (\$)	Nombre d'actions à négociation restreinte – droits non acquis (#)	Valeur de marché des actions à négociation restreinte – droits non acquis ^{c)} (\$)	Valeur de marché des actions à négociation restreinte – droits non acquis ^{c)} (\$)	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis (#)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis ^{c)} (\$)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis ^{c)} (\$)
J. Bruce Flatt	3 018 997	14 449 950	6 922 725	31 778	1 002 468	6 530 491	—	—	25 818 548
Brian D. Lawson	1 524 623	6 940 728	3 271 865	96 377	3 040 295	21 581 629	—	—	26 699 452
Brian W. Kingston	—	—	—	—	—	—	—	—	9 910 873
Cyrus Madon ^{d)}	2 794 735	15 607 860	5 442 330	38 162	1 203 859	9 733 996	—	—	14 548 572
Samuel J.B. Pollock ^{e)}	2 312 574	11 202 360	5 442 330	96 377	3 040 295	21 275 920	—	—	24 361 853

- a) Ces valeurs n'incluent pas les plus récentes attributions en actions incessibles et sous forme d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions à négociation restreinte accordées aux membres de la direction désignés le 23 février 2016.
- b) La valeur des actions incessibles correspond à la valeur des actions de catégorie A détenues par la société entieree moins les obligations liées au passif net et aux actions privilégiées de la société entieree.
- c) Les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2015, soit 31,55 \$ (43,65 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US) et au cours de clôture de ces actions au NYSE au 31 décembre 2015, soit 31,53 \$, selon le cas.
- d) La valeur de marché des unités d'actions différées dont les droits sont acquis comprend un montant de 500 513 \$ représentant la valeur des unités d'actions différées liées au capital-investissement que M. Madon détient et dont les droits sont acquis. Ces unités d'actions différées sont évaluées en fonction de la juste valeur des placements dans le Brookfield Capital Partners IV Fund, comme il est décrit dans les états financiers audités de chaque Fonds.
- e) La valeur de marché des unités d'actions différées dont les droits sont acquis comprend un montant de 2 964 607 \$ représentant la valeur des unités d'actions différées liées aux infrastructures que M. Pollock détient et dont les droits sont acquis. Ces unités d'actions différées sont évaluées en fonction de la juste valeur des placements dans le Brookfield Americas Infrastructure Fund, comme il est décrit dans les états financiers audités du Fonds.

Options et actions à négociation restreinte

Nom et principales fonctions	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres (#)	Prix d'exercice des options ^{a)} (\$)	Date d'expiration des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2015 ^{b)} (\$)	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte (#)	Prix d'émission ^{a) c)} (\$)	Valeur de marché au 31 décembre 2015 ^{b)} (\$)
J. Bruce Flatt	—	—	—	—	590 625	4,25	16 119 194
Associé directeur principal et chef de la direction	—	—	—	—	678 552	6,44	17 035 845
	—	—	—	—	405 000	9,84	8 791 957
	—	—	—	—	1 674 177		41 946 996
Brian D. Lawson	—	—	—	—	421 875	4,25	11 513 707
Associé directeur principal et chef des finances	—	—	—	—	678 552	6,44	17 035 845
	—	—	—	—	405 000	9,84	8 791 957
	—	—	—	—	1 505 427		37 341 509
Brian W. Kingston	50 625	13,15	25 février 2016	931 182	—	—	—
Associé directeur principal	135 000	18,81	13 février 2017	1 719 847	—	—	—
	150 000	17,01	21 décembre 2017	2 180 025	—	—	—
	225 000	15,23	20 février 2018	3 670 051	—	—	—
	502 500	8,50	25 février 2019	11 578 636	—	—	—
	450 000	15,45	2 mars 2020	7 234 470	—	—	—
	525 000	21,74	1 ^{er} mars 2021	5 139 750	—	—	—
	525 000	20,88	28 février 2022	5 591 250	—	—	—
	750 000	25,21	25 février 2023	4 737 450	—	—	—
	750 000	26,77	24 février 2024	3 572 475	—	—	—
	750 000	36,32	23 février 2025	0	—	—	—
	4 813 125			46 355 136	—	—	—
Cyrus Madon	168 750	18,81	13 février 2017	2 149 809	1 400 487	6,44	35 160 849
Associé directeur principal	150 000	15,23	20 février 2018	2 446 701	—	—	—
	562 500	8,50	25 février 2019	12 961 159	—	—	—
	300 000	15,45	2 mars 2020	4 822 980	—	—	—
	1 181 250			22 380 649	1 400 487		35 160 849
Samuel J.B. Pollock	75 000	15,23	20 février 2018	1 223 350	337 500	4,25	9 210 969
Associé directeur principal	300 000	8,5	25 février 2019	6 912 618	678 552	6,44	17 035 845
	450 000	15,45	2 mars 2020	7 234 470	405 000	9,84	8 791 957
	825 000			15 370 438	1 421 052		35 038 771

- a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte sont en dollars canadiens; ils sont présentés dans le tableau après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2015 de 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US.
- b) La valeur de marché des options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions de catégorie A de la société au 31 décembre 2015 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Toutes les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A au 31 décembre 2015 à la TSX ou au NYSE, selon le cas. Le cours de clôture des actions de catégorie A au 31 décembre 2015 à la TSX était de 31,55 \$ (43,65 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US) et celui au NYSE était de 31,53 \$.
- c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès, et elles n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis au cours de 2015

Membre de la direction désigné	Valeur des droits acquis en 2015 ^{a)}			
	Options ^{b)} (\$)	Unités d'actions différées ^{c)} (\$)	Actions à négociation restreinte ^{d)} (\$)	Actions inaccessibles (\$)
J. Bruce Flatt	3 838 788	837 223	364 278	5 266 385
Brian D. Lawson	2 559 192	626 676	4 880 429	2 463 694
Brian W. Kingston	8 243 479	715 925	—	—
Cyrus Madon	2 559 192	284 195	6 172 268	4 167 188
Samuel J.B. Pollock	3 838 788	1 031 552	4 880 429	4 167 188

- a) Toutes les valeurs sont calculées en fonction du cours de clôture d'une action de catégorie A à la TSX ou au NYSE, selon le cas, à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2015 de 1,00 \$ CA pour 0,7832 \$ US.
- b) La valeur représente le montant correspondant à l'excédent de la valeur des actions de catégorie A de la société sur le prix d'exercice le jour où les droits ont été acquis sur les options.
- c) Les valeurs de cette colonne correspondent à la valeur des unités d'actions différées dont les droits ont été acquis en 2015, y compris les unités d'actions différées attribuées le 24 février 2015 en remplacement de la prime d'encouragement en espèces attribuée en 2014.
- d) Les valeurs dans cette colonne comprennent la valeur des options qui ont été échangées pour des actions à négociation restreinte.

Régimes de rémunération à base de titres

Les seuls régimes actuels de rémunération à base de titres de la société sont ses régimes d'options sur actions à l'intention de la direction et son régime d'actions inaccessibles.

Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 (le « régime de 1997 ») a été approuvé par le conseil en août 1997. Au 2 mai 2016, un nombre de 1 840 172 options visant l'acquisition d'actions de catégorie A de la société étaient en cours en vertu du régime de 1997 (ce qui représente approximativement 0,2 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation). À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, comme il est décrit ci-après, la société a décidé de n'octroyer aucune autre option supplémentaire en vertu du régime de 1997.

Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 (le « régime de 2007 ») a été approuvé par le conseil en février 2007. Il prévoit l'émission de 22 500 000 actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,3 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 9 029 087 actions de catégorie A (soit approximativement 0,9 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 2 mai 2016. À la suite de l'approbation du régime de 2012 par les actionnaires de la société en mai 2012, comme il est décrit ci-après, la société a décidé de ne plus octroyer d'options en vertu du régime de 2007.

Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 (le « régime de 2009 ») a été approuvé par le conseil en février 2009 et par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée générale et extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2009. Il prévoit l'émission de 22 500 000 actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,3 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 14 076 046 actions de catégorie A (soit approximativement 1,4 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 2 mai 2016. Si le régime de 2016 est approuvé par les actionnaires de la société lors de l'assemblée en juin 2016, comme il est décrit ci-après, la société ne va plus octroyer d'options en vertu du régime de 2009.

Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012 (le « régime de 2012 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2012 et par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 10 mai 2012. Le régime de 2012 prévoit l'émission de 22 500 000 actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,3 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), à l'égard desquelles des options d'achat visant 16 385 048 actions de catégorie A (soit approximativement 1,7 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation) ont été octroyées, mais non exercées en date du 2 mai 2016.

Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2016

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2016 (le « régime de 2016 ») a été approuvé par le conseil le 11 février 2016 et l'approbation du régime de 2016 par les actionnaires sera une des questions soumises à l'assemblée. Le régime de 2016 prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 1,5 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), dont aucune n'a encore été octroyée. Une fois le régime de 2016 approuvé, la société prévoit octroyer des options en vertu du régime de 2012, mais aucune autre option ne sera octroyée en vertu des régimes de 1997, 2007 ou 2009.

Modalités générales des régimes d'options

Le conseil établit le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie A le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi au NYSE. En vertu du régime de 1997, si la date d'approbation d'un octroi d'options se situait dans une période d'interdiction, la date d'octroi réelle des options octroyées correspondait à la date à laquelle la période d'interdiction d'opérations prenait fin. Quant aux options octroyées en vertu du régime de 2007, du régime de 2009, du régime de 2012 et du régime de 2016, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options approuvées au cours d'une période d'interdiction d'opérations correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A négociées au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'octroi réelle.

Le texte suivant présente un résumé des principales dispositions du régime de 1997, du régime de 2007, du régime de 2009, du régime de 2012 et du régime de 2016 (collectivement, les « régimes d'options » de la société). Les employés, les membres de la direction et les conseillers de la société et de ses sociétés affiliées et autres personnes désignées par le conseil sont admissibles aux régimes d'options. Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles aux régimes d'options. Le nombre d'actions de catégorie A pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu d'un des régimes de rémunération à base de titres de la société ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions de cette catégorie émises et en circulation et le nombre d'actions pouvant être émises à une seule personne en vertu de ces régimes ne peut dépasser 5 % des actions émises et en circulation. Tous les octrois d'options sont approuvés par le conseil sur la recommandation de son comité de la rémunération. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi d'options qui est établi normalement à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder dix ans, sauf si la date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée dix jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Les régimes d'options prévoient des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant du régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées, et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : si la société met fin à l'emploi sans motif valable ou en raison d'un congé continu lié à une invalidité, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable; et dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées se poursuit et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès, sauf dans certains territoires où les droits des options sont acquis et où celles-ci sont exercées au moment du décès et les représentants légaux du participant recevront une contrepartie en espèces égale à la valeur dans le cours de ces options.

Modifications aux régimes d'options

En 2016, la société a modifié les régimes d'options afin de permettre aux participants d'exercer les options dont les droits sont acquis pour une quantité d'actions de catégorie A de valeur équivalente i) au total de la juste valeur des actions de catégorie A afférentes aux options le jour de l'exercice sur le total du prix d'exercice des options, moins ii) les retenues d'impôts applicables (uniquement dans la mesure où de tels impôts n'ont pas autrement été payés par le participant). L'approbation des actionnaires n'était pas nécessaire à l'égard de la modification puisque les possibilités d'exercice sans décaissement (du point de vue du titulaire d'options) permettant de déduire intégralement le nombre d'actions de catégorie A de la réserve du régime d'options sont permises sans approbation des actionnaires, conformément aux dispositions de la modification des régimes d'options. Cette modification permet une diminution de la dilution pour les actionnaires au moment de l'exercice de ces options au moyen de cette possibilité.

Approbation des actionnaires

Les régimes d'options renferment une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet d'accroître le nombre d'actions pouvant être émises en vertu des régimes d'options, de proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations, de ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action de catégorie A à la date d'attribution, de réduire le prix d'exercice, d'augmenter la participation d'initiés, de prolonger la durée de l'option au-delà de sa date d'expiration, d'ajouter une

disposition faisant en sorte que les participants reçoivent des actions sans aucune contrepartie (autre que le régime de 2016) ou à l'égard de toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires. L'approbation des actionnaires est également requise à l'égard de toute modification du régime de 2016 qui permettrait le transfert ou la cession des options, autre qu'à des fins de planification successorale, de toute modification des dispositions relatives aux modifications, de toute modification augmentant l'ampleur des catégories de participants admissibles qui pourrait permettre l'introduction ou la réintroduction d'administrateurs non employés à titre discrétionnaire, et toute modification visant à éliminer ou dépasser la limite de participation d'initiés. L'approbation des actionnaires n'est pas requise à l'égard de toute modification aux régimes d'options d'ordre administratif nécessaire afin d'assurer la conformité du régime aux lois en vigueur ou de faire bénéficier le régime d'un traitement fiscal favorable, qui porte sur les modalités relatives à l'acquisition des droits, à la cessation d'emploi ou au départ avant la retraite (sous réserve que la modification n'implique pas une prorogation au-delà de la période d'échéance des options), qui introduit ou modifie une possibilité d'exercice sans décaissement permettant de déduire intégralement le nombre des actions de catégorie A de la réserve du régime d'options et de suspendre un régime d'options ou d'y mettre fin.

Autres caractéristiques des régimes d'options

La société ne fournit aucune aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions de catégorie A émises lors de l'exercice des options en vertu des régimes d'options. Les options attribuées en vertu des régimes d'options peuvent être assignées par le participant au régime i) à son conjoint, ses descendants ou tout autre membre de la famille immédiate; ii) à une fiducie dont les bénéficiaires sont l'une ou plusieurs des personnes suivantes : le participant au régime et le conjoint, les descendants ou les membres de la famille immédiate du participant; iii) à une société ou une société à responsabilité limitée contrôlée par le participant au régime ou par l'une ou plusieurs des personnes suivantes : le participant et le conjoint, les descendants ou les membres de la famille immédiate du participant, dont les actions ou les participations sont détenues directement ou indirectement par le participant au régime ou le conjoint et les membres de la famille immédiate du participant, ou iv) à tout autre cessionnaire à des fins de planification successorale pouvant être autorisé par le conseil à sa discrétion.

Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions en options. Le comité de la rémunération recommande l'attribution de la prime d'encouragement à long terme qui concerne le chef de la direction. Toutes les autres attributions en options sont recommandées par le chef de la direction au comité de la rémunération.

La société a établi de nombreuses politiques relatives à ses régimes de rémunération à base de titres, incluant des périodes de rétention des options visant à renforcer l'importance de la participation financière des membres de sa haute direction à plus long terme. Se reporter à la rubrique « Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions » à la page 54 de la présente circulaire.

Régime d'actions incessibles

Le régime d'actions incessibles a été approuvé par le conseil en février 2011 et par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2011. En février 2014, le conseil a donné son approbation à une modification du régime d'actions incessibles visant à répondre aux besoins précis des participants qui sont des contribuables américains. En mai 2015, le conseil a approuvé une modification au régime d'actions incessibles qui élimine la possibilité d'échanger les actions incessibles contre des espèces. Le régime d'actions incessibles régit l'attribution des actions ordinaires sans droit de vote (les « actions incessibles ») d'une ou plusieurs sociétés privées (chacune appelée « société entiercée ») aux membres de la direction ou à d'autres personnes désignées par le conseil. Les capitaux de chaque société entiercée proviennent d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises à la société pour un produit en espèces. Chaque société entiercée utilise ses ressources en espèces pour acquérir directement ou indirectement des actions de catégorie A de la société sur le marché libre. Les dividendes versés à chaque société entiercée sur les actions de catégorie A acquises par la société entiercée seront utilisés pour verser des dividendes sur les actions privilégiées qui sont détenues par la société. Les droits de vote sur les actions de catégorie A détenues par une société entiercée ne seront pas exercés.

Sauf indication contraire du conseil, les droits sur les actions incessibles seront acquis à raison de 20 % à la date du premier anniversaire de la date d'attribution de ces actions, puis de 20 % à chaque anniversaire suivant, jusqu'au cinquième anniversaire inclusivement de la date d'attribution des actions incessibles.

À la date ou aux dates déterminées par les porteurs des actions incessibles qui se situent entre cinq ans (ou dans le cas des participants américains : un an) et dix ans après l'attribution initiale, les actions incessibles dont les droits ont été acquis seront acquises par la société en échange d'actions de catégorie A émises à partir de la trésorerie, lorsque la valeur des actions de catégorie A émises est égale à la valeur des actions incessibles acquises. La valeur des actions incessibles correspondra à l'augmentation de la valeur des actions de catégorie A détenues par la société entiercée depuis la date de l'attribution des actions incessibles. Une fois que tous les participants d'une société entiercée auront choisi d'échanger leurs actions incessibles, la société entiercée sera liquidée ou fusionnera avec la société et les actions de catégorie A détenues par la société entiercée seront annulées, ce qui donnera lieu à une réduction nette du nombre total d'actions de catégorie A émises et en circulation. La valeur de marché des actions de catégorie A émises par

la société et de celles détenues par la société entiere sera calculée d'après le prix moyen pondéré en fonction du volume pour une action de catégorie A au NYSE à la date de l'échange.

Un maximum de 9 000 000 d'actions de catégorie A sera émis dans le cadre du régime d'actions incessibles, soit moins de 1 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation. Lorsque des actions de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, le nombre d'actions de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu du régime d'actions incessibles sera réduit. Cependant, lorsque des actions de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, donnant lieu immédiatement après à la liquidation de la société entiere ou à sa fusion avec la société et par conséquent à l'annulation des actions de catégorie A détenues par la société de portefeuille, le nombre d'actions de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu du régime d'actions incessibles ne sera pas réduit. Aucune action de catégorie A n'a été émise en vertu du régime d'actions incessibles.

Dilution des actions de catégorie A

Options en cours en pourcentage des actions de catégorie A émises et en circulation ^{a)}		
	2015	2016
Régime de 1997	0,5 %	0,2 %
Régime de 2007	1,6 %	0,9 %
Régime de 2009	2,1 %	1,4 %
Régime de 2012	1,2 %	1,7 %

a) Ne tient pas compte des attributions en vertu du régime d'actions incessibles, puisqu'aucune action de catégorie A n'a été émise dans le cadre de ce régime. Les actions incessibles attribuées sont assujetties à une période de détention. La première date possible pour l'émission d'actions de catégorie A en vertu de ce régime était le 25 février 2015. Ces émissions d'actions seront contrebalancées par l'annulation des actions acquises sur le marché, comme il est décrit plus haut.

Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes d'encouragement

Le tableau qui suit présente des renseignements à l'égard des régimes d'options de la société et du régime d'actions incessibles pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Catégorie de régime	Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres Nombre de titres à émettre à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (#)	Prix d'exercice moyen pondéré d'options, de bons de souscription et de droits en cours (\$)	Nombre de titres demeurant disponibles pour une émission future en vertu des régimes de rémunération en actions (à l'exclusion des titres présentés dans la colonne ^{a)}) (#)
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres			
Régime de 2012, régime de 2009, régime de 2007 et régime de 1997 ^{a)}	37 914 832	22,05 ^{b)}	10 351 254
Régime d'actions incessibles	6 041 ^{c)}	^{c)}	9 000 000
Total	37 920 873		19 351 254

a) À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a décidé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 1997. À la suite de l'approbation du régime de 2012 par les actionnaires de la société en mai 2011, la société a décidé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 2007.

b) Convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2015 de 1,00 \$ CA pour 0,7227 \$ US.

c) Aucune action de catégorie A n'a été émise dans le cadre de ce régime. Les actions incessibles attribuées sont assujetties à une période de détention. La première date possible pour l'émission d'actions de catégorie A en vertu de ce régime était le 25 février 2015.

Pension et prestations de retraite

Les membres de la direction désignés ainsi que les autres membres de la haute direction de la société ne participent pas à un régime enregistré de retraite à prestations déterminées ni aux autres régimes de rémunération additionnelle postérieure au départ à la retraite. La société verse aux membres de la haute direction canadiens admissibles une cotisation annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite qui correspond à 4,5 % de leur salaire de base annuel. Cette cotisation est assujettie au plafond annuel de cotisation à un REER établi par l'Agence du revenu du Canada. La société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle, aucun contrat de travail ni aucun parachute doré visant les membres de la direction désignés.

SIXIÈME PARTIE – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Prêts de caractère courant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés

Au 2 mai 2016, l'encours de la dette que les administrateurs, membres de la direction et employés actuels et anciens de la société et de ses filiales avaient contractée envers celle-ci s'établissait à 2,2 M\$ (2,7 M\$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg de 1,00 \$ CA pour 0,7982 \$ US au 2 mai 2016), ce qui représente les prêts accordés par la société (ou ses prédécesseurs) relativement à des participations en titres de capitaux propres dans les fonds d'investissement spécialisés qu'ils gèrent et à certaines autres dettes. Les administrateurs, membres de la direction et employés de la société actuels et anciens n'avaient aucune dette envers la société se rapportant à des prêts antérieurement consentis dans le cadre de l'achat de titres de la société ou de l'une de ses sociétés liées.

Comité d'audit

Comme l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, de plus amples renseignements sur le comité d'audit, y compris la charte du comité, peuvent être obtenus dans la notice annuelle de la société sous la rubrique « Information concernant le comité d'audit », qui est publiée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com/notice_and_access_2016, et également dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et dans EDGAR, à www.sec.gov/edgar. Un exemplaire de la notice annuelle peut également être obtenu auprès du secrétaire général de la société, comme il est indiqué ci-après sous la rubrique « Disponibilité des documents d'information ».

Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction

La société souscrit une assurance pour les administrateurs et les membres de la direction procurant une couverture annuelle maximale de 39 910 000 \$ (50 000 000 \$ CA), assujettie à une franchise prise en charge par la société de 1 995 500 \$ (2 500 000 \$ CA) par sinistre. En vertu de la couverture d'assurance, la société et certaines de ses sociétés liées (collectivement, l'« organisation ») sont remboursées pour les paiements d'indemnités pour pertes qu'elles accordent aux administrateurs ou aux membres de la direction conformément aux exigences de la loi ou conformément à ce que la loi permet, de même qu'en vertu de leurs règlements administratifs, notamment les frais judiciaires se rapportant à des gestes, à des erreurs ou à des omissions attribuables à des administrateurs et à des membres de la direction dans l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance couvre également les administrateurs et les membres de la direction sur une base individuelle, sans franchise, s'ils ne sont pas indemnisés par l'organisation. La couverture d'assurance pour les administrateurs et les membres de la direction comporte certaines exclusions, y compris, notamment, les actes relativement auxquels la société n'est pas légalement autorisée à indemniser les administrateurs en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), tels que les actes jugés volontairement frauduleux ou malhonnêtes ou qui entraînent un profit ou un avantage personnel. Les coûts de cette assurance sont assumés par la société et s'élèvent actuellement à 188 134 \$ (235 698 \$ CA) par année.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Actions à droit de vote limité de catégorie A

Le 21 mai 2015, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les achats de marché d'actions de catégorie A (« offre publique de rachat ordinaire ») et prorogé cette dernière jusqu'au 20 mai 2016. En vertu de cette offre publique de rachat ordinaire, Brookfield peut, au cours de la période susmentionnée, racheter sur la TSX, la NYSE ou toute autre plateforme de négociation canadienne un nombre maximal de 83 848 184 actions de catégorie A représentant environ 10 % du flottant des actions de catégorie A en circulation. Toutes les actions de catégorie A acquises par la Société en vertu de l'offre publique de rachat ordinaire dans le cours normal des activités sont annulées ou achetées par un fiduciaire non indépendant, conformément à un régime de primes d'encouragement à long terme.

La société a mis en place l'offre publique de rachat ordinaire dans le cours normal des activités car elle est d'avis que le cours des actions de catégorie A pourrait, de temps à autre, ne pas refléter pleinement la valeur sous-jacente des activités et des perspectives commerciales futures de Brookfield, et que l'acquisition d'actions de catégorie A dans de telles circonstances pourrait représenter un investissement attrayant. Au 2 mai 2016, la société avait acheté 10 208 977 actions de catégorie A en vertu de l'offre publique de rachat ordinaire à un cours moyen de 31,64 \$. Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, un exemplaire de l'avis d'intention concernant l'offre publique de rachat ordinaire dans le cours normal des activités, qui a été approuvé par la TSX, en présentant une demande par écrit au secrétaire général de la société, à l'adresse Brookfield Place, Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Actions privilégiées de catégorie A

Le 12 août 2015, la société a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour l'achat d'actions privilégiées de catégorie A sur le marché, à l'exception de la série 14 des actions privilégiées de catégorie A, qui sont cotées à la TSX (l'« offre publique de rachat d'actions privilégiées »), prorogée au 11 août 2016. En vertu de cette offre publique de rachat d'actions privilégiées, Brookfield peut, au cours de la période susmentionnée, racheter sur la TSX, au maximum 10 % du flottant des actions privilégiées de catégorie A en circulation. Toutes les actions privilégiées de catégorie A acquises par la société en vertu de l'offre publique de rachat d'actions privilégiées sont annulées.

La société a mis en place l'offre publique de rachat des actions privilégiées dans le cours normal des activités, car la société croit que, de temps à autre, certaines actions privilégiées de catégorie A pourraient être négociées à des cours qui ne reflètent pas pleinement leur valeur et que l'acquisition d'actions de catégorie A dans de telles circonstances pourrait représenter un investissement attrayant. Au 2 mai 2016, la société avait acheté 1 000 actions privilégiées de catégorie A de série 9 à un cours moyen de 15,19 \$ CA, 3 000 actions privilégiées de catégorie A de série 24 à un cours moyen de 17,04 \$ CA et 2 800 actions privilégiées de catégorie A de série 28 à un cours moyen de 15,52 \$ CA en vertu de l'offre publique de rachat d'actions privilégiées dans le cours normal des activités. Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, un exemplaire de l'avis d'intention concernant l'offre publique de rachat d'actions privilégiées dans le cours normal des activités, qui a été approuvé par la TSX, en présentant une demande par écrit au secrétaire général de la société, à l'adresse Brookfield Place, Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Disponibilité des documents d'information

La société fournira à toute personne ou société, sur demande, conformément aux directives dans l'avis, un exemplaire de la présente circulaire et du rapport annuel. Sur demande auprès du secrétaire général de la société, la société fournira à toute personne ou société la notice annuelle de la société, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi, et/ou les états financiers intermédiaires de la société pour les périodes ouvertes après la clôture de son exercice (les « états intermédiaires »). L'information financière concernant la société se trouve dans ses états financiers comparatifs annuels et son rapport de gestion se rapportant au plus récent exercice complété. Les demandes concernant la notice annuelle et les états intermédiaires peuvent être faites à la société par la poste à l'adresse suivante : Brookfield Place, Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3, par téléphone au 416-363-9491, par télécopieur au 416-365-9642 ou par courrier électronique à l'adresse inquiries@brookfield.com. Tous ces documents et les renseignements supplémentaires concernant la société sont aussi disponibles sur le site Web de la société au www.brookfield.com, dans SEDAR au www.sedar.com et dans EDGAR au www.sec.gov/edgar.

Autres questions

La société n'a connaissance d'aucune autre question devant être soulevée à l'assemblée à l'exception de celles mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée des actionnaires et de disponibilité des documents à l'intention des investisseurs daté du 28 avril 2016.

Approbation des administrateurs

Les administrateurs de la société ont approuvé le contenu et la publication de la présente circulaire.



A.J. Silber
Secrétaire général
Toronto, Canada
Le 2 mai 2016

ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « société ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires de la société qui sont dirigées par les membres la direction et les employés de la société sous la responsabilité du chef de la direction.

2. Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la société et d'examiner les autres questions présentant un intérêt. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Planification stratégique — superviser le processus de planification stratégique au sein de la société et au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la société, y compris les stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) Évaluation des risques — évaluer les risques principaux auxquels la société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) Chef de la direction — élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) Dirigeants et haute direction — superviser la sélection des hauts dirigeants et l'évaluation et la rémunération de la haute direction;
- e) Planification de la relève — surveiller la planification de la relève des principaux membres de la haute direction;
- f) Politique de communication et de présentation de l'information — adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la société afin de s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires, et élaborer des mécanismes appropriés pour transmettre le point de vue des personnes intéressées;
- g) Gouvernance — élaborer la stratégie de la société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la société;
- h) Contrôles internes — étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- i) Culture — sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de conformité dans l'ensemble de la société, laquelle favorise le respect du code de déontologie des affaires de la société et de ses politiques anticorruption.

3. Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la société sont élus chaque année par les actionnaires, à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande à tout le conseil les candidats à l'élection au conseil et le conseil propose aux actionnaires des candidats pour l'élection. Tout actionnaire peut proposer un candidat à l'élection au conseil soit au moyen d'une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d'administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.
- b) Qualifications – Les administrateurs doivent posséder les valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées et s'engager à servir les meilleurs intérêts de la société. Ils devraient posséder des qualifications et des compétences dans des domaines qui sont pertinents pour les activités de la société. Une majorité d'administrateurs devront être indépendants et non affiliés¹ aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des Bourses. Le conseil a adopté un objectif cible en matière de mixité des sexes, en vertu duquel 30 % des administrateurs indépendants siégeant au conseil doivent être des femmes.

-
- c) Formation et initiation des administrateurs – L'équipe de direction de la société a la responsabilité de fournir un programme d'initiation et de formation destiné aux nouveaux administrateurs, ainsi qu'un programme de formation continue aux administrateurs.
 - d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et une autre afin d'étudier le plan stratégique de la société; ces réunions sont toutes présidées par le président du conseil. Le conseil est responsable de l'élaboration de l'ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le président du conseil commente les points à l'ordre du jour de la réunion avec le chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion. À la fin de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants et non affiliés se rencontrent sans la présence d'aucune autre personne. Le président du conseil préside ces réunions à huis clos.
 - e) Comités – Le conseil a établi les comités permanents suivants afin d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités : audit, gouvernance d'entreprise et mises en candidature, ressources en personnel de direction et rémunération et gestion du risque. Des comités spéciaux sont mis sur pied, de temps à autre, afin d'aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions de son comité. Les statuts existants de chaque comité permanent font l'objet d'une révision et d'une approbation annuelle par le conseil.
 - f) Évaluation – Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature effectue une évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des contributions de chaque administrateur, et présente au conseil un rapport sur les constatations découlant de ce processus. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
 - g) Rémunération – Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction (la société a pour politique de ne pas verser de rémunération aux administrateurs qui font partie de la direction pour leurs fonctions au sein du conseil). Lors de l'étude de la pertinence et de la forme de la rémunération, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature cherche à s'assurer que la rémunération des administrateurs reflète les responsabilités et les risques qu'implique le fait d'être administrateur de la société et concilie les intérêts des administrateurs avec les meilleurs intérêts de la société.
 - h) Accès à des conseillers externes – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes, financiers, juridiques ou autres aux frais de la société. Tout administrateur peut, sous réserve de l'approbation du président du conseil, retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la société.
 - i) Charte des responsabilités – Le conseil a adopté une charte des responsabilités à l'intention des administrateurs, qui décrit les attentes de la société face à ses administrateurs en termes de compétences professionnelles et personnelles, de rendement, de comportement, d'actionnariat, de conflits d'intérêts et de démission.

Cette charte du conseil d'administration a été révisée et approuvée par le conseil le 3 mars 2016.

1 Un administrateur est « non affilié » a) s'il ne détient pas une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) ou b) si, au cours des deux dernières années, il n'a pas directement ou indirectement i) été un dirigeant de la société ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, ii) exécuté des services autres que minimes pour la société ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées ou iii) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.

www.brookfield.com NYSE : BAM TSX : BAM.A EURONEXT : BAMA

BUREAUX PRINCIPAUX

New York – États-Unis Brookfield Place 250 Vesey Street, 15th Floor New York, New York 10281-1023 Tél. 212.417.7000 Télé. 212.417.7196	Toronto – Canada Brookfield Place, Suite 300 Bay Wellington Tower 181 Bay Street, Box 762 Toronto (Ontario) M5J 2T3 Tél. 416.363.9491 Télé. 416.365.9642	Londres – Royaume-Uni 99 Bishopsgate, 2nd Floor Londres EC2M 3XD Royaume-Uni Tél. 44 (0) 20.7659.3500 Télé. 44 (0) 20.7659.3501	Sydney – Australie Level 22, 135 King Street Sydney, NSW 2001 Tél. 61 2 9322.2000 Télé. 61 2 9322.2001	Rio de Janeiro – Brésil Av. Abelardo Bueno, 600 Bl.2, 2° andar – Barra da Tijuca CEP 22775-040, Rio de Janeiro – RJ Tél. 55 (21) 3725.7800 Télé. 55 (21) 3527.7799
--	--	--	--	---

BUREAUX RÉGIONAUX

Bogota – Colombie	Hong Kong – Chine	Madrid – Espagne	São Paulo – Brésil	Tokyo – Japon
Calgary – Canada	Houston – États-Unis	Mexico City – Mexique	Séoul – Corée du Sud	Vancouver – Canada
Chicago – États-Unis	Lima – Pérou	Mumbai – Inde	Shanghai – Chine	
Dubai – EAU	Los Angeles – États-Unis	New Delhi – Inde	Ville de Singapour – Singapour	